

À la séance ordinaire du conseil municipal tenue lundi le 19 janvier 2015 à 19 h 30 à la salle du conseil, 1685 chemin du Chenal-du-Moine, sont présents :

Michel Péloquin, maire
Marie-France Bergeron
Patrick Lamothe
Luc Latraverse
Diane Leduc
Pierre Pontbriand
Roger Soulières, conseillers

Maxime Dauplaise, secrétaire-trésorier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte. Onze personnes assistent à la séance.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01-01-15

Il est proposé par Patrick Lamothe, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS PRÉCÉDENTES

02-01-15

Il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Diane Leduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2014 tel que présenté.

03-01-15

Il est proposé par Marie-France Bergeron, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 décembre 2014 tel que présenté.

À 19 h 32, le conseiller Pierre Pontbriand prend place aux délibérations.

CORRESPONDANCE

04-01-15

-Commission scolaire de Sorel-Tracy : plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2015-2018.

Considérant le dépôt du plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2015-2018; considérant que la Commission scolaire de Sorel-Tracy doit consulter les municipalités sur son territoire; en conséquence, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'aviser la Commission scolaire de Sorel-Tracy que la municipalité est en accord avec le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2015-2018 mais souhaite obtenir des précisions sur les termes « location et service à la communauté » mentionnés à la légende de ce plan.

05-01-15

-Fondation Hôtel-Dieu de Sorel : activité d'une « course à pied » dans les limites de Sainte-Anne-de-Sorel.

Considérant la demande de la Fondation Hôtel-Dieu de Sorel pour la tenue d'une course à pied dans les rues de Sainte-Anne-de-Sorel le 13 septembre prochain; considérant que la tenue d'une telle activité

sur le territoire de Sainte-Anne-de-Sorel nécessite une autorisation du conseil municipal; considérant que la collaboration de la Sûreté du Québec sera nécessaire afin d'assurer le bon ordre de l'activité; en conséquence, il est proposé par Diane Leduc, appuyé par Patrick Lamothe et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la collecte de fonds via une course à pied dont le circuit empruntera les rues de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel.

06-01-15

LOJACK/BOOMERANG : renouvellement de la protection de la génératrice.

Le conseil prend connaissance de l'offre de renouvellement pour la protection de repérage Boomerang de la génératrice; il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Marie-France Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler la protection pour les cinq (5) prochaines années au coût de 299.99 \$ plus taxes.

07-01-15

-Société historique Pierre-De Saurel : renouvellement adhésion 2015.

Suite à l'offre de renouvellement de notre adhésion à la Société historique Pierre-De Saurel; il est proposé par Marie-France Bergeron, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au renouvellement de notre adhésion pour 2015 au montant de 200 \$.

08-01-15

-Solidarité rurale du Québec : renouvellement de notre adhésion.

Considérant l'offre de renouvellement de notre adhésion à Solidarité rurale du Québec, organisme représentant les municipalités rurales en matière de développement rural; il est proposé par Diane Leduc, appuyé par Marie-France Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler notre adhésion pour l'année 2015 au coût de 250 \$.

09-01-15

-Monsieur Gérald Tremblay : Festival country 2015.

Considérant la demande d'autorisation pour la tenue du *Festival Country 2015* formulée par monsieur Gérald Tremblay, président de l'organisme Festival country de Ste-Anne-de-Sorel; considérant que l'article 14 du règlement n° RM-460-2013 stipule que «*nul ne peut organiser, diriger ou participer à une parade, une marche, une manifestation, une course ou toute activité regroupant plus de quinze (15) participants dans un lieu public sans avoir préalablement obtenu une autorisation de la municipalité*»; considérant que la Sûreté du Québec doit approuver le plan soumis; considérant qu'après vérification auprès des autorités de la Sûreté du Québec, aucun dossier opérationnel n'a été ouvert lors des derniers événements; en conséquence, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la tenue du *Festival Country 2015* au Parc Constant-Plante du 18 au 21 juin 2015 aux conditions suivantes :

- respecter le plan soumis à la Sûreté du Québec;
- délimiter clairement le terrain où se tiendra l'activité;
- avoir un minimum de quatre (4) agents de sécurité afin d'assurer la sécurité des participants;
- s'assurer de la salubrité des lieux;
- collaborer avec la Sûreté du Québec avant, pendant et après la tenue de l'événement;

- s'assurer de la présence d'un débarcadère sur le site afin d'éviter des arrêts fréquents sur le chemin du Chenal-du-Moine;
- détenir une police d'assurance responsabilité de 2 000 000 \$;
- payer les frais de location de 500 \$.

Il est également résolu d'autoriser l'installation d'une affiche promotionnelle sur le panneau municipal situé à l'intersection de la rue du Quai et du chemin du Chenal-du-Moine et de prêter le réfrigérateur dans la condition où il se trouve ainsi que des tables.

Par conséquent, compte tenu que les dates choisies pour 2015 coïncident avec des moments très achalandés à la rampe de mise à l'eau, aucun emplacement sur le côté asphalté ne sera accepté.

10-01-15

-Les Fleurons du Québec : renouvellement de notre adhésion.

Considérant que la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel a participé à neuf (9) éditions des Fleurons du Québec; considérant que la municipalité a pu bénéficier de conseils judicieux de la part des évaluateurs de la corporation des Fleurons; considérant le désir de vouloir rationaliser les dépenses; il est proposé par Diane Leduc, appuyé par Marie-France Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas renouveler notre adhésion à la 10^e édition de la Corporation des Fleurons du Québec. Également résolu d'affecter le budget prévu aux Fleurons du Québec à l'achat de fleurs et d'arbustes.

11-01-15

-Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (crrnt) de la Montérégie Est : Ateliers de transfert de connaissances.

Considérant l'invitation aux Ateliers de transfert de connaissances à Contrecoeur; il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Patrick Lamothe et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la présence du conseiller Pierre Pontbriand ainsi que celle de l'inspectrice en bâtiment et en environnement à ces activités, et de défrayer tous les frais inhérents.

12-01-15

-OBV Yamaska : Forum de l'eau 2015 et assemblée annuelle.

Considérant l'invitation au Forum de l'eau 2015 de la Yamaska, le 17 février prochain à Saint-Hyacinthe; considérant la tenue de l'assemblée générale de l'OBV Yamaska, le jeudi 12 mars prochain à Granby; il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Diane Leduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la présence du conseiller Patrick Lamothe à ces activités et de défrayer tous les frais inhérents.

-Luc Arnold c. Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel : requête introductive d'instance en responsabilité civile.

13-01-15

Considérant la réception d'une requête introductive d'instance en responsabilité civile par la municipalité; considérant que dès réception, le dossier a été transmis à nos assureurs; considérant que nos assureurs ont mandaté le cabinet Bélanger Sauvé, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de prendre acte de la requête introductive d'instance en responsabilité civile intentée contre la municipalité, et de laisser la mutuelle des municipalités du Québec via les avocats de Bélanger Sauvé à répondre pour et au nom de la municipalité dans ce dossier.

14-01-15

-Maison des jeunes Le Phare : demande d'appui pour la réalisation d'un « skate parc ».

Considérant la correspondance de la *Maison des jeunes* demandant un appui et une autorisation pour la réalisation d'un « skate parc » sur les terrains à proximité de la MDJ; considérant que la *Maison de jeunes* souhaite déposer une demande d'aide financière pour ce projet; considérant que la demande de subvention doit être transmise pour le 28 janvier 2015; considérant que le projet est très embryonnaire et manque de détails; considérant qu'un tel projet nécessite plusieurs analyses tant au niveau des responsabilités civiles que financières; en conséquence, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Marie-France Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'informer la coordonnatrice de la MDJ que la municipalité ne peut appuyer, dans l'immédiat, le projet et mandate le directeur général à discuter avec la coordonnatrice concernant la procédure à respecter pour déposer un projet qui pourrait faire l'objet d'une analyse future par la municipalité.

CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES

15-01-15

Il est proposé par Patrick Lamothe, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser la correspondance aux archives de la municipalité.

ADOPTION DU RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT

16-01-15

Considérant le dépôt du rapport des dépenses en date du 19 janvier 2015; considérant que la liste comprend les dépenses autorisées par le conseil ou par un fonctionnaire autorisé en vertu du règlement de délégation n° 491-2014; en conséquence, il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Diane Leduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période comprise entre le 1^{er} décembre 2014 et le 19 janvier 2015 apparaissant sur la liste soumise par le secrétaire-trésorier, et d'autoriser le secrétaire-trésorier à émettre les chèques nécessaires pour en effectuer le paiement.

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Aucune séance du comité consultatif d'urbanisme.

SERVICE DE L'URBANISME, DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DES PERMIS

17-01-15

Madame Michèle Bérubé dépose le bilan statistique des différents permis et certificats pour l'année 2014; il est proposé par Patrick Lamothe, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser ledit rapport aux archives.

O.M.H. SAINTE-ANNE-DE-SOREL : RÉVISION BUDGÉTAIRE 2014

18-01-15

Considérant le dépôt du budget révisé du 15 décembre 2014; en conséquence, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le budget révisé 2014 de l'Office municipal d'Habitation de Sainte-Anne-de-Sorel établissant notre quote-part annuelle 2014 à la hausse, soit à un montant de 3 544 \$.

DÉPÔT DE GARANTIE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

19-01-15

Considérant que la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel effectuera ou fera effectuer divers travaux (excavation, enfouissement de fils, passage ou réparation de tuyaux d'aqueduc, etc...) au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015; considérant que ces travaux seront effectués dans l'emprise des routes entretenues par le *ministère des Transports du Québec*; considérant que dans chacun de ces cas, la municipalité doit obtenir préalablement un permis d'intervention ou permission de voirie avant d'effectuer chacun des travaux; considérant également que la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel doit remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux chaque fois qu'un permis d'intervention ou permission de voirie est délibéré par le *ministère des Transports du Québec*; en conséquence, il est proposé par Diane Leduc, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution; que le conseil municipal de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel demande au *ministère des Transports du Québec* que la présente résolution tienne lieu de dépôt de garantie de la part de la municipalité pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$; que la municipalité s'engage à faire une demande de permis d'intervention ou permission de voirie à chaque fois que des travaux seront requis dans l'emprise des routes entretenues par le *ministère des Transports du Québec* ainsi qu'à respecter les clauses du permis d'intervention ou de la permission de voirie demandée; que monsieur Maxime Dauplaise, directeur général et secrétaire-trésorier ou Monsieur Renald Latraverse, chef d'équipe aux Travaux publics, soient habilités à signer les demandes de permis d'intervention et/ou permission de voirie selon le cas à titre de représentant autorisé.

SERVICES DE CONSULTATIONS JURIDIQUES 2015

20-01-15

Considérant qu'il y a lieu de renouveler notre entente de services avec le bureau de M^e Mario Paul-Hus pour diverses opinions verbales en droit municipal; en conséquence, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Marie-France Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler pour l'année 2015 l'entente de services de consultations juridiques avec la firme Municonseil, avocats, selon un mandat forfaitaire au montant de 825 \$ plus taxes et déboursés.

VACANCE AU POSTE JOURNALIER AUX TRAVAUX PUBLICS

21-01-15

Considérant la vacance du poste de journalier aux Travaux publics depuis le 31 décembre 2014; il est proposé par Marie-France Bergeron, appuyé par Patrick Lamothe et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le poste de journalier aux Travaux publics soit comblé selon la procédure prévue à la convention collective actuellement en vigueur dans les meilleurs délais.

DÉPÔT DU RAPPORT ET ESTIMATION DES COÛTS/RÉFECTION DU CHEMIN DU CHENAL-DU-MOINE

22-01-15

Considérant que la municipalité a requis les services professionnels d'un ingénieur pour un projet de réfection du pavage sur une distance d'environ 5 km sur le chemin du Chenal-du-Moine; considérant le dépôt du rapport et de l'estimation des coûts; en conséquence, il est proposé Patrick Lamothe, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le dépôt et de procéder à l'analyse financière d'un règlement d'emprunt pour ce projet.

DÉPÔT DU RAPPORT D'ÉTUDE PRÉLIMINAIRE PROLONGEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX DE DIFFÉRENTES RUES PRIVÉES

23-01-15

Considérant que la municipalité a requis les services professionnels d'un ingénieur pour la réalisation d'une étude préliminaire pour la desserte en aqueduc et égout de diverses rues privées; considérant le dépôt du rapport et de l'estimation des coûts; en conséquence, il est proposé Luc Latraverse, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le dépôt et de procéder à l'analyse financière d'un règlement d'emprunt pour chacune de ces rues soit les rues Marie-Didace, Salvail, Pierre-Maxime et la portion du chemin du Chenal-du-Moine des numéros civiques 1479 à 1495 inclusivement.

DRAGAGE DU CHENAL DE L'ÎLE LÉTOURNEAU ET DE L'ÎLE-AUX-FANTÔMES

24-01-15

Considérant que depuis plusieurs années les citoyens demandent aux autorités le dragage du chenal de l'Île Létourneau et du chenal de l'Île-aux-Fantômes en bordure du chemin du Chenal-du-Moine; considérant que le creusage de ces chenaux permettrait aux résidents riverains et aux touristes d'utiliser adéquatement leurs embarcations dans ces chenaux; considérant que la situation actuelle nuit à la pérennité de nos commerces riverains; considérant que le gouvernement du Québec n'a pas de programme ayant comme objectif la réalisation ou la subvention de travaux de dragage visant à assurer la navigation; considérant que la Garde côtière canadienne a mis fin à son programme national de dragage en 1998 à l'exception du fleuve Saint-Laurent où elle gère un programme de dragage; considérant que le chenal de l'Île Létourneau et de l'Île-aux-Fantômes se trouvent à l'extérieur des limites du chenal maritime du Saint-Laurent; considérant que le conseil accepterait de mandater une firme spécialisée afin de réaliser une étude de préfaisabilité qui serait défrayée entièrement par les riverains conditionnellement à l'adoption d'un règlement d'emprunt; en conséquence, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Marie-France Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater le conseiller Patrick Lamothe à entreprendre une consultation citoyenne sur la nécessité de la réalisation d'une étude de préfaisabilité pour le dragage de ces chenaux en vue de l'adoption prochaine d'un règlement d'emprunt à cet effet.

AVIS DE MOTION POUR PRÉSENTER LE RÈGLEMENT N° 493-2015 DÉCRÉTANT LA PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS AINSI QUE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES RELATIFS À LA CONSTRUCTION DU PROLONGEMENT DE LA RUE MARIE-DIDACE INCLUANT LES CONDUITES D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS PLUVIAL ET SANITAIRE ET À CETTE FIN, UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT REMBOURSABLES EN VINGT (20) ANS

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Pierre Pontbriand afin de présenter, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement n°493-2015 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux d'infrastructures relatifs à la construction du prolongement de la rue Marie-Didace incluant les conduites d'aqueduc, d'égouts pluvial et sanitaire et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt (20) ans avec dispense de lecture.

AVIS DE MOTION POUR PRÉSENTER LE RÈGLEMENT N° 494-2015 DÉCRÉTANT L'OUVERTURE PUBLIQUE ET LA MUNICIPALISATION DU PROLONGEMENT DE LA RUE MARIE-DIDACE

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Pierre Pontbriand afin de présenter, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement n° 494-2015 décrétant l'ouverture publique et la municipalisation du prolongement de la rue Marie-Didace avec dispense de lecture.

AUTRES AFFAIRES

QUESTIONS DU PUBLIC

- Yves Gauthier : question concernant le projet de dragage;
- Laurent Latraverse : coût d'acquisition de la rue Marie-Didace;
- Annabelle Kardaras : fermeture de la rampe de mise à l'eau en hiver versus le passage des véhicules tout-terrain.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

25-01-15

Tous les sujets étant traités, il est proposé par Marie-France Bergeron, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 20 h 10.

Michel Péloquin, maire

Maxime Dauplaise, directeur gén.
et secrétaire-trésorier

« Je, Michel Péloquin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Voir la liste des comptes ci-après

LISTE DES DÉPENSES
PRÉSENTÉE À LA SÉANCE DU 19 JANVIER 2015

<u>FOURNISSEURS</u>	<u>DESCRIPTION</u>	<u>MONTANT</u>	<u>AUTORISATION</u>	<u>PAIEMENT</u>
0007 Bell Mobilité	Cellulaires décembre 2014	263.25 \$	Règl. 491-2014	PAYÉ
0008 Bell Canada	Mairie novembre 2014	299.95 \$	Règl. 491-2014	PAYÉ
	Télémétrie novembre 2014	<u>257.58 \$</u>		
		557.53 \$		
	Mairie décembre 2014	296.54 \$	Règl. 491-2014	PAYÉ
	Télémétrie décembre 2014	<u>515.16 \$</u>		
		811.70 \$		
0009 Hydro-Québec	Éclairage public	1 551.49 \$	Règl. 491-2014	PAYÉ
0009 Hydro-Québec	Loisirs	639.06 \$	Règl. 491-2014	
	Stations pompage	643.42 \$		
	Garage 748 A, Chenal-du-Moine	816.48 \$		
	Garage 1685, Chenal-du-Moine	339.40 \$		
	Annonce croisière	<u>29.76 \$</u>		
		2 468.12 \$		
0011 Ville de Sorel-Tracy	Contre incendies décembre 2014	24 380.00 \$	Règl. 491-2014	PAYÉ
	Quote-part contribution accès loisirs 3ème et dernier versement	<u>54 930.46 \$</u>		
		79 310.46 \$		
0011 Ville de Sorel-Tracy	Cour municipale	140.00 \$	Règl. 491-2014	
0012 EBI Environnement	Transport et disposition 40 verges	582.06 \$	Règl. 491-2014	PAYÉ
0012 EBI Environnement	Location conteneur garage municipal	248.34 \$	Règl. 491-2014	
0017 MRC De Pierre-De Sorel	Soutien informatique	55.25 \$	Règl. 491-2014	PAYÉ
	Rôle d'évaluation - modernisation	4 009.14 \$		
	Misa à jour 02-2015	<u>3 892.38 \$</u>		
		7 956.77 \$		
0021 Xérox	Copies 27 oct. Au 26 novembre 2014	171.89 \$	Règl. 491-2014	PAYÉ
0021 Xérox	Copies 26 novembre au 29 décembre 2014	162.42 \$	Règl. 491-2014	
0026 Patrick Morin	Vis bois traité	20.71 \$	R. Latraverse	PAYÉ
0026 Patrick Morin	Décorations pont des piétons	78.50 \$	R. Latraverse	
	Billetterie	894.79 \$		
	Sel pour puisards, déglaçant mairie	1 050.14 \$		
	Lumières mairie	2.16 \$		
	Billetterie	<u>42.78 \$</u>		
		2 068.37 \$		
0030 Fourniture de bureau Denis	Fournitures de bureau	104.38 \$	M. Dauplaise	
0034 Xylem	Contrat d'entretien stations de pompage	4 709.29 \$	M. Dauplaise	
0035 Carquest	Laque acrylique garage	22.17 \$	R. Latraverse	
	Essuie-glace Bombardier	547.67 \$		
	Divers pour souffleur	24.03 \$		
	Balai à neige	<u>9.07 \$</u>		
		602.94 \$		
0036 Fonds d'info sur le territoire	Mutations novembre 2014	16.00 \$	Règl. 491-2014	PAYÉ
0038 Location Sorel Inc.	Location monteur placoplâtre billetterie	31.62 \$	R. Latraverse	PAYÉ
0047 FQM	Abonnement 2015	220.50 \$	Règl. 491-2014	
0049 Chantal&Petite Caisse	Fête G. Tremblay	92.48 \$	Règl. 491-2014	PAYÉ
	Poste	23.23 \$		
	Décorations Noël	25.28 \$		
	Aliments	50.23 \$		
	Gants et crampons pour botte employé G. Letendre	<u>95.39 \$</u>		
		286.61 \$		
0069 Précise Parklink	Horodateur décembre 2014	153.21 \$	Règl. 491-2014	PAYÉ
0074 Impériale Esso	Hyundai	44.14 \$	Règl. 491-2014	PAYÉ
	Toyota	192.18 \$		
	Ford #0311 Égout	623.98 \$		
	Ford #450 Voirie	137.23 \$		
	Tracteur	63.22 \$		
	Remise carburant	<u>-25.74 \$</u>		
		1 035.01 \$		
0094 Excavation MDY Inc.	Bris aqueduc rue Curé Vanasse	1 135.38 \$	R. Latraverse	
0110 Visa Desjardins	Poste	236.05 \$	Règl. 491-2014	PAYÉ
	Formation M. Péloquin	373.67 \$		
	Achat P. Gagnon	161.66 \$		
	Mouchoirs mairie	<u>18.35 \$</u>		
		789.73 \$		
0110 Visa Desjardins	Décorations Noël (cordon d'étoiles pont des piétons)	172.39 \$	Règl. 491-2014	PAYÉ
	Séchoirs à mains (2 billetterie, 1 mairie)	1 445.93 \$		
	Fête retraite G. Tremblay	173.66 \$		
	Souper des fêtes employés	271.33 \$		
	Distribution Journal le Phare	480.03 \$		
	Timbres	124.17 \$		
	Fourniture bureau	<u>137.96 \$</u>		
		2 805.47 \$		

0111 Desmarais protection	Travaux intrusion et incendie billetterie Panneau de contrôle garage	1 584.36 \$ <u>577.75 \$</u> 2 162.11 \$	M. Dauplaise	
0112 Canadian Tire	Décorations	212.61 \$	M. Dauplaise	
0179 Les Entreprise d'électricité D.A.	Réparation luminaires	532.13 \$	M. Dauplaise	
0205 La porte du Passant	Traiteur fête retraite G. Tremblay	220.00 \$	M. Dauplaise	
0213 Reliance Protectron	Protection loisirs et garage municipal	531.18 \$	Règl. 491-2014	PAYÉ
0262 Gérald Tremblay	Politique relative aux civilités (24 ans de service)	240.00 \$	Politique	
0276 Danis Construction	Achat pierres et rebuts asphalte, réfection garage Achat pierres et sable bris aqueduc rue Curé Vanasse	508.74 \$ <u>375.91 \$</u> 884.65 \$	R. Latraverse	
0299 Rona Inc.	Divers pour rénovation mairie Divers pour rénovation billetterie	548.74 \$ <u>303.41 \$</u> 852.15 \$	R. Latraverse	
0308 Lumen	Fusibles station pompage #5	51.51 \$		
0355 Les imprimeries Sortrac inc.	Calendriers collectes 2015 (1350 copies)	1 552.16 \$	M. Dauplaise	
0399 Antonio Moreau (1984) Ltée	Casquettes (30)	327.68 \$	M. Dauplaise	PAYÉ
0402 Maguilou	Mise à jour site web info-collectes, MADA et corrections Mise à jour calendrier collectes 2015	919.80 \$ <u>172.46 \$</u> 1 092.26 \$	M. Dauplaise	
0405 Gimatech Électrique inc.	Pièces station pompage #2 Bâtisse jeux Maison des jeunes Garage municipal Signal piétons Réparé éclairage sapin, traverse piétonnière et station pompage Travaux billetterie Réparé chauffage garage 748, Chenal-du-Moine Vérifier alimentation station pompage #2 Mise en route panneau de contrôle station pompage #2 Matériel - main d'œuvre salle du conseil Matériel - main d'œuvre billetterie	9 728.03 \$ 2 403.10 \$ 117.40 \$ 906.58 \$ 112.96 \$ 547.72 \$ 4 598.55 \$ 271.14 \$ 77.03 \$ 1 386.60 \$ 2 113.52 \$ <u>1 954.70 \$</u> 24 217.33 \$	R. Latraverse	
0537 Les petits moteurs à gaz	Scie (arbres parcs)	194.33 \$	R. Latraverse	
0753 Hyundai Sorel-Tracy	Entretien annuel et retouches peinture	547.66 \$	M. Dauplaise	
0774 Groupe géomatique AZIMUT	Abonnement Gonet 2015	3 449.25 \$	Règl. 491-2014	
0792 PG Solutions	Formation facturation annuelle 2015 Formation fin d'année 2015	172.46 \$ <u>172.46 \$</u> 344.92 \$	M. Dauplaise	
0805 Groupe Maska	Pièces pour souffleur tracteur	73.61 \$	R. Latraverse	
0868 Municonseil	Recherche Soquij (R. Huletsky)	62.72 \$	M. Dauplaise	
0896 Environnement KMJ Inc.	Nettoyage stations pompage #3 et #7 et puisards	711.28 \$	R. Latraverse	
99705 Les portes et châssis Eddy Boulet	Fenêtres (3) salle du conseil, fenêtre (1) bureau du Maire	5 801.64 \$	R. Latraverse	
99707 Médias Transcontinental S.E.N.C.	Distribution Temps Libre (1219 copies)	78.49 \$	M. Dauplaise	
99719 Les publications municipales	Conception et impression Journal le Phare hiver 2014-2015	1 824.30 \$	Réso. 15-05-14	
99788 Nicoletti Pneus&Mécanique	4 pneus d'été véhicule Ford-250	983.58 \$	M. Dauplaise	
99882 Les peintures et joint D.B. Inc.	Travaux joints billetterie	919.80 \$	R. Latraverse	
99917 Vidéotron	Téléphone Voirie 24/12 au 23/01/2015 Téléphone Maison des jeunes 24/12 au 23/01/15	38.00 \$ <u>38.00 \$</u> 76.00 \$	Règl. 491-2014	PAYÉ
99918 La Capitale Assurances	Assurance collective décembre 2014	2 982.01 \$	Règl. 491-2014	PAYÉ
99930 Wolters Kluwer Québec Ltée	Renouvellement Code des municipalités	400.05 \$	Règl. 491-2014	
99932 Roy-Vézina et associés inc.	Dossier aqueduc Île d'Embaras	3 423.39 \$	Réso. 13-11-14	PAYÉ
99937 Émondage St-Germain	Perche en fibre pour émondage	158.94 \$	R. Latraverse	
99946 Sel Frigon Inc.	Sel déglçage en vrac	3 657.74 \$	Réso. 20-08-14	PAYÉ
99946 Sel Frigon Inc.	Sel déglçage en vrac	10 807.47 \$	Réso. 20-08-14	
99950 Claude Joyal; Inc.	Boulons et huile pour tracteur	221.26 \$	R. Latraverse	
99957 Réal Huot Inc.	Compteurs d'eau et jeux accouplement à souder	1 142.97 \$	R. Latraverse	
99958 Michel Péloquin	Frais déplacement formation du 28 novembre 2014	88.00 \$	Règl. 470-2012	
	TOTAL :	179 028.43 \$		

PROJET " Pacte Rural" (dépenses)

Patrick Morin 960.47 \$	SALAIRES DÉCEMBRE 2014	51 978.65 \$	Règl. 491-2014	PAYÉ
Location Sorel 31.62 \$	DAS DÉCEMBRE 2014	26 516.92 \$	Règl. 491-2014	PAYÉ
Les peintures et joint D.B. Inc. 919.80 \$				
Gimatech Électrique 6 553.23 \$	TOTAL :	<u>257 524.00 \$</u>	Incluant salaires et DAS	
Desmarais protection 1 584.36 \$				
Rona Bibeau 303.41 \$				

À la séance ordinaire du conseil municipal tenue lundi le 2 février 2015 à 19 h 30 à la salle du conseil, 1685 chemin du Chenal-du-Moine, sont présents :

Michel Péloquin, maire
Marie-France Bergeron
Patrick Lamothe
Diane Leduc
Pierre Pontbriand
Roger Soulières, conseillers

Maxime Dauplaise, secrétaire-trésorier
Absence motivée : Luc Latraverse, conseiller

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte. Six personnes assistent à la séance.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01-02-15

Il est proposé par Patrick Lamothe, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS PRÉCÉDENTES

02-02-15

Il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2015 tel que présenté.

CORRESPONDANCE

03-02-15

-Union des municipalités du Québec : invitation à adhérer à l'UMQ.

Considérant l'offre d'adhésion à l'UMQ; considérant que la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel est membre de la *Fédération québécoise des municipalités du Québec* et en est pleinement satisfaite; en conséquence, il est proposé par Diane Leduc, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas adhérer à l'UMQ.

CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES

04-02-15

Il est proposé par Marie-France Bergeron, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser la correspondance aux archives de la municipalité.

ADOPTION DU RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT

05-02-15

Considérant le dépôt du rapport des dépenses en date du 2 février 2015; considérant que la liste comprend les dépenses autorisées par le conseil ou par un fonctionnaire autorisé en vertu du règlement de délégation n° 491-2014; en conséquence, il est proposé par Diane Leduc, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période comprise entre le 19 janvier 2015 et le 2 février 2015 apparaissant sur la liste soumise par le secrétaire-trésorier, et d'autoriser le secrétaire-trésorier à émettre les chèques nécessaires pour en effectuer le paiement.

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

06-02-15

Le conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 29 janvier 2015 et il est proposé par Marie-France Bergeron, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le dépôt du procès-verbal.

DÉROGATION MINEURE 2015-0001, 999 CHEMIN DU CHENAL-DU-MOINE, LOT 4 799 139

07-02-15

Considérant que la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel a reçu une demande de dérogation mineure à l'égard du lot 4 799 139 du cadastre du Québec dont l'adresse civique est le 999 chemin du Chenal-du-Moine; considérant que la demande consiste à construire un solarium à 1,02 mètre d'une piscine creusée au lieu de 1,50 mètre ce qui engendre une dérogation de 0,48 mètre, le tout tel qu'illustré sur le projet d'implantation de l'arpenteur Louis Lessard daté du 3 décembre 2014 sous les minutes 14605; considérant que l'objet de la demande est pour le bâtiment principal de réduire la marge minimum entre le bâtiment principal et la piscine creusée à 1,02 mètre alors que le règlement n° 436-2009 article 104 exige 1,50 mètre; considérant qu'il est possible de faire autrement pour ce projet; considérant que cette demande déroge de 30% du règlement; considérant que le comité consultatif d'urbanisme a étudié cette demande et a recommandé de ne pas autoriser la dérogation mineure; considérant que le maire a demandé aux personnes intéressées si elles avaient des questions et/ou des commentaires à l'égard de cette demande; considérant qu'aucune question n'a été posée concernant la dérogation mineure; il est proposé par Patrick Lamothe, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents de refuser la dérogation mineure pour le bâtiment principal, et par conséquent ne pas réduire la marge minimum entre le bâtiment principal et la piscine creusée à 1,02 mètre alors que le règlement n° 436-2009 article 104 exige 1,50 mètre.

DEMANDE D'USAGES CONDITIONNELS, lot 4 800 289

08-02-15

Considérant que la demande consiste à autoriser, via le règlement n° 441-2009 sur les usages conditionnels dans la catégorie d'industrie à faible impact, l'entreposage d'équipements d'excavation dans la zone H-125; considérant que la demande a été déposée le 9 janvier 2012; considérant le dépôt du procès-verbal du C.C.U. du 27 février 2012 au conseil municipal tenue le 6 mars 2012; considérant que le conseil municipal n'a jamais pris position dans ce dossier; considérant qu'en 2014, la municipalité a reçu une plainte écrite et des plaintes verbales; considérant que le terrain visé est en zone résidentielle H-125; considérant que le terrain visé est dans le périmètre urbain de la municipalité; considérant que le terrain se situe en partie en zone inondable 0-20 ans et 20-100 ans; considérant que l'usage demandé n'est pas compatible avec le milieu environnant; considérant que l'usage demandé ne répond pas aux critères du règlement n° 441-2009 sur les usages conditionnels; considérant que l'usage demandé crée des nuisances pour le voisinage (poussière et circulation lourde); considérant que le comité consultatif d'urbanisme a réétudié cette demande et a recommandé de ne pas autoriser l'usage conditionnel; en conséquence, il est proposé par Diane Leduc, appuyé par Marie-France Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents de refuser d'autoriser l'entreposage d'équipements d'excavation dans la zone H-125 comme usages conditionnels dans la catégorie d'industrie à faible impact via le règlement n° 441-2009. Également résolu d'autoriser un délai de quatre (4) mois, soit jusqu'au 1^{er} juin 2015, à monsieur Luc Lefebvre afin de cesser toutes activités incompatibles avec le règlement

n° 436-2009, et de remettre le terrain dans son état d'origine avant le 1^{er} octobre 2015.

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

09-02-15

Considérant que l'article 18 du règlement n° 386-2005 concernant le comité consultatif d'urbanisme stipule que la durée du mandat des membres de ce comité est d'un an; considérant que le conseil doit procéder à la nomination des membres à la première séance de février de chaque année; considérant que les membres sortants désirent poursuivre leur implication au sein du C.C.U.; il est proposé par Patrick Lamothe, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil renouvelle le mandat de messieurs Normand Desrosiers, Yvon Descheneaux, Simon Latraverse, Yves Mandeville et Raphaël Lemay. Les membres du conseil municipal nommés sur ce comité sont madame Diane Leduc et monsieur Roger Soulières.

DEMANDE D'AUTORISATION À DES FINS AUTRES QUE L'AGRICULTURE POUR LE LOT 5 622 568 DU CADASTRE DU QUÉBEC AFIN D'AUTORISER LE LOTISSEMENT DE DEUX LOTS À DES FINS RÉSIDENTIELLES

10-02-15

Considérant qu'une demande a été déposée le 14 janvier 2015; considérant que ce projet nécessite une analyse plus approfondie; en conséquence, il est proposé par Diane Leduc, appuyé par Marie-France Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents de reporter la décision à la prochaine séance du conseil.

EMBAUCHE AU POSTE DE SALARIÉ JOURNALIER AUX TRAVAUX PUBLICS

11-02-15

Considérant que deux candidatures ont été reçues à l'interne pour combler le poste de salarié journalier aux travaux publics; considérant que le conseil a analysé chacune des candidatures à leur mérite; il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Patrick Lamothe et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'engagement de monsieur Guy Letendre, à titre de salarié journalier aux travaux publics, à l'échelon n° 1 selon les conditions décrites à la convention collective en vigueur.

SYSTÈME DE CLASSEMENT PAR MATRICULE

12-02-15

Il est proposé par Diane Leduc, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de reporter la décision à la prochaine séance du conseil.

DEMANDE D'UN DON OU D'UNE COMMANDITE

13-02-15

Le conseil prend connaissance de la demande d'un don ou d'une commandite de l'*Association des chasseurs et pêcheurs de Sainte-Anne-de-Sorel* et il est proposé par Marie-France Bergeron, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser une commandite de 300 \$ pour la réalisation du Tournoi de pêche familial 2015 organisé pour la relève. Également résolu de procéder à l'installation d'une toilette portative pour l'évènement.

AUTRES AFFAIRES

QUESTIONS DU PUBLIC

-M. Luc Lefebvre : demande d'usages conditionnels.

14-02-15

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les sujets étant traités, il est proposé par Patrick Lamothe, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 20 h.

Michel Péroquin, maire

Maxime Dauplaise, directeur gén.
et secrétaire-trésorier

« Je, Michel Péroquin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Voir la liste des comptes ci-après

LISTE DES DÉPENSES
PRÉSENTÉE À LA SÉANCE DU 2 FÉVRIER 2015

<u>FURNISSEURS</u>	<u>DESCRIPTION</u>	<u>MONTANT</u>	<u>AUTORISATION</u>	<u>PAIEMENT</u>
0008 Bell Canada	Mairie janvier 2014 Télémetrie janvier 2014	287.18 \$ <u>591.60 \$</u> 878.78 \$	Règl. 491-2014	
0009 Hydro-Québec	Stations de pompage	155.41 \$	Règl. 491-2014	PAYÉ
	Luminaire Joli-Bourg Billetterie Parc Constant Plante Quai-bateau 1665, ch. Du Moine	51.33 \$ 765.51 \$ 31.67 \$ <u>31.67 \$</u> 880.18 \$	Règl. 491-2014	
0010 R.I.A.R.Y.	Quote-part février 2015	8 802.33 \$	Réso. 12-11-14	
0011 Ville de Sorel-Tracy	Cour municipale	360.00 \$	Règl. 491-2014	
0017 MRC De Pierre-De Sorel	Services d'inspection régionale Étiquettes pour bacs à déchets supplémentaires Rôle d'évaluation janvier 2015 Quote-part matières résiduelles janvier 2015 Service technique informatique (MAJ du 15 janvier 2015) Quote-part matières résiduelles février 2015	685.67 \$ 2 165.00 \$ 4 783.51 \$ 14 990.49 \$ 39.50 \$ <u>14 990.49 \$</u> 37 654.66 \$	Règl. 491-2014	
0026 Patrick Morin	Ferme-porte Centre communautaire Diverses pièces pour camion Attache pour hose tracteur Collets pour patinoire Salle du conseil Billetterie	70.98 \$ 3.71 \$ 6.54 \$ 8.63 \$ 61.65 \$ <u>152.84 \$</u> 304.35 \$	R. Latraverse	
0030 Fourniture de bureau Denis	Fournitures de bureau	142.05 \$	M. Dauplaise	
0035 Carquest pièces d'autos	Graisse et huile pour tracteur Huile pour changement d'huile Bombardier	30.75 \$ <u>35.59 \$</u> 66.34 \$	R. Latraverse	
0049 Chantal&Petite Caisse	Poste Aliments	18.95 \$ <u>49.23 \$</u> 68.18 \$	Règl. 491-2014	PAYÉ
0055 Société Mutuelle de Prévention Inc.	Forfait janvier à juin 2015	673.12 \$	Règl. 491-2014	
0069 Précise Parklink	Horodateur janvier 2015	153.21 \$	Règl. 491-2014	
0092 Imprimerie Émond&Pelletier	Enveloppe de retour (comptes de taxes)	194.02 \$	M. Dauplaise	
0109 ADMQ	Renouvellement annuel 2015	735.75 \$	Règl. 491-2014	
0112 Canadian Tire	Divers bureau	28.73 \$	M. Dauplaise	
0132 Équipements sanitaires Prodec	Verres Centre communautaire	17.99 \$	R. Latraverse	
0282 Société historique Pierre-de-Saurel	Adhésion 2015	200.00 \$	Réso. 07-01-15	
0459 Michon Industriel	Nettoyage couvre-tout voirie	7.75 \$	R. Latraverse	
0569 Distribution JRV Inc.	Divers garage	45.45 \$	R. Latraverse	
0792 PG Solutions	Fournitures de bureau	875.02 \$	M. Dauplaise	
0805 Groupe Maska	Attaches pour Ford-250, absorbant pour garage	38.98 \$	R. Latraverse	
0868 MuniConseil	Consultations verbales pour l'année 2015	948.54 \$	Réso. 20-01-15	
0915 Lo Jack Boomerang	Protection génératrice Caterpillar Hewitt (5 ans)	343.78 \$	M. Dauplaise	
99715 Acklands Grainger	Hose pour patinoire	125.79 \$	R. Latraverse	
99734 Librairie le Registraire enr.	12 modules pour bibliothèque	827.82 \$	M. Dauplaise	PAYÉ
99773 Solidarité rurale du Québec	Adhésion 2015	250.00 \$	Réso. 08-01-15	
99811 Lucien Handfield inc.	Matériels, préparation et installation plancher billetterie	2 069.90 \$	R. Latraverse	
99919 Endress + Hauser	Contrat d'étalonnage réseaux de distribution de l'eau	2 317.68 \$	M. Dauplaise	
99946 Sel Frigon Inc.	Sel déglçage en vrac	7 503.52 \$	Réso. 20-08-14	
*GERM001 C. Germain, E. Pontbriand	Contribuable a trop payé (remb. Taxes)	298.10 \$	M. Dauplaise	
	TOTAL :	66 967.43 \$		
<u>PROJET " Pacte Rural" (dépenses)</u>				
Patrick Morin	175.74 \$	SALAIRES JANVIER 2015	42 482.69 \$	Règl. 491-2014
Lucien Handfield	2 069.90 \$	DAS JANVIER 2015	15 751.42 \$	Règl. 491-2014
	TOTAL :	<u>125 201.54 \$</u>	Incluant salaires et DAS	

À la séance extraordinaire du conseil municipal tenue jeudi le 12 février 2015 à 18 h 45 à la salle du conseil, 1685 chemin du Chenal-du-Moine, sont présents :

Michel Péloquin, maire
Marie-France Bergeron
Patrick Lamothe
Luc Latraverse
Diane Leduc
Pierre Pontbriand
Roger Soulières, conseillers

Maxime Dauplaise, secrétaire-trésorier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte. Aucune personne assiste à la séance.

Les membres du conseil étant tous présents, ils renoncent à l'avis de convocation.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

15-02-15

Il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Système de classement par matricule;
3. Adoption du règlement n° 493-2015 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux d'infrastructures relatifs à la construction du prolongement de la rue Marie-Didace incluant les conduites d'aqueduc, d'égouts pluvial et sanitaire et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt (20) ans;
4. Mandat services professionnels - plans et devis rue Marie-Didace;
5. Questions du public;
6. Levée de l'assemblée.

SYSTÈME DE CLASSEMENT PAR MATRICULE

16-02-15

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'achat d'un système de classement pour la gestion efficace des archives en urbanisme; considérant que cette acquisition fait partie du programme d'immobilisation de cette année; considérant le dépôt de trois soumissionnaires; en conséquence, il est proposé par Diane Leduc, appuyé par Marie-France Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel octroie à la compagnie *Les Systèmes Espace/Max inc.* d'Anjou, le contrat d'achat du système de classement comprenant la fourniture des étagères, l'installation et le transport, pour un montant de 1 995 \$ (taxes en sus), et l'achat de 2531 dossiers matricules codifiés, pour un montant total de 2 395 \$, le tout totalisant la somme de 4 390 \$ (taxes en sus), que les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 03 31000 726.

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 493-2015 DÉCRÉTANT LA PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS AINSI QUE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES RELATIFS À LA CONSTRUCTION DU PROLONGEMENT DE LA RUE MARIE-DIDACE INCLUANT LES CONDUITES D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS PLUVIAL ET SANITAIRE ET À CETTE FIN, UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT REMBOURSABLES EN VINGT (20) ANS

17-02-15

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel est en voie de municipaliser un nouveau segment de la rue Marie-Didace par le règlement n° 494-2015;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est d'avis qu'il y a lieu de procéder à des travaux majeurs de construction de fondation de rue, de réseau d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial sur la rue Marie-Didace;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire faire préparer des plans et devis pour la réalisation des travaux d'infrastructures sur le nouveau segment de la rue Marie-Didace;

CONSIDÉRANT QUE le coût de ces travaux d'infrastructures ainsi que les frais inhérents sont évalués à 580 263 \$;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion avec dispense de lecture a régulièrement été donné à la séance du 19 janvier 2015 par le conseiller Pierre Pontbriand;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de ce règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce projet de règlement sont à la disposition du public pour consultation depuis le début de la séance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture par le directeur général et secrétaire-trésorier;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés par le directeur général et secrétaire-trésorier:

En conséquence, il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement n° 493-2015 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux d'infrastructures relatifs à la construction d'une fondation de rue, de conduites d'aqueduc, d'égouts pluvial et sanitaire sur la rue Marie-Didace et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt (20) ans. Ledit règlement est reproduit aux pages suivantes.

MANDAT, CONCEPTION DE PLANS ET DEVIS - RUE MARIE-DIDACE

18-02-15

Considérant qu'il y a lieu de faire préparer des plans et devis pour des travaux d'infrastructures relatifs à la construction d'une fondation de rue, de conduites d'aqueduc, d'égouts pluvial et sanitaire sur la rue Marie-Didace;

considérant l'offre de service de monsieur Luc Brouillette ingénieur; en conséquence, il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Patrick Lamothe et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confier le mandat de préparer des plans et devis à monsieur Luc Brouillette, ingénieur, selon son offre de services professionnels du 11 février 2015 au coût de 11 980 \$ plus taxes et frais d'analyse au MDDELCC de 562 \$. Il est également résolu d'autoriser monsieur Luc Brouillette, ingénieur à soumettre une demande de certificat d'autorisation au *Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques* et à présenter tout engagement en lien avec cette demande. Il est de plus résolu que la municipalité s'engage à transmettre au MDDELCC, au plus tard soixante (60) jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

19-02-15

Tous les sujets étant traités, il est proposé par Diane Leduc, appuyé par Marie-France Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 19 h.

Michel Péloquin, maire

Maxime Dauplaise, directeur gén.
et secrétaire-trésorier

«Je, Michel Péloquin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.»

À la séance ordinaire du conseil municipal tenue lundi le 2 mars 2015 à 19 h 30 à la salle du conseil, 1685 chemin du Chenal-du-Moine, sont présents :

Michel Péloquin, maire
Marie-France Bergeron
Patrick Lamothe
Luc Latraverse
Diane Leduc
Pierre Pontbriand
Roger Soulières, conseillers

Maxime Dauplaise, secrétaire-trésorier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte. Vingt personnes assistent à la séance.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01-03-15

Il est proposé par Diane Leduc, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout dans Autres Affaires au point 16 a) Ferme Jean-Marie Paul et fils.

ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS PRÉCÉDENTES

02-03-15

Il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2015 tel que présenté.

03-03-15

Il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Marie-France Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 février 2015 tel que présenté.

CORRESPONDANCE

04-03-15

-Richard E. Langelier LL.B. : demande d'appui.

Considérant que le gouvernement du Québec a publié, le 30 juillet 2014, dans la Gazette officielle du Québec le décret édictant le *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection*; considérant que ce règlement est entré en vigueur le 14 août 2014; considérant qu'un collectif de cinq (5) scientifiques indépendants a mis en lumière les lacunes et faiblesses d'un tel règlement et montré son insuffisance pour assurer une protection réelle et adéquate des sources d'eau potable de la municipalité; considérant les études scientifiques déposées qui montrent une contamination des sources d'eau potable lorsqu'elles sont situées à un (1) km des puits gaziers ou pétroliers; considérant l'étude réalisée à la demande du gouvernement du Québec dans le cas du forage pétrolier à Gaspé et qui montre la présence de méthane thermogénique ou mixte dans les puits d'eau potable situés en périphérie du forage Haldimand 1; considérant que lors d'une rencontre tenue à Saint-Edmond-de-Grantham, le 20 septembre 2014, les trente (30) élus municipaux présents provenant de vingt-deux (22) municipalités et de onze (11) MRC ont décidé de présenter une requête commune au ministre du *Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques* afin que leurs municipalités puissent adopter des normes plus sévères que celles qui apparaissent dans le *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* et qu'ils ont invité toutes les municipalités du Québec intéressées à se joindre à

elles; considérant qu'il est de l'intérêt des résidents et résidentes de la présente municipalité de mieux protéger les sources d'eau de la municipalité. il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Patrick Lamothe et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel se joigne à cette requête commune et que copie de la présente résolution soit adressée aux initiateurs de cette démarche afin qu'elle soit jointe à la requête commune qui sera présentée à l'honorable ministre du *Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques*.

05-03-15

-Madame Nathalie Jean : dépôt d'une pétition « Motoneige ».

Considérant le dépôt de la pétition des résidents du secteur Avelin-Péloquin et Curé-Vanasse relativement à la présence d'un sentier de motoneige et de VTT; considérant que les citoyens demandent le retrait du droit de passage sur le tronçon de la rue Avelin-Péloquin; il est proposé par Marie-France Bergeron, appuyé par Diane Leduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents de prendre acte de la situation et d'informer les citoyens visés que la municipalité est consciente de la problématique et qu'elle reconsidérera le renouvellement du droit de passage venant à échéance à la fin de l'hiver 2015.

06-03-15

-Monsieur Pierre Yelle, porte-parole des résidents de l'Île Bibeau: règlement sur le stationnement RM-330-A.

Considérant la correspondance de monsieur Pierre Yelle, porte-parole des résidents de l'Île Bibeau concernant l'interdiction de stationnement sur le chemin du Chenal-du-Moine face à l'île Bibeau; considérant que cette réglementation vise la diminution du stationnement sur l'accotement de la route et ainsi augmenter la sécurité des piétons et cyclistes; considérant que la municipalité dispose de stationnements publics à la mairie ainsi qu'aux parcs Henri-Letendre et Constant-Plante pour l'ensemble des insulaires des îles de la municipalité; il est proposé par Patrick Lamothe, appuyé par Marie-France Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents de prendre acte des doléances des propriétaires de l'île Bibeau et d'analyser les réels impacts de la situation lors de la prochaine saison estivale.

07-03-15

-Fondation du Cégep de Sorel-Tracy : invitation «12^e édition de sa traditionnelle partie de sucres ».

Considérant l'invitation à participer à la 12^e édition de la traditionnelle partie de sucres de la Fondation du Cégep de Sorel-Tracy; considérant que le succès de cette activité permet à la Fondation de contribuer directement à la poursuite des études des étudiantes et étudiants par le biais de remises de bourses; il est proposé par Diane Leduc, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas donner suite mais encourage les élus disponibles à y participer en achetant des billets.

08-03-15

-GRTHS : appui en faveur de la reconduction du programme AccèsLogis Québec.

Attendu que partout au Québec des ménages locataires soit des familles, des aînés en perte d'autonomie, des personnes sans-abri ou vulnérables et des personnes seules, ont des besoins pressants de logements de qualité et à prix abordable;

Attendu que des ménages de notre municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel ont des besoins de logements abordables;

Attendu que le programme AccèsLogis Québec permet de réaliser des logements qui répondent à ces besoins;

Attendu que le programme AccèsLogis Québec a des retombées sociales et économiques vitales dans notre milieu;

Attendu que la reconduction et le financement adéquat du programme AccèsLogis Québec est nécessaire à la poursuite du développement du logement social et communautaire;

Attendu que le programme AccèsLogis Québec doit être reconfirmé chaque année et que cette situation limite la capacité des milieux à planifier efficacement la réponse aux besoins en habitation, en plus d'être très peu adaptée aux exigences d'un développement immobilier qui implique de nombreux acteurs et sources de financement;

Attendu que ce manque de prévisibilité ralentit le rythme de réalisation des projets; plusieurs se retrouvant dans l'attente de la reconduction du programme;

Attendu que le programme AccèsLogis Québec doit tenir compte des différentes réalités et contextes de développement d'un territoire à l'autre; il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de :

- demander au gouvernement du Québec de maintenir et de financer adéquatement un programme de développement de logements communautaires adapté aux besoins et aux réalités de l'ensemble du territoire québécois;
- demander au gouvernement du Québec de poursuivre sans délai le programme AccèsLogis Québec à long terme et de prévoir dans son prochain budget un plan d'investissements sur cinq (5) ans dans AccèsLogis Québec, permettant la réalisation d'un minimum de 3 000 nouveaux logements par année;
- de transmettre une copie de cette résolution au ministre des *Affaires municipales et de l'Occupation du territoire*, M. Pierre Moreau, ainsi qu'au président du Conseil du trésor, M. Martin Coiteux, et au ministre des Finances, M. Carlos J. Leitão.

09-03-15

-Corps de cadets CCLN 144 Marquis-de-Tracy : invitation au brunch bénéfice.

Considérant l'invitation à participer au brunch bénéfice du *Corps de cadets CCLN 144 Marquis-de-Tracy*, il est proposé par Pierre Pontbriand appuyé par Patrick Lamothe et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas donner suite mais encourage les élus disponibles à y participer en achetant des billets.

CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES

10-03-15

Il est proposé par Marie-France Bergeron, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser la correspondance aux archives de la municipalité.

ADOPTION DU RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT

11-03-15

Considérant le dépôt du rapport des dépenses en date du 2 mars 2015; considérant que la liste comprend les dépenses autorisées par le conseil ou par un fonctionnaire autorisé en vertu du règlement de délégation n° 491-2014; en conséquence, il est proposé par Diane Leduc, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période comprise entre le 2 février 2015 et le 2 mars 2015 apparaissant sur la liste soumise par le secrétaire-trésorier, et d'autoriser le secrétaire-trésorier à émettre les chèques nécessaires pour en effectuer le paiement.

COMITÉS MUNICIPAUX

Rapport des différents comités

Monsieur Patrick Lamothe mentionne que le 17 février dernier, il a participé à une rencontre de l'OBV YAMASKA, concernant le plan directeur de l'eau. Un résumé power point de la rencontre sera déposé lors d'une prochaine séance.

ARRÉRAGES DE TAXES : DÉPÔT DE LA LISTE

12-03-15

Il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Patrick Lamothe et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le dépôt de la liste des arrérages de taxes et de la transmettre à la MRC de Pierre-De Saurel en vue de la vente pour taxes.

ARRÉRAGES DE TAXES RÉSOLUTION HABILITANT LA MRC

13-03-15

Il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Marie-France Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'habiliter la MRC de Pierre-De Saurel à vendre ces immeubles dont les taxes demeureront impayées lors de la vente pour taxes en juin prochain.

14-03-15

RÉSOLUTION AUTORISANT LE DIRECTEUR GÉNÉRAL À ENCHÉRIR POUR ET AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Considérant qu'il y a lieu de nommer un enchérisseur pour représenter la municipalité lors de la vente pour taxes des immeubles qui se tiendra le 16 juin 2015; il est proposé par Diane Leduc, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur général, Maxime Dauplaise, à enchérir pour et au nom de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel.

DEMANDE D'AUTORISATION À DES FINS AUTRES QUE L'AGRICULTURE POUR LE LOT 5 622 568 DU CADASTRE DU QUÉBEC AFIN D'AUTORISER LE LOTISSEMENT DE DEUX LOTS À DES FINS RÉSIDENIELLES

15-03-15

Considérant qu'une demande a été déposée le 14 janvier 2015; considérant que la demande vise l'autorisation de créer deux (2) lots résidentiels au bout de la rue Forcier afin d'y construire des résidences; considérant qu'un projet d'arpenteur-géomètre fait le 12 janvier 2015 sous les minutes 6383 a été déposé; considérant que cette demande est conforme au règlement de zonage n° 436-2009 de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel; considérant que cette demande se situe dans la zone A-218 au règlement de zonage n° 436-2009; considérant que le projet viendrait compléter le projet domiciliaire de la rue Forcier débuté dans les années 1970; considérant que ces lotissements n'auraient aucun impact sur le milieu agricole; considérant que la rue a les infrastructures d'aqueduc et d'égout; considérant qu'il n'existe pas d'aménagement conforme de la rue en impasse; considérant qu'il y a lieu de régulariser cette fin de rue; en conséquence, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Diane Leduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la demande d'autorisation à des fins autres que l'agriculture pour le lot 5 622 568 du cadastre du Québec afin d'autoriser le lotissement de deux (2) lots à des fins résidentielles avec l'ajout d'une aire de virage à l'extrémité d'un diamètre de 35 mètres sous condition que le propriétaire s'engage à céder, à titre gratuit, la superficie nécessaire pour l'aménagement de l'aire de virage d'un diamètre de 35 mètres, l'ensemble des frais reliés à la transaction devront être assumés par le demandeur.

ACQUISITION DES LOTS 4 484 128 et 4 484 972

16-03-15

Considérant le développement prochain du prolongement de la rue Marie-Didace; considérant que le propriétaire des lots 4 484 128 et 4 484 972, monsieur Daniel Gratton souhaite vendre ses lots à la municipalité pour la somme symbolique de 1 \$; considérant la promesse de vente déposée en ce sens par le propriétaire des lots en date du 23 février 2015; considérant que l'acquisition de cet immeuble fournira à la municipalité de multiples opportunités de développement durable; considérant que cette acquisition constituera une excellente réserve foncière; il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Patrick Lamothe et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'acquisition des lots 4 484 128 et 4 484 972 au coût de 1 \$ et de payer les frais et honoraires de Me Luce Jacob pour l'acte de vente, de leurs copies et de leurs enregistrements. Également résolu d'autoriser le maire Michel Péloquin et le directeur général Maxime Dauplaise à signer l'acte de vente et tous autres documents relatifs à cette transaction.

ACHAT D'UN AFFICHEUR DE VITESSE

17-03-15

Considérant que le conseil juge opportun d'acquérir un afficheur de vitesse afin d'améliorer la sécurité des usagers de la route; considérant que cette acquisition fait partie du programme d'immobilisation de cette année; considérant le dépôt de la soumission n° 30946 de Signalisation Kalitec inc. pour la fourniture d'un afficheur de vitesse solaire; en conséquence, il est proposé par Diane Leduc, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel octroie à la compagnie *Signalisation Kalitec inc.*, le contrat d'achat d'un afficheur de vitesse solaire incluant l'option statistique à double sens, le tout totalisant la somme de 6 138 \$ (taxes en sus), que les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 03 31000 721.

RECOUVREMENT DE SOL, SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

18-03-15

Considérant qu'il y a lieu de procéder au remplacement du recouvrement de sol de la salle du conseil municipal; considérant le dépôt de la soumission n° 1082 de Lucien Handfield inc. pour la fourniture et la pose d'un recouvrement de sol; en conséquence, il est proposé par Marie-France Bergeron, appuyé par Diane Leduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel octroie à l'entreprise Lucien Handfield inc. le contrat de remplacement du recouvrement de sol de la salle du conseil municipal au coût de 3 856.01\$ (taxes en sus).

DEMANDE DE DON OU D'UNE COMMANDITE

19-03-15

Le conseil prend connaissance de la demande pour un don ou une commandite du club de patinage artistique de Sorel-Tracy; après étude de la demande selon les critères de la *Politique de dons et de commandites*; il est proposé par Patrick Lamothe, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser 100 \$.

PLAN DE VALORISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES

20-03-15

Considérant que le conseiller Patrick Lamothe se propose de rechercher des commanditaires, afin d'obtenir des contributions d'entreprises du territoire de la Municipalité et de la région de Pierre-De Saurel pour diminuer les coûts relatifs à la réfection et à l'amélioration du terrain de balle; considérant qu'il sera proposé aux entreprises de remettre une commandite établie selon un plan de visibilité incluant les coûts de la production d'une affiche de leurs logos; considérant que l'affichage s'effectuera sur les structures permanentes du terrain de balle; considérant que les affiches durables seront installées pendant la saison estivale, pour trois (3) ans et que l'entente se terminant le 31 octobre 2017 pourrait être renouvelée à la fin de sa validité; en conséquence, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

de mandater le conseiller Patrick Lamothe pour la recherche de commanditaires et les démarches associées;

d'entériner le plan de visibilité;

d'autoriser la signature d'une entente concernant l'affichage des commanditaires sur le terrain de balle;

d'autoriser l'installation d'affiches contenant les logos des commanditaires pour la présente saison estivale et les deux suivantes selon les dispositions du plan de visibilité.

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT N° 495-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 436-2009 AFIN D'AGRANDIR LA

ZONE H-126 ET DE MODIFIER LES ZONES C-127 ET P-128 DU PLAN DE ZONAGE AINSI QUE LA MODIFICATION DES GRILLES D'USAGES C-127 ET P-128

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Diane Leduc afin de présenter lors d'une prochaine séance de ce conseil, le règlement n° 495-2015 modifiant le règlement de zonage n° 436-2009 afin d'agrandir la zone H-126 et de modifier les zones C-127 et P-128 du plan de zonage ainsi que la modification des grilles d'usages C-127 et P-128.

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT N° 496-2015 CONCERNANT LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT N° 437-2009 AFIN D'AJOUTER LES NORMES D'UN LOT DESSERVI À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR CENTRAL TEL QUE DÉFINI DANS LE P.P.U.

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Patrick Lamothe afin de présenter lors d'une prochaine séance de ce conseil, le règlement n° 496-2015 concernant la modification du règlement de lotissement n° 437-2009 afin d'ajouter les normes d'un lot desservi à l'intérieur du secteur central tel que défini dans le P.P.U..

AUTRES AFFAIRES
FERME JEAN-MARIE PAUL ET FILS

21-03-15

Considérant que la Ferme Jean-Marie Paul et fils occupe l'emplacement actuel depuis onze (11) générations; considérant que la Ferme Jean-Marie Paul et fils a régulièrement, au cours de son histoire, obtenu des mentions pour la qualité de ses cultures; considérant que la Ferme Jean-Marie Paul et fils subit depuis une dizaine d'années un grave préjudice financier causé par la sédimentation des cours d'eau de la baie Lavallière; considérant que la Ferme Jean-Marie Paul et fils en est maintenant rendu à une situation financière extrêmement précaire; considérant que la Ferme Jean-Marie Paul et fils ne devrait pas avoir à subir les préjudices causés par la gestion des cours d'eau de la baie Lavallière, en conséquence, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel demande au Ministre de l'Agriculture, Monsieur Pierre Paradis, d'intervenir expressément dans la recherche d'une solution d'urgence à court terme et viable à long terme.

QUESTIONS DU PUBLIC

Jean-Marie Paul : remercie l'appui du conseil.

Annabelle Kardaras : autorisation ou tolérance des motoneiges sur de la Rive.

Steve Courchesne : idem.

Pierre A. Arnold : représente les propriétaires de QUAD dans le dossier VTT.

Yves Mandeville : village de cabanes à pêche, bruit excessif VTT, motos, motoneiges face au 2536 chemin du Chenal-du-Moine.

Léonard Dutil : présence de VTT sur la glace en pleine nuit.

Marcel Bibeau : présence de motoneiges sur la rue Avelin-Péloquin, très grande vitesse, invivable.

Henri Caissy : représentant des motoneiges, mentionne tous les efforts effectués.

Nathalie Jean : motoneiges.

Michel Chartrand: y aura-t-il des modifications aux limites de vitesse sur l'eau - bouées.

Monsieur Patrick Lamothe explique la problématique.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

22-03-15

Tous les sujets étant traités, il est proposé par Diane Leduc, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 20 h 43.

Michel Péloquin, maire

Maxime Dauplaise, directeur gén.
et secrétaire-trésorier

« Je, Michel Péloquin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Voir la liste des comptes ci-après

**LISTE DES DÉPENSES
PRÉSENTÉE À LA SÉANCE DU 2 MARS 2015**

<u>FOURNISSEURS</u>	<u>DESCRIPTION</u>	<u>MONTANT</u>	<u>AUTORISATION</u>	<u>PAIEMENT</u>
0007 Bell mobilité	Cellulaires février 2015	265.29 \$	Règl. 491-2014	PAYÉ
0009 Hydro-Québec	Éclairage public	1 603.21 \$	Règl. 491-2014	
0010 R.I.A.R.Y.	Quote-part mars 2015	8 802.33 \$	Réso. 12-11-14	
0012 EBI Environnement Inc.	Conteneur 8 verges 748, Chenal du Moine	248.51 \$	Règl. 491-2014	PAYÉ
0017 MRC De Pierre-De Sorel	Ajustement facture 30/12/2014	81.65 \$	Règl. 491-2014	
	Quote-part MRC (1er versement)	36 595.33 \$		
	Rôle d'évaluation - février 2015	4 783.51 \$		
	Quote-part matières résiduelles mars 2015	<u>14 990.49 \$</u>		
		56 450.98 \$		
0021 Xérox	Copies 29/12 au 27/01/2015	167.75 \$	Règl. 491-2014	PAYÉ
0026 Patrick Morin	Ampoules garage	6.53 \$	R. Latraverse	
	Outils garage	54.45 \$		
	Ampoules chambre des joueurs centre comm.	<u>49.07 \$</u>		
		110.05 \$		
0030 Fourniture de bureau Denis	Fournitures de bureau et roulettes de chaises	48.23 \$	M. Dauplaise	
0032 Wolseley Canada Inc.	Manchon	238.00 \$	R. Latraverse	
0035 Carquest pièces d'autos	Valve , pompe à gaz et huile pour chenillette	163.94 \$	R. Latraverse	
0036 Fonds d'info. Sur le territoire	Mutations février 2015	8.00 \$	Règl. 491-2014	
0048 Ass. Chasseurs&pêcheurs Ste-Anne	Tournoi de pêche familial 2015	300.00 \$	Réso. 13-02-15	
0049 Chantal&Petite Caisse	Aliments	40.25 \$	Règl. 491-2014	
	Produits nettoyant	<u>9.15 \$</u>		
		49.40 \$		
0054 Publications Québec	Normes ouvrages routiers - Tome 5	85.66 \$	Règl. 491-2014	PAYÉ
0069 Précise Parklink	Horodateur février 2015	153.21 \$	Règl. 491-2014	
0070 Ministre des finances	Frais analyse certificat d'autorisation rue Marie-Didace	562.00 \$	Réso. 18-02-15	PAYÉ
0074 Impérial Esso	Bombardier	163.52 \$		
	Toyota	174.51 \$		
	Ford 250 (égout)	420.19 \$		
	Ford 250 (aqueduc)	445.35 \$		
	Remise	<u>-32.54 \$</u>		
		1 171.03 \$		
0110 Visa Desjardins	Essence Hyundai	20.01 \$	Règl. 491-2014	PAYÉ
	Timbres	195.46 \$		
	Frais annuel	<u>60.00 \$</u>		
		275.47 \$		
0118 R.A.E. Richelieu-Saint-Laurent	Quote-part 2015 (1er versement)	25 157.33 \$	Réso. 12-12-14	
0112 Canadian Tire	Réparation d'une crevaison 2014	24.09 \$	L. Jobin	PAYÉ
0112 Canadian Tire	Chargeur à batteries pour garage	160.95 \$		
	Petits outils garage	35.26 \$		
	Vadrouille et autres bureau	<u>51.11 \$</u>		
		247.32 \$		
0132 Équipements sanitaires Prodec	Divers Fête des neiges	86.46 \$	Réso. 16-12-14	
0179 Les Entreprises d'électricité D.A.	Intervention pour réparation	129.92 \$	M. Dauplaise	
0218 Anim Actions	Jeux gonflables Fête des neiges	690.00 \$	Réso. 16-12-14	PAYÉ
0355 Imprimerie Sortrac	Impression de plans urbanisme	93.48 \$	M. Dauplaise	
0407 Dominique&Henriette Ferland	Corde de bois (1/2) Fête des neiges 2015	45.99 \$	M. Dauplaise	
0415 Crédit bail	Location photocopieur 1er avril au 30 juin 2015	738.14 \$	Règl. 491-2014	
0868 MuniConseil	Dossier B. Laprade	63.24 \$	M. Dauplaise	
0933 Ordre des urbanistes du Québec	Incription inspecteur 2015-2016	653.17 \$	Règl. 491-2014	
99707 Médias Transcontinental	Demande de dérogation mineure	108.88 \$	M. Dauplaise	

99736 Excavation Luc Lefebvre Inc.	1472, Chenal du Moine (débouché égout,caméra et dvd)	432.28 \$	R. Latraverse	
99737 OBV Yamaska	Inscription forum de l'eau P. Lamothe Adhésion annuelle 2015	45.00 \$ <u>50.00 \$</u> 95.00 \$	Réso. 05-12-14	
99805 Techno Marine	Pièces, main d'œuvre et transport (connecteur quais)	569.13 \$	L. Jobin	PAYÉ
99839 Déménagement J. Nadeau Inc.	Déchetage papier	91.98 \$	M. Dauplaise	
99840 Location FGL	Location remorque (transport étagères bibliothèque)	120.72 \$	M. Dauplaise	
99850 Michèle Bérubé	Frais déplacement formation gratuite MMQ	88.64 \$	M. Dauplaise	
99863 Poiriers Ford Inc.	Entretien Ford 250	225.53 \$	R. Latraverse	
99917 Vidéotron	Téléphone maison des jeunes 24/02 au 23/03/2015 Téléphone voirie 24/02 au 23/03/2015	38.00 \$ <u>38.00 \$</u> 76.00 \$	Règl. 491-2014	PAYÉ
99918 La Capitale Assurances	Assurance-collective février 2015	2 895.70 \$	Règl. 491-2014	PAYÉ
99945 9101-0348 Inc. (Excavation M.D.Y.)	Déneigement 2015 (2ème versement)	33 526.71 \$	Réso. 18-06-14	
99946 Sel Frigon Inc.	Sel déglacage en vrac	4 079.50 \$	Réso. 20-08-14	
99950 Claude Joyal Inc.	Couteau pour tracteur Case	172.44 \$	R. Latraverse	
99993 Boulevard fleuriste	Hospitalisation prolongée J.C. Dulude (conseil)	63.24 \$	Politique civilités	
		TOTAL :	141 177.95 \$	
		SALAIRES FÉVRIER 2015	45 630.24 \$	Règl. 491-2014
		DAS FÉVRIER 2015	17 177.86 \$	Règl. 491-2014
		TOTAL :	<u>203 986.05 \$</u>	Incluant salaires et DAS

À la séance extraordinaire du conseil municipal tenue lundi le 30 mars 2015 à 18 h à la salle du conseil, 1685 chemin du Chenal-du-Moine, sont présents :

Michel Péloquin, maire
Marie-France Bergeron
Patrick Lamothe
Luc Latraverse
Diane Leduc
Pierre Pontbriand
Roger Soulières, conseillers

Maxime Dauplaise, secrétaire-trésorier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte. Aucune personne n'assiste à la séance.

Les membres du conseil étant tous présents, ils renoncent à l'avis de convocation.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

23-03-15

Il est proposé par Patrick Lamothe, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Résolution modifiant le règlement n° 493-2015 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux d'infrastructures relatifs à la construction d'une fondation de rue, de conduites d'aqueduc, d'égouts pluvial et sanitaire sur la rue Marie-Didace et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en 20 ans;
3. Étude géotechnique, prolongement de la rue Marie-Didace;
4. Mandat services professionnels - plan concept révisé du secteur centre de la municipalité;
5. Terrain de jeux 2015;
6. Brunch de lancement de la politique MADA;
7. Questions du public;
8. Levée de l'assemblée.

RÉSOLUTION MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 493-2015 DÉCRÉTANT LA PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS AINSI QUE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES RELATIFS À LA CONSTRUCTION D'UNE FONDATION DE RUE, DE CONDUITES D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS PLUVIAL ET SANITAIRE SUR LA RUE MARIE-DIDACE ET À CETTE FIN, UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT REMBOURSABLES EN VINGT (20) ANS

24-03-15

Considérant qu'un règlement portant le n° 493-2015 et décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux d'infrastructures relatifs à la construction d'une fondation de rue, de conduites d'aqueduc, d'égouts pluvial et sanitaire sur la rue Marie-Didace et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt (20) ans a été adopté par le conseil municipal le 12 février 2015; considérant que l'article 8 de ce règlement nécessite une légère modification du libellé; considérant que cette modification ne modifie

en aucun cas la nature et la portée du règlement; en conséquence, il est proposé par Diane Leduc, appuyé par Marie-France Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'article 8 du règlement n° 493-2015 soit remplacé par le suivant :

ARTICLE 8- Tout contribuable sur l'immeuble duquel est imposé une taxe en vertu de l'article 6 peut exempter cet immeuble de cette taxe en payant en un versement la part du capital relative à cet emprunt avant la première émission de cet emprunt ou toute émission subséquente, s'il y a lieu, et qui aurait été fournie par la taxe imposée sur son immeuble par l'article 6.

- Le paiement doit être effectué avant la publication de l'avis visé par l'article 1065 du Code municipal. Le prélèvement de la taxe spéciale imposée par le présent règlement sera réduit en conséquence. Ce paiement doit être fait conformément à l'article 1072.1 du Code municipal du Québec.
- Le paiement avant le terme susmentionné exempte l'immeuble de la taxe spéciale pour le reste du terme de l'emprunt fixé dans le règlement.

ÉTUDE GÉOTECHNIQUE, PROLONGEMENT DE LA RUE MARIE-DIDACE

25-03-15

Considérant qu'il y a lieu de faire préparer une étude géotechnique pour les travaux d'infrastructures relatifs à la construction, de conduites d'aqueduc, d'égouts pluvial et sanitaire sur la rue Marie-Didace; considérant les offres de service reçus; en conséquence, il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Marie-France Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confier le mandat de réalisation d'une étude géotechnique à Groupe Qualitas inc., selon l'offre de services professionnels du 23 mars 2015 au coût de 5 930 \$ plus taxes.

MANDAT, SERVICES PROFESSIONNELS - PLAN CONCEPT RÉVISÉ DU SECTEUR CENTRE DE LA MUNICIPALITÉ

26-03-15

Considérant qu'il y a lieu de faire produire un plan concept d'aménagement révisé pour le terrain de l'ancienne *Grange du Survenant*; considérant que des subventions sont disponibles dans le cadre du nouveau programme PIQM MADA; considérant que les projets doivent être déposés au plus tard le 8 mai 2015; il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Diane Leduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la firme APUR, urbanistes conseils pour la réalisation d'un plan concept d'aménagement révisé incluant une estimation des coûts pour l'aménagement du site au coût de 12 850 \$ plus taxes; également résolu que ce mandat soit payé à même le surplus accumulé.

TERRAIN DE JEUX 2015

27-03-15

Considérant le succès des terrains de jeux à Sainte-Anne-de-Sorel à l'été 2014; considérant la volonté du conseil municipal de poursuivre l'offre des terrains de jeux à l'été 2015; considérant qu'il y a lieu de procéder à l'embauche d'une coordonnatrice pour les terrains de jeux 2015; considérant qu'il y a lieu d'établir une tarification; en conséquence, il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Roger

Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'embauche de madame Jade Péloquin, à titre de salarié saisonnier, comme coordonnatrice des terrains de jeux 2015 et d'établir le salaire horaire à 13,55 \$. Également résolu de reconduire la même tarification qu'à l'été 2014 avec l'ajout de l'option service de garde à l'heure au coût de 5 \$ l'heure.

28-03-15

BRUNCH DE LANCEMENT DE LA POLITIQUE MADA

Considérant la réalisation et l'adoption de la politique Municipalité Amie des Aînés; considérant la volonté du conseil municipal d'inviter les aînés de la municipalité à un brunch de lancement de la nouvelle politique; en conséquence, il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents de réaliser un brunch de lancement de la politique MADA le dimanche 26 avril prochain à l'*Auberge de la Rive* et d'établir le coût du brunch à 7,50 \$ par personne.

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

29-03-15

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les sujets étant traités, il est proposé par Diane Leduc, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 19 h 05.

Michel Péloquin, maire

Maxime Dauplaise, directeur gén.
et secrétaire-trésorier

«Je, Michel Péloquin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.»

À la séance ordinaire du conseil municipal tenue lundi le 13 avril 2015 à 19 h 30 à la salle du conseil, 1685 chemin du Chenal-du-Moine, sont présents :

Roger Soulières, maire suppléant
Marie-France Bergeron
Patrick Lamothe
Luc Latraverse
Diane Leduc
Pierre Pontbriand, conseillers

Maxime Dauplaise, secrétaire-trésorier
Absence motivée : Michel Péloquin, maire

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire suppléant déclare la séance ouverte. Trente (30) personnes assistent à la séance. Le maire suppléant souligne l'évènement tragique d'avril 1865 où trente-quatre (34) personnes sont décédées dans la région dont dix-huit (18) sur l'île de Grâce. Il rappelle que le drapeau municipal a été mis en berne en mémoire des disparus, une minute de silence est observée.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01-04-15

Il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Marie-France Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout au point 18- Autres affaires : semaine des bénévoles.

ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS PRÉCÉDENTES

02-04-15

Il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Diane Leduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2015 tel que présenté.

03-04-15

Il est proposé par Marie-France Bergeron, appuyé par Patrick Lamothe et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 mars 2015 tel que présenté.

CORRESPONDANCE

04-04-15

-Ville de Drummondville : invitation journée de formation de l'AQU.

Considérant l'invitation à participer à une journée de formation sous le thème : « CCU et l'acceptabilité sociale » par *l'Association québécoise d'urbanisme* en collaboration avec la ville de Drummondville; il est proposé par Diane Leduc, appuyé par Marie-France Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas donner suite.

05-04-15

-Association des personnes handicapées Sorel-Tracy : campagne de levée de fonds.

Il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas donner suite mais encourage les élus disponibles à y participer en achetant des billets.

06-04-15

-Madame Solange Fong : demande d'acquisition d'une bande tampon.

Suite à la demande de madame Solange Fong, propriétaire au 431 rue du Quai, concernant l'acquisition de la bande tampon située au

pourtour de sa propriété voisine du stationnement du quai de Sainte-Anne; il est proposé par Diane Leduc, appuyé par Marie-France Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'aviser madame Fong que la municipalité est disposée à vendre la bande tampon à l'exception de la clôture et de faire les vérifications d'usage quant aux modalités de la vente qui pourrait avoir lieu dans les prochains mois.

07-04-15

-Association canadienne pour la santé mentale: campagne de promotion de la santé mentale 2015-2016.

Considérant que la Semaine de la santé mentale se déroule du 4 au 10 mai, et que le slogan « *Prenez une pause, dégagez votre esprit* » souhaite démontrer que les pauses ont un impact positif sur la santé globale des Québécoises et des Québécois en permettant le ressourcement et en évitant l'épuisement; considérant que les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement; considérant que le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale pilote la Semaine de la santé mentale et la campagne annuelle qui en découle et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise; considérant qu'il est d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne :

- en invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne www.acsm.qc.ca;
- en encourageant les initiatives et activités organisées sur le territoire;
- en proclamant la Semaine nationale de la santé mentale lors d'un conseil municipal.

En conséquence, il est proposé par Patrick Lamothe, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de proclamer, par la présente, la semaine du 4 au 10 mai 2015 Semaine de la santé mentale dans la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel et d'inviter tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfiques «de la pause» pour prendre soin de sa santé mentale.

08-04-15

-Coopérative de Santé de St-Denis-sur-Richelieu : demande d'appui au pacte rural.

Le conseil prend connaissance de la demande d'appui concernant l'octroi d'une subvention du Pacte rural à la Coopérative de santé de St-Denis (CSSD); considérant que le conseil municipal entend appuyer des projets locaux avec l'enveloppe dédiée à la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel; considérant l'étude de la demande selon les objectifs de la municipalité; il est proposé par Marie-France Bergeron, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas donner suite.

09-04-15

-Base de plein air Ville la Joie inc. : demande d'appui au pacte rural.

Le conseil prend connaissance de la demande d'appui concernant l'octroi d'une subvention du Pacte rural à la base de plein air Ville la Joie inc.; considérant que le conseil municipal entend appuyer des projets locaux avec l'enveloppe dédiée à la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel; considérant l'étude de la demande selon les objectifs

de la municipalité; il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas donner suite.

CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES

10-04-15

Il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Patrick Lamothe et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser la correspondance aux archives de la municipalité.

ADOPTION DU RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT

11-04-15

Considérant le dépôt du rapport des dépenses en date du 13 avril 2015; considérant que la liste comprend les dépenses autorisées par le conseil ou par un fonctionnaire autorisé en vertu du règlement de délégation n° 491-2014; en conséquence, il est proposé par Diane Leduc, appuyé par Marie-France Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période comprise entre le 2 mars 2015 et le 13 avril 2015 apparaissant sur la liste soumise par le secrétaire-trésorier, et d'autoriser le secrétaire-trésorier à émettre les chèques nécessaires pour en effectuer le paiement.

COMITÉS MUNICIPAUX

Rapport des différents comités

Le conseiller Patrick Lamothe mentionne la création prochaine d'un comité loisirs touchant toutes les différentes tranches d'âge, l'assemblée constituante se tiendra le 6 mai prochain. Il mentionne également que la mise à niveau des infrastructures sportives touchera, cette année, le terrain de baseball et balle molle.

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DÉPENSES

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil le rapport des états comparatifs des revenus et dépenses de la municipalité en date du 31 mars 2015.

R.I.A.R.Y. : DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2014

12-04-15

Il est proposé par Diane Leduc, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents de déposer aux archives les états financiers 2014.

R.A.E. RICHELIEU/SAINT-LAURENT : DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2014

13-04-15

Il est proposé par Marie-France Bergeron, appuyé par Patrick Lamothe et résolu à l'unanimité des conseillers présents de déposer aux archives les états financiers 2014.

ACQUISITION DU LOT 4 484 152

14-04-15

Considérant le développement prochain du prolongement de la rue Marie-Didace; considérant que la municipalité doit obtenir une servitude ou procéder à l'achat d'un terrain en vue de l'égouttement de ladite rue; considérant que le propriétaire du lot 4 484 152, monsieur Charles Arcato accepte de vendre son lot à la municipalité pour la somme de 1 000 \$; considérant la promesse de vente déposée en ce sens par le propriétaire du lot en date du 10 avril 2015; en conséquence, il est proposé par Patrick Lamothe, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'acquisition du lot 4 484 152 au coût de 1 000 \$ et de payer les frais et honoraires de M^e Jean-Pierre Comeau pour l'acte de vente, de leurs copies et de leurs enregistrements. Également résolu d'autoriser le maire Michel Péloquin et le directeur général Maxime Dauplaise à signer l'acte de vente et tous autres documents relatifs à cette transaction.

DOSSIER MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-SOREL
c. BENOIT LAPRADE ET SOPHIE LAPRADE

15-04-15

Le directeur général dépose le jugement rendu le 11 mars 2015 dans la cause *municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel c. Benoit Laprade et Sophie Laprade*; il est proposé par Marie-France Bergeron, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents de prendre acte du jugement et de le déposer aux archives.

PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ POUR OBTENIR DES
POUVOIRS POUR REMEMBRER DES TERRES MORCELÉES

16-04-15

Considérant que des terres situées dans le prolongement des terrains municipaux constitués du centre Germaine-Guèvremont et du garage municipal, bornées à l'ouest par le lot 4 799 238 et bornées à l'est par les lots 4 799 862, 4 799 863 et 4 799 864 ont fait l'objet de spéculation et de morcellement et ont été vendues et abandonnées par la plupart des propriétaires;

Considérant qu'environ cinq cents (500) de ces terrains, situés en zone agricole, pourraient être remembrés et remis à l'agriculture;

Considérant que la municipalité doit dépenser annuellement des milliers de dollars pour traiter les dossiers de ces terrains abandonnés, les évaluer et imposer des taxes qui sont pratiquement irrécouvrables;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la municipalité de faire ce remembrement étant donné qu'elle en est déjà propriétaire de plusieurs et qu'elle pourrait annuellement économiser des milliers de dollars dépensés inutilement;

Considérant qu'il y a lieu de demander à l'*Assemblée nationale du Québec* d'accorder à la municipalité des pouvoirs spéciaux pour lui permettre de régler la situation et de lui permettre de créer des exploitations agricoles rentables pour des agriculteurs;

En conséquence, il est proposé par Diane Leduc, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. De demander à l'*Assemblée nationale du Québec* d'adopter un projet de loi d'intérêt privé ayant principalement pour objet d'accorder à la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel des pouvoirs spéciaux pour lui permettre de remembrer les terres morcelées situées dans le prolongement des terrains municipaux constitués du centre Germaine-Guèvremont et du garage municipal, bornées à l'ouest par le lot 4 799 238 et bornées à l'est par les lots 4 799 862, 4 799 863 et 4 799 864;

2. D'approuver le texte de l'avis public et le texte préliminaire du projet de loi déposés au conseil et qui seront présentés à l'*Assemblée nationale du Québec*, sous réserve des modifications qui pourront y être apportées par le conseiller juridique en collaboration avec le maire et le directeur général de la municipalité ou à la suite de l'étude et des recommandations des avocats en législation du gouvernement;

3. De demander à monsieur Sylvain Rochon, député de la circonscription électorale de Richelieu, de parrainer ce projet de loi d'intérêt privé;

4. De mandater M^e Conrad Delisle et M^e Odette Roy, du cabinet d'avocats Delisle & Delisle s.e.n.c., en collaboration avec le maire et le directeur général, afin de faire les procédures et les démarches nécessaires pour que ce projet soit soumis à l'*Assemblée nationale du Québec*.

CENTRE ANIMALIER PIERRE-DE SAUREL

17-04-15

Considérant que la municipalité a reçu deux offres de service pour le contrôle animalier sur son territoire; considérant que les membres du Conseil désirent adhérer au service offert par le *Centre Animalier Pierre-De Saurel* sous forme de forfait selon une approche par cage; en conséquence, il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Patrick Lamothe et résolu à l'unanimité des conseillers présents : que la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel adhère, pour l'année 2015-2016 débutant le 1^{er} mai 2015, à l'offre de service déposée par le *Centre Animalier Pierre-De Saurel*, au montant de 6 000 \$ couvrant le forfait d'une (1) cage pour chien.

OFFRE DE LOCATION POUR L'OPÉRATION D'UNE CANTINE

18-04-15

Considérant que la municipalité loue depuis trois ans un espace pour l'opération d'un restaurant mobile à la compagnie Resto L.P. enr. : 2314-4025 Québec inc.; considérant que le propriétaire est disposé à louer l'emplacement pour la période du 17 mai 2015 au 12 octobre 2015; considérant que le locataire défraie les coûts d'électricité en sus du loyer annuel; en conséquence, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire et le directeur général à signer un bail de location avec la compagnie Resto L.P. enr. : 2314-4025 Québec inc au coût de 150 \$ mensuel plus les taxes, les coûts d'électricité étant en sus du loyer annuel. Également résolu de permettre l'utilisation d'un espace restreint au sous-sol du bâtiment de service pour des congélateurs.

A.D.M.Q. : CONGRÈS ANNUEL

19-04-15

Considérant que le congrès de l'*Association des Directeurs municipaux du Québec* se tiendra les 17, 18 et 19 juin prochain à Québec; il est proposé par Patrick Lamothe, appuyé par Diane Leduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inscription de notre directeur général, Maxime Dauplaise, et de défrayer tous les frais inhérents.

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

20-04-15

Considérant qu'il y a lieu de nommer le maire suppléant pour les prochains huit mois; il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Marie-France Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer le conseiller Luc Latraverse à titre de maire suppléant de mai 2015 à décembre 2015. Également résolu que monsieur Luc Latraverse puisse siéger à la MRC de Pierre-De Saurel en cas d'absence du maire de mai 2015 à décembre 2015. Monsieur Latraverse accepte.

DEMANDES DE DON OU D'UNE COMMANDITE

21-04-15

Le conseil prend connaissance de la demande pour un don ou une commandite de l'école secondaire Bernard-Gariépy concernant *Le grand Défi Pierre Lavoie*; considérant que trois élèves et deux membres du personnel de l'école provenant de la municipalité participeront à la course à relais de 270 km de Québec à Montréal; considérant l'étude de la demande selon les critères de la *Politique de dons et de commandites*; il est proposé par Diane Leduc, appuyé par Marie-France Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser 50 \$.

22-04-15

Le conseil prend connaissance de la demande pour un don ou une commandite de l'organisme Azimut Diffusion; considérant le désengagement financier de la MRC de Pierre-De Saurel en 2013 pour le projet L'Aventure T; considérant que la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel a accepté en 2014 de contribuer pour une somme de 738,30 \$ pour suppléer au besoin de transports des élèves; considérant le caractère récurrent de la demande ainsi que les efforts d'autofinancement et de partenariats financiers de l'organisme; considérant l'étude de la demande selon les critères de la *Politique de dons et de commandites*; il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Diane Leduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents de participer au projet pour 2015 pour un montant de 500 \$ et d'aviser l'organisme que la municipalité entend

diminuer graduellement l'apport financier pour le même projet en 2016, s'il y a lieu.

AUTRES AFFAIRES

Madame la conseillère Diane Leduc mentionne que les membres du conseil désirent remercier chaleureusement tous les bénévoles actifs au sein de notre communauté. La semaine du bénévolat du 12 au 18 avril permet de mettre la lumière sur tous ces travailleurs « de l'ombre ». Que ce soit au niveau municipal (comité d'urbanisme, comité de la famille et des aînés) paroissial (église, bazar, école), des loisirs (Maison des jeunes, associations sportives) communautaire (la guignolée), etc..., leur implication est très importante, voire essentielle pour conserver une vitalité dans notre municipalité. De tout cœur un **grand merci!**

QUESTIONS DU PUBLIC

Léonard Dutil : fermeture de la tour d'observation de la SABL en période hivernale.

Manon Laforest : projet de dragage des chenaux en bordure de l'Île-aux-Fantômes et de l'Île Létourneau.

Jean-Denis Dauphinais : projet de dragage des chenaux en bordure de l'Île-aux-Fantômes et de l'Île Létourneau; réparation de la rampe de mise à l'eau; pavage du chemin du Chenal-du-Moine; demande d'installation d'un panneau « cul-de-sac » en anglais pour les camionneurs anglophones.

Daniel Gagnon : représente les propriétaires de l'île Bibeau dans le dossier de l'interdiction de stationnement, ils demandent l'obtention d'une vignette par propriétaire de chalet.

Jean-Pierre Comeau : demande un résumé de la réglementation concernant le stationnement sur le chemin du Chenal-du-Moine.

Mario Gamelin : vitesse excessive sur la rue Paul, 70 km/h.

Gilles Paré : après-bal 2015.

Laurent Latraverse : entente loisirs avec la ville de Sorel-Tracy.

23-04-15

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les sujets étant traités, il est proposé par Diane Leduc, appuyé par Patrick Lamothe et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 20 h 40.

Roger Soulières,
Maire suppléant

Maxime Dauplaise, directeur gén.
et secrétaire-trésorier

« Je, Roger Soulières, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Voir la liste des comptes ci-après

LISTE DES DÉPENSES
PRÉSENTÉE À LA SÉANCE DU 13 AVRIL 2015

<u>FOURNISSEURS</u>	<u>DESCRIPTION</u>	<u>MONTANT</u>	<u>AUTORISATION</u>	<u>PAIEMENT</u>
0007 Bell mobilité	Cellulaires mars 2015	253.18 \$	Règl. 491-2014	PAYÉ
0008 Bell Canada	Mairie février 2015 Télémetrie février 2015	306.64 \$ <u>515.16 \$</u> 821.80 \$	Règl. 491-2014	PAYÉ
0008 Bell Canada	Mairie mars 2015 Télémetrie mars 2015	300.78 \$ <u>515.16 \$</u> 815.94 \$	Règl. 491-2014	PAYÉ
0009 Hydro-Québec Février	Chalet des loisirs Garage 748, A Chenal du Moine Garage 1685, Chenal du Moine Luminaire rue Joli-Bourg Annonce croisières (fin de contrat) Mairie Bâtisse jeux d'eau Terrain des loisirs Stations de pompage	1 096.03 \$ 1 353.46 \$ 489.48 \$ 53.99 \$ 28.82 \$ 2 367.01 \$ 684.59 \$ 1 359.92 \$ <u>795.20 \$</u> 8 228.50 \$	Règl. 491-2014	PAYÉ
0009 Hydro-Québec Mars	Éclairage public Stations pompage	1 448.06 \$ <u>1 302.67 \$</u> 2 750.73 \$	Règl. 491-2014	PAYÉ
	Bibliothèque Parc Constant Plante Bateau-quai	677.26 \$ 27.88 \$ <u>27.88 \$</u> 733.02 \$		
0009 Hydro-Québec Avril	Éclairage public	1 603.21 \$		
0010 R.I.A.R.Y.	Quote-part avril 2015	8 802.33 \$	Réso. 12-11-14	
0011 Ville de Sorel-Tracy	Protection contre incendies janvier 2015 Protection contre incendies février 2015	24 741.00 \$ <u>24 741.00 \$</u> 49 482.00 \$	Règl. 491-2014	PAYÉ
0011 Ville de Sorel-Tracy	Protection contre incendies mars 2015 Protection contre incendies avril 2015	24 741.00 \$ <u>24 741.00 \$</u> 49 482.00 \$	Règl. 491-2014	
0012 EBI Environnement Inc.	Conteneur 8 verges 748, Chenal du Moine 02/2015	248.51 \$	Règl. 491-2014	PAYÉ
0012 EBI Environnement Inc.	Conteneur 8 verges 748, Chenal du Moine 03/2015	250.50 \$	Règl. 491-2014	
0017 MRC De Pierre-De Sorel	Rôle d'évaluation - mars 2015 Rôle d'évaluation - avril 2015	4 783.51 \$ <u>4 783.51 \$</u> 9 567.02 \$	Règl. 491-2014	
0021 Xérox	Copies 27/01 au 26/02/2015 Copies 26/02 au 26/03/15	223.15 \$ <u>127.57 \$</u> 350.72 \$	Règl. 491-2014	PAYÉ
0026 Patrick Morin	Matériaux réparations salle du conseil Divers finition table salle du conseil	1 176.35 \$ <u>16.81 \$</u> 1 193.16 \$	R. Latraverse	
0030 Fourniture de bureau Denis	Fournitures de bureau	189.99 \$	M. Dauplaise	PAYÉ
0030 Fourniture de bureau Denis	Fournitures de bureau	51.52 \$	M. Dauplaise	
0035 Carquest pièces autos	Courroie pour le Ford 250	4.36 \$	R. Latraverse	
0036 Fonds d'info. Sur le territoire	Mutations mars 2015	20.00 \$	Règl. 491-2014	
0038 Location Sorel Inc.	Entretien pompe à gaz Loc. tounevis à plancher et vis salle du conseil	53.28 \$ <u>201.15 \$</u> 254.43 \$	R. Latraverse	
0044 Cégep de Sorel-Tracy	Programme Cégep/municipalités 2014-2015	1 591.40 \$	Règl. 491-2014	PAYÉ
0049 Chantal&Petite Caisse	Fourniture bureau Aliments Mandat poste Voirie - guénilles Stationnement formation employés voirie	36.21 \$ 97.73 \$ 78.15 \$ 4.50 \$ <u>27.00 \$</u> 243.59 \$	Règl. 491-2014	PAYÉ
0054 Publications Québec	Normes ouvrages routiers - Tome 2	26.85 \$	M. Dauplaise	PAYÉ
0056 CSST	Ajustement 2014	93.60 \$	Règl. 491-2014	PAYÉ
0069 Précise Parklink	Horodateur mars 2015	153.21 \$	Règl. 491-2014	PAYÉ
0069 Précise Parklink	Horodateur avril 2015	153.21 \$	Règl. 491-2014	

À la séance ordinaire du conseil municipal tenue lundi le 4 mai 2015 à 19 h 30 à la salle du conseil, 1685 chemin du Chenal-du-Moine, sont présents :

Michel Péloquin, maire
Marie-France Bergeron
Patrick Lamothe
Luc Latraverse
Diane Leduc
Pierre Pontbriand
Roger Soulières, conseillers

Maxime Dauplaise, secrétaire-trésorier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte. Dix-neuf personnes assistent à la séance.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01-05-15

Il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Diane Leduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout dans autres affaires de l'item - création d'un comité de pilotage pour la démarche MADA.

ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS PRÉCÉDENTES

02-05-15

Il est proposé par Marie-France Bergeron, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2015 tel que présenté.

CORRESPONDANCE

03-05-15

-MRC de Pierre-De Saurel : demande d'appui à la démarche d'élaboration de PDZA.

Considérant que la réalisation d'un plan de développement de la zone agricole (PDZA) permettra à la MRC de se doter d'un outil de développement pour une grande et importante partie de son territoire; considérant que le PDZA a comme objectifs de :

- mettre en valeur les entreprises agricoles et leurs produits;
- viser l'accroissement ou la diversité des productions, des produits, des modèles d'entreprise ou des modes de mise en marché;
- favoriser la reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture;
- encourager le développement des activités complémentaires à l'agriculture telles que l'agrotourisme et la transformation à la ferme.

Considérant que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) a lancé récemment un appel de propositions pour que les MRC soumettent des projets pour la conception et la mise au point d'un PDZA; considérant que les MRC dont les propositions seront retenues par le MAPAQ bénéficieront d'une aide financière pouvant atteindre 50 % des dépenses admissibles, jusqu'à concurrence de 40 000 \$;

considérant que le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel déposera d'ici la mi-mai son projet de PDZA au MAPAQ; considérant que l'appui des organismes du milieu s'avère essentiel dans le cadre de cette démarche de concertation; en conséquence, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par : Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Sainte-

Anne-de-Sorel appuie le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel dans sa démarche d'élaboration d'un plan de développement de la zone agricole (PDZA) pour doter la région d'un outil de développement planifié et concerté.

04-05-15

- MRC de Pierre-De Saurel : projet « le *chemin du poisson jaune* »

Considérant que dans le cadre de la réalisation du plan d'action de la politique familiale régionale, la MRC de Pierre-De Saurel, en collaboration avec le comité régionale de la famille, offre aux écoles primaires du territoire le projet intitulé « *Le chemin du poisson jaune* »; considérant que ce projet a pour objectif de sensibiliser la population à l'importance de la conservation des bassins versants; considérant que cette année, l'école Sainte-Anne-les-Îles, souhaite participer au projet; considérant qu'une autorisation municipale est nécessaire afin de permettre aux élèves de l'école à peindre des poissons jaunes sur la chaussée à proximité des bouches d'égout; en conséquence, il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Marie-France Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de valoriser l'importance de ce projet de sensibiliser les citoyens à un usage approprié de l'eau et au rejet des produits dangereux dans un endroit sécuritaire plutôt que de les laisser s'infiltrer dans les égouts voisins, en autorisant les élèves de l'école Sainte-Anne-les-Îles à peindre des poissons jaunes sur la chaussée à proximité des bouches d'égout. Également résolu d'autoriser la présence d'un employé municipal avec un véhicule afin d'assurer la sécurité des élèves lors de l'activité.

CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES

05-05-15

Il est proposé par Patrick Lamothe, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser la correspondance aux archives de la municipalité.

ADOPTION DU RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT

06-05-15

Considérant le dépôt du rapport des dépenses en date du 4 mai 2015; considérant que la liste comprend les dépenses autorisées par le conseil ou par un fonctionnaire autorisé en vertu du règlement de délégation n° 491-2014; en conséquence, il est proposé par Diane Leduc, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période comprise entre le 13 avril 2015 et le 4 mai 2015 apparaissant sur la liste soumise par le secrétaire-trésorier, et d'autoriser le secrétaire-trésorier à émettre les chèques nécessaires pour en effectuer le paiement.

COMITÉS MUNICIPAUX

Rapport des différents comités

Monsieur Roger Soulières fait un retour sur le dernier congrès des Offices municipales d'habitation et informe les citoyens sur les faits saillants et les prévisions d'ici 2032; madame Diane Leduc informe que le comité des ressources humaines poursuit son travail d'analyse des descriptions de tâches au niveau de l'administration; monsieur Luc Latraverse fait un bref retour sur le brunch de lancement de la politique MADA tenu le 26 avril dernier.

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2014 ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

07-05-15

Il est proposé par Diane Leduc, appuyé par Patrick Lamothe et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le rapport financier 2014 de la municipalité ainsi que du rapport du vérificateur préparé par la firme *FBL S.E.N.C.R.L. Société de comptables professionnels agréés*, qui démontre que l'année se termine avec un surplus non consolidé de 276 046 \$.

INSTALLATION ET ENLÈVEMENT DES BOUÉES DE VITESSE

08-05-15

Considérant qu'il y a lieu d'octroyer un contrat pour l'installation et l'enlèvement des bouées de vitesse; considérant que cette dépense fait partie du budget annuel et est remboursée par la MRC de Pierre-De Saurel dans le cadre des équipements supralocaux; considérant le dépôt de deux soumissions; en conséquence, il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Diane Leduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel octroie le mandat de l'installation et de l'enlèvement des bouées de vitesse pour les saisons 2015 et 2016 à *Excavation des îles de Sainte-Anne-de-Sorel* au coût de 4 410 \$ plus taxes pour 2015 et de 4 542,30 \$ plus taxes pour 2016 et de transmettre la facturation à la MRC de Pierre-De Saurel.

ACQUISITION DES LOTS 4 484 660 PARTIE ET 4 484 141 RUE MARIE-DIDACE

09-05-15

Considérant le développement prochain du prolongement de la rue Marie-Didace; considérant que la municipalité doit se porter acquéreur de la portion de la rue visée par le prolongement ainsi que d'un terrain destiné à la réalisation d'une aire de virage; considérant que la municipalité s'est entendue avec les propriétaires des lots 4 484 660 partie et 4 484 141 pour l'acquisition de la rue et d'un terrain pour l'aire de virage; considérant que ces acquisitions font partie intégrante du règlement d'emprunt n° 493-2015; considérant l'approbation de ce règlement d'emprunt par le MAMOT en date du 8 avril 2015; en conséquence, il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Marie-France Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'acquisition des lots 4 484 660 partie et 4 484 141 selon les clauses des promesses en date du 10 février 2015 et du 23 janvier 2015, et de payer les frais et honoraires de M^e Jean-Philippe Martel pour les actes de vente, de leurs copies et de leurs enregistrements.

Également résolu d'autoriser le maire Michel Péloquin et le directeur général Maxime Dauplaise à signer les actes de vente et tous les autres documents relatifs à cette transaction.

PROJET PIQM-MADA, AMÉNAGEMENT D'UN PARC INTER-
GÉNÉRATIONNEL

10-05-15

Considérant l'appel de projet (MADA) 2015 en vertu du programme PIQM-MADA; considérant que la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel possède une politique MADA ainsi qu'un plan d'action; considérant que l'une des actions prévues est le développement d'un parc intergénérationnel sur le territoire de la municipalité; considérant le désir de la municipalité de réaliser ce parc à vocation intergénérationnelle visant l'accessibilité universelle sur les lots 4 800 335 et 4 800 339 du cadastre du Québec et appartenant à la municipalité; considérant qu'un concept d'aménagement ainsi qu'une estimation des coûts par phase a été produite par la firme *Apur, urbanistes-conseils*; considérant qu'il y a lieu de faire une demande de d'aide financière dans le cadre l'appel de projet (MADA) 2015 en vertu du programme PIQM-MADA; en conséquence, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le concept d'aménagement du parc intergénérationnel et d'autoriser la présentation de notre projet au programme PIQM-MADA ainsi que de confirmer notre engagement à payer notre part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet. Il est également résolu d'autoriser le directeur général, monsieur Maxime Dauplaise, à signer tous les documents relatifs à la demande d'aide financière.

DEMANDE D'AUTORISATION SUR LE LOT 4 800 865 AFIN
D'AUTORISER L'ALIÉNATION ET LE LOTISSEMENT DE DEUX
LOTS À DES FINS RÉSIDENTIELLES

11-05-15

Considérant qu'une demande a été déposé le 22 avril 2015; considérant que la demande vise l'autorisation que le lot 4 800 865 achète une partie du lot 4 801 074 afin de régulariser l'utilisation existante du terrain; considérant qu'un projet d'arpenteur-géomètre est joint à la demande; considérant que cette demande est conforme au règlement de zonage n° 436-2009 de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel; considérant que cette demande se situe dans la zone A-234 au règlement de zonage n° 436-2009; considérant que ce lotissement n'a aucun impact négatif sur le milieu agricole; considérant que le chemin du Chenal-du-Moine est desservi par l'aqueduc et l'égout; en conséquence, il est proposé par Patrick Lamothe, appuyé par Diane Leduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la demande d'autorisation à des fins autres que l'agriculture pour le lot 4 800 865 du cadastre du Québec afin de régulariser l'utilisation existante du terrain

DEMANDE D'AUTORISATION SUR LE LOT 4 484 329 AFIN D'AUTORISER L'ALIÉNATION ET LE LOTISSEMENT D'UN LOT À DES FINS RÉSIDENTIELLES

12-05-15

Considérant qu'une demande a été déposée le 24 avril 2015; considérant que la demande vise l'autorisation afin que le lot 4 484 285 puisse acheter une partie du lot 4 484 329 afin d'agrandir le lot résidentiel 4 484 285; considérant que la demande vise une superficie d'environ 149,84 m², considérant que cette demande est conforme au règlement de zonage n° 436-2009 de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel; considérant que cette demande se situe dans la zone A-205 au règlement de zonage n° 436-2009; considérant que ce lotissement n'a aucun impact négatif sur le milieu agricole; en conséquence, il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la demande d'autorisation à des fins autres que l'agriculture pour le lot 4 484 329.

PROJET RÉGIONAL AU PACTE RURAL

13-05-15

Considérant que la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel désire présenter une demande d'aide financière à la MRC de Pierre-De Saurel dans le cadre du volet régional du pacte rural; considérant que ladite subvention permettrait mettre en œuvre le projet visant à offrir un service internet sans-fil dans les parcs Germaine-Guèvremont et Constant-Plante de la municipalité. Ce projet sur cinq (5) ans comprend l'installation du service, la bande passante et l'entretien pour chacune des municipalités visées par le projet; en conséquence, il est proposé par Marie-France Bergeron, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- que la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel appuie l'organisme *Coopérative de services internet Pierre-De Saurel* dans sa demande d'aide financière présentée à la MRC de Pierre-De Saurel dans le cadre du volet régional du pacte rural pour la réalisation dudit projet;
- que la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel octroie une somme de 1 870 \$ pour la réalisation dudit projet via son budget municipal, ce qui représente 20 % des coûts du projet.

DEMANDE DE DON OU D'UNE COMMANDITE

14-05-15

Le conseil prend connaissance de la demande pour un don ou une commandite de l'école secondaire Fernand-Lefebvre; après l'étude de la demande selon les critères de la *Politique de dons et de commandites*; il est proposé par Patrick Lamothe, appuyé par Marie-France Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser 100 \$ pour le gala *Coup de cœur*.

15-05-15

CRÉATION DU COMITÉ DES LOISIRS

Considérant que le conseil municipal désire créer un *comité des loisirs* qui aura pour mandat de faire des avis ou des recommandations au conseil municipal sur les questions suivantes ou toute autre question sur laquelle le conseil sollicite son avis :

- développement et organisation d'activités de loisirs ou sportives par des citoyens bénévoles avec le soutien de la municipalité;
 - planification et aménagement d'installations municipales de loisirs et de sport;
 - entente avec d'autres municipalités ou organismes afin de rendre accessible aux citoyens de la municipalité des activités de loisirs et de sport;
 - organisation et tenue d'événements sportifs ou de loisirs à caractère récréotouristique sur le territoire de la municipalité; considérant que ce comité sera formé d'un (1) conseiller municipal, et de cinq (5) citoyens; considérant que le comité devra respecter les règles du document intitulé «*Guide de fonctionnement du comité des loisirs de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel*»;
- en conséquence, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Diane Leduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents de créer le *comité des loisirs*, et de nommer monsieur Patrick Lamothe, conseiller afin de siéger audit comité.

À 20 h 05, madame Marie-France Bergeron déclare son intérêt, demande au maire à se retirer et quitte la salle des délibérations.

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT N° 495-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 436-2009 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE H-126, D'ABROGER LA ZONE C-127, D'AGRANDIR LA ZONE P-128 ET DE MODIFIER LA GRILLE D'USAGES P-128

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Diane Leduc afin de présenter lors d'une prochaine séance de ce conseil, le règlement de zonage n° 495-2015 modifiant le règlement de zonage n° 436-2009 afin d'agrandir la zone H-126, d'abroger la zone C-127, d'agrandir la zone P-128 et de modifier la grille d'usages P-128.

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT N° 496-2015 DÉCRÉTANT LA PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS AINSI QUE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU PAVAGE ET DE L'ÉGOUTTEMENT DU CHEMIN DU CHENAL-DU-MOINE ET À CETTE FIN, UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT REMBOURSABLES EN QUINZE (15) ANS

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Roger Soulières afin de présenter lors d'une prochaine séance de ce conseil, le règlement n° 496-2015 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux de réfection du pavage et de l'égouttement du chemin du Chenal-du-Moine et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en quinze (15) ans.

À 20 h 07, madame Marie-France Bergeron réintègre son siège.

AUTRES AFFAIRES

CRÉATION D'UN COMITÉ DE PILOTAGE POUR LA DÉMARCHE MADA

16-05-15

Considérant la formation du comité MADA via la résolution n° 15-02-14; considérant que les travaux du comité MADA ont mené à l'adoption d'une *Politique MADA locale* ainsi qu'un plan d'action dans le cadre de la démarche « *Municipalité Amie des Aînés* » en décembre 2014; considérant que la municipalité a procédé au lancement de la *Politique et du plan d'action* lors d'un brunch des aînés tenue le 26 avril 2015; considérant qu'il y a lieu de former un comité de pilotage qui aura comme objectif principal d'assurer la mise en œuvre et le suivi de la démarche MADA; considérant que le comité MADA peut devenir le comité de pilotage; en conséquence, il est proposé par Marie France Bergeron, appuyé par Diane Leduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents de créer un comité de pilotage pour la démarche MADA (*Municipalité Amie des Aînés*).

Le comité sera composé par le responsable du dossier "aînés", monsieur Luc Latraverse, du conseiller monsieur Roger Soulières et de quatre (4) aînés impliqués dans la municipalité, madame Louise Houle, et messieurs Ivan Joly, Paul Graig, et Fernand Crochetière.

QUESTIONS DU PUBLIC

- Daniel Gagnon : stationnement île Bibeau.
- Pierre A. Arnold : remercie le comité MADA pour le brunch des aînés; dossier droit de passage club VTT Vagabond; article récent du journal *Les 2 Rives* concernant les fusions municipales; plage du quai fédéral.
- Jules Labonté : absence de conteneur dans le stationnement près de la rampe de mise à l'eau de la mairie.
- Denis Loyer : absence de conteneur dans le stationnement près de la rampe de mise à l'eau de la mairie.
- Renald Latraverse : mentionne que des vidanges ont été déposées devant la clôture du garage municipal à trois reprises depuis le début du printemps.
- Yves Gauthier : contrôle de l'herbe à poux.

17-05-15

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les sujets étant traités, il est proposé par Diane Leduc, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 20 h 24.

Michel Péloquin, maire

Maxime Dauplaise, directeur gén.
et secrétaire-trésorier

« Je, Michel Péloquin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Voir la liste des comptes ci-après

LISTE DES DÉPENSES
PRÉSENTÉE À LA SÉANCE DU 4 MAI 2015

<u>FOURNISSEURS</u>	<u>DESCRIPTION</u>	<u>MONTANT</u>	<u>AUTORISATION</u>	<u>PAIEMENT</u>
0007 Bell mobilité	Cellulaires avril 2015	202.19 \$	Règl. 491-2014	PAYÉ
0010 R.I.A.R.Y.	Quote-part mai 2015	8 802.33 \$	Réso. 12-11-14	
0011 Ville de Sorel-Tracy	Protection contre incendies mai 2015	24 741.00 \$	Règl. 491-2014	
0017 MRC De Pierre-De Sorel	Quote-part mat. résiduelles avril 2015	15 025.95 \$	Règl. 491-2014	
	Quote-part mat. résiduelles mai 2015	15 025.95 \$		
	Quote-part MRC 2ème versement	36 595.34 \$		
	Quote-part CLD 1er versement	<u>19 945.20 \$</u>		
		86 592.44 \$		
0026 Patrick Morin	Matériaux réparations salle du conseil	236.89 \$	R. Latraverse	
	Divers billetterie	26.79 \$		
	Terrain de balle	20.51 \$		
	Semence	<u>17.24 \$</u>		
		301.43 \$		
0030 Fourniture de bureau Denis	Fournitures de bureau	4.59 \$	M. Dauplaise	
0036 Fonds d'info. Sur le territoire	Mutations avril 2015	32.00 \$	Règl. 491-2014	
0065 Lessard Doyon, Arpenteurs-géomètres	Plan délimitant bail de location marina	5 265.86 \$	Réso. 09-01-12	
0069 Précise Parklink	Horodateur mai 2015	153.21 \$	Règl. 491-2014	
0074 Impérial Esso	Essence formation APSAM	73.44 \$	Règl. 491-2014	PAYÉ
	Toyota	157.46 \$		
	Ford 250 (égout)	345.36 \$		
	Ford 250 (aqueduc)	321.09 \$		
	Ford 450	108.44 \$		
	Remise	<u>-24.58 \$</u>		
		981.21 \$		
0102 Ministre des finances	Mise à jour commission des transports	67.75 \$	Règl. 491-2014	
0109 A.D.M.Q	Congrès juin 2015 (inscription M. Dauplaise)	561.08 \$	M. Dauplaise	
0110 Visa Desjardins	Batterie cellulaire M. Péloquin	113.83 \$	Règl. 491-2014	PAYÉ
	Poste-transport et timbres	512.61 \$		
	Raccord USB scanner code à barres	<u>9.09 \$</u>		
		635.53 \$		
0112 Canadian Tire	Échelle multi usages	143.71 \$	M. Dauplaise	
0194 Emco Corporation	Couvercles bonhomme à eau	43.89 \$	R. Latraverse	
0203 Serruriers Sorel-Tracy	Cadenas et clés pour stations de pompage	192.46 \$	R. Latraverse	
0235 Pierre Lefebvre Toyota	Ampoules pour Toyota	11.27 \$	R. Latraverse	
0238 Comptoir Richelieu	Semence pour réparation terrains	68.39 \$	R. Latraverse	
0299 Rona Inc.	Jardinières pont Ile d'Embarras et Ile aux Fantômes	330.99 \$	R. Latraverse	
0652 Imprimerie Mongeon&Fils	Vignettes pour stationnements	596.72 \$	M. Dauplaise	
0747 APUR urbanistes conseils	Concept aménagement - parc municipale (25%)	3 693.58 \$	Réso. 26-03-15	PAYÉ
0868 MuniConseil	Dossier B. Laprade	2 028.68 \$	M. Dauplaise	
0792 PG Solutions	Configuration scanner code barre	187.32 \$	M. Dauplaise	
	Ré-installation Accès Cité poste M. Bérubé	<u>235.71 \$</u>		
		423.03 \$		
99719 Les Publications Municipales	Conception, impression 1300 copies journal 'Le Phare'	2 132.27 \$	Réso. 15-05-14	
99741 Émondage Villiard Enr.	Voyage de copeaux	91.98 \$	R. Latraverse	
99917 Vidéotron	Téléphone maison des jeunes 24/04 au 23/05/2015	38.00 \$	Règl. 491-2014	PAYÉ
	Téléphone voirie 24/04 au 23/05/2015	<u>38.00 \$</u>		
		76.00 \$		
99929 Luc Brouillette, ingénieur	Doc. d'appel d'offres réfection : Chenal du Moine (30%)	2 035.06 \$	Réso. 21-08-14	
99936 APSAM	Formation travaux publics (M. Perron et G. Letendre)	608.40 \$	M. Dauplaise	
99938 Beauval Tech-mix	Asphalte froide	723.77 \$	R. Latraverse	
99939 Auberge de la Rive	Brunch MADA 26 avril 2015	2 221.32 \$	M. Dauplaise	
99945 9101-0348 Québec Inc.	Contrat déneigement 3ème versement (terminé 2014-2015)	8 381.68 \$	Réso. 18-06-14	
ARCA50 Charles Arcato	Achat terrain lot #4 484 152	1 000.00 \$	Réso. 14-04-15	PAYÉ
		TOTAL : 153 143.82 \$		
		SALAIRES AVRIL 2015 55 101.16 \$	Règl. 491-2014	
		DAS AVRIL 2015 21 604.80 \$	Règl. 491-2014	
		TOTAL : <u>229 849.78 \$</u>	Incluant salaires et DAS	

À la séance extraordinaire du conseil municipal tenue jeudi le 14 mai 2015 à 17 h 15 à la salle du conseil, 1685 chemin du Chenal-du-Moine, sont présents :

Michel Péloquin, maire
Marie-France Bergeron
Patrick Lamothe
Luc Latraverse
Diane Leduc
Pierre Pontbriand
Roger Soulières, conseillers

Maxime Dauplaise, secrétaire-trésorier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte. Une personne assiste à la séance.

Les membres du conseil étant tous présents, ils renoncent à l'avis de convocation.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

18-05-15

Il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Remplacement de la clôture du terrain de balle;
4. Tableau d'affichage du terrain de balle;
5. Offre de partenariat au *Festival de la Gibelotte*;
6. Entretien des bouées;
7. Questions du public;
8. Levée de l'assemblée.

REMPACEMENT DE LA CLÔTURE DU TERRAIN DE BALLE

19-05-15

Considérant que dans le cadre du projet de mise à niveau du terrain de balle, il y a lieu de procéder à des réparations majeures aux clôtures du terrain de balle; considérant l'analyse des avantages et des inconvénients reliés à une réparation ou à un remplacement de la clôture située dans le champ du terrain de balle; considérant la confirmation d'une commandite majeure de 2 500 \$ pour le remplacement de la clôture du champ, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Patrick Lamothe et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel octroie à Clôture Sorel-Tracy le mandat du remplacement de la clôture du champ du terrain de balle au coût de 6 710 \$ plus taxes ainsi que la réalisation de deux enclos à joueurs au coût de 2 750 \$ plus taxes tel que soumis dans la proposition n° 2015-215 du 5 mai 2015. Également résolu que ce mandat soit payé à même le budget courant.

TABLEAU D’AFFICHAGE DU TERRAIN DE BALLE

20-05-15

Considérant que dans le cadre du projet de mise à niveau du terrain de balle, il y a lieu de procéder à l’acquisition d’un tableau d’affichage; considérant l’orientation du conseil à valoriser ses installations sportives; considérant que plusieurs commanditaires se sont associés à la municipalité pour la valorisation du terrain de balle; considérant le dépôt de quatre (4) soumissions pour la fourniture d’un tableau d’affichage électronique; en conséquence, il est proposé par Diane Leduc, appuyé par Marie-France Bergeron et résolu à l’unanimité des conseillers présents de procéder à l’achat d’un tableau d’affichage électronique modèle BA-2518 au coût de 4 697,47 \$ plus taxes auprès de la compagnie *Les installations sportives AGORA inc.* tel que soumis à la proposition n° 64 du 4 mai 2015. Également résolu que ce mandat soit payé à même le budget courant.

OFFRE DE PARTENARIAT AU FESTIVAL DE LA GIBELOTTE

21-05-15

Le conseil prend connaissance de l’offre de partenariat sollicitée par le *Festival de la Gibelotte*; considérant le désengagement financier de la municipalité envers son festival local le *Festival Country de Sainte-Anne-de-Sorel*; considérant le caractère récurrent de la demande ainsi que les efforts d’autofinancement et de partenariats financiers de l’organisme; considérant l’étude de la demande selon les critères de la *Politique de dons et de commandites*; il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l’unanimité des conseillers présents de ne pas donner suite.

ENTRETIEN DES BOUÉES

22-05-15

Considérant que plusieurs lanternes des bouées ont atteint la fin de leur durée de vie utile; considérant que ces lanternes de première génération ne se réparent pas; considérant que l’ensemble des bouées doivent être relettrées; considérant qu’il y a lieu de procéder à l’acquisition de dix (10) nouvelles lanternes et de procéder au relettrage des bouées; considérant qu’un programme d’entretien régulier devrait être instauré; considérant que le conseil est d’avis que le service de bouées de limitation de vitesse est une nécessité afin de pouvoir faire appliquer la réglementation dans les chenaux de la municipalité; considérant que le service de bouées incluant l’entretien, l’installation et l’enlèvement devraient être assumé par la MRC de Pierre-De Saurel via les équipements supralocaux; en conséquence, il est proposé par Patrick Lamothe, appuyé par Roger Soulières et résolu à l’unanimité des conseillers présents de procéder à l’achat de dix (10) lanternes Carmanah M650 au coût unitaire de 425 \$ plus taxes auprès de *Go Deep International inc.* et de mandater *Decalco Design Sorel-Tracy* pour le remplacement complet du lettrage des quinze (15) bouées au coût de 1 875 \$ plus taxes. Également résolu de transmettre lesdites factures à la MRC de Pierre-De Saurel en vue d’un remboursement via les équipements supralocaux.

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

23-05-15

Tous les sujets étant traités, il est proposé par Diane Leduc, appuyé par Marie-France Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 18 h 09.

Michel Péroquin, maire

Maxime Dauplaise, directeur gén.
et secrétaire-trésorier

«Je, Michel Péroquin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.»

À la séance ordinaire du conseil municipal tenue lundi le 1^{er} juin 2015 à 19 h 30 à la salle du conseil, 1685 chemin du Chenal-du-Moine, sont présents :

Michel Péloquin, maire
Marie-France Bergeron
Patrick Lamothe
Luc Latraverse
Diane Leduc
Pierre Pontbriand
Roger Soulières, conseillers

Maxime Dauplaise, secrétaire-trésorier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte. Six personnes assistent à la séance.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01-06-15

Il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout dans autres affaires à l'item 20 a) demande à la MRC de Pierre-De Saurel concernant une correction à la carte de la zone inondable.

ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS PRÉCÉDENTES

02-06-15

Il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Diane Leduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2015 tel que présenté.

03-06-15

Il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Marie-France Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 mai 2015 tel que présenté.

CORRESPONDANCE

04-06-15

-FM 101,7 : offre de publicité Promotion 70^e anniversaire.

Considérant l'offre de publicité offerte par le FM 101,7; il est proposé par Marie-France Bergeron, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas donner suite.

05-06-15

-Commission scolaire Riverside : plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2015-2018.

Considérant le dépôt du plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2015-2018; considérant que la Commission scolaire Riverside doit consulter les municipalités sur son territoire; en conséquence, il est proposé par Diane Leduc, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'aviser la Commission scolaire Riverside que la municipalité est en accord avec le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2015-2018.

06-06-15

-M. Luc Lefebvre et M^{me} Annie St-Germain: demande d'extension de délai.

Considérant la réception d'une correspondance de M. Luc Lefebvre et de M^{me} Annie St-Germain; considérant que la correspondance constitue, en premier lieu, en une demande d'extension de délai pour le déplacement de la machinerie de l'entreprise « *Excavation Luc Lefebvre* »; considérant que les propriétaires souhaitent obtenir une entente permettant à l'entreprise de poursuivre ses activités sur le lot 4 800 289; considérant la résolution n^o 08-02-15 de ce conseil; en conséquence, il est proposé par Patrick Lamothe, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- que la demande d'extension de délai des propriétaires du lot n^o 4 800 289 soit refusée;
- que toutes les activités et les usages incompatibles avec le règlement n^o 436-2009 doivent cesser immédiatement;
- que le délai pour la remise en état d'origine du terrain soit maintenu au 1^{er} octobre 2015.

CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES

07-06-15

Il est proposé par Marie-France Bergeron, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser la correspondance aux archives de la municipalité.

ADOPTION DU RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT

08-06-15

Considérant le dépôt du rapport des dépenses en date du 1^{er} juin 2015; considérant que la liste comprend les dépenses autorisées par le conseil ou par un fonctionnaire autorisé en vertu du règlement de délégation n^o 491-2014; en conséquence, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Patrick Lamothe et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période comprise entre le 4 mai 2015 et le 1^{er} juin 2015 apparaissant sur la liste soumise par le secrétaire-trésorier, et d'autoriser le secrétaire-trésorier à émettre les chèques nécessaires pour en effectuer le paiement.

COMITÉS MUNICIPAUX

Rapport des différents comités

Monsieur le conseiller, Roger Soulières, mentionne qu'un sondage auprès de six cents personnes a été distribué dans le cadre de la politique MADA pour connaître les besoins en matière de loisirs, il mentionne également la formation d'un club de marche.

Monsieur le conseiller, Patrick Lamothe, mentionne l'inauguration du nouveau terrain de balle complètement refait à neuf, et remercie l'ensemble des employés pour le travail accompli et les partenaires financiers.

OMH RÉVISION BUDGÉTAIRE 2015

09-06-15

Considérant que la Société d'habitation du Québec a approuvé un budget révisé de l'OMH de Sainte-Anne-de-Sorel en date 5 mai 2015; considérant que ce budget révisé doit être accepté par la municipalité; en conséquence, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Diane Leduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le budget révisé de l'OMH de Sainte-Anne-de-Sorel tel que présenté en date du 5 mai 2015, et de verser notre quote-part de 3 815 \$.

EMBAUCHE D'UN SALARIÉ ÉTUDIANT AUX TRAVAUX PUBLICS

10-06-15

Considérant qu'il y a lieu de recourir au service d'un étudiant pour effectuer divers travaux au sein des travaux publics; considérant le rappel par le directeur général de monsieur Tommy Héroux à titre d'étudiant aux travaux publics; en conséquence, il est proposé par Diane Leduc, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner l'embauche de monsieur Tommy Héroux à titre d'étudiant aux travaux publics avec un salaire horaire de 11,50 \$.

EMBAUCHE D'UN SALARIÉ TEMPORAIRE EN HORTICULTURE

11-06-15

Considérant qu'il y a lieu d'engager une personne pour l'entretien général des aménagements paysagers situés dans les parcs et les terrains municipaux et ce, pour la période estivale; il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Marie-France Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'embaucher un salarié temporaire ayant des aptitudes en horticulture. et d'entreprendre les procédures nécessaires pour combler ce poste à un taux horaire de 15 \$.

EMBAUCHE DE MONITEURS AUX TERRAINS DE JEUX

12-06-15

Considérant l'ouverture des terrains de jeux à l'été 2015; considérant qu'il y a lieu d'embaucher quatre (4) moniteurs; considérant que le comité de sélection a rencontré huit (8) candidatures; en conséquence, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'embauche de quatre (4) étudiants comme moniteurs aux terrains de jeux soit : Ève Baribeau, Kim Girard, Nicolas Philibert et Samuel Fleury avec un salaire horaire de 12,55 \$.

APPEL D'OFFRES POUR L'ACHAT DE SEL À DÉGLAÇAGE POUR LES HIVERS 2015-2016, 2016-2017 ET 2017-2018

13-06-15

Considérant que la municipalité de Sainte-Anne-de Sorel désire procéder à un appel d'offres pour la fourniture de sel à déglacement pour les hivers 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018; considérant que la municipalité doit procéder à un appel d'offres sur invitation; en conséquence, il est proposé par Marie-France Bergeron, appuyé par Patrick Lamothe et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de sel à déglacement pour les hivers 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018.

RÉPARATION DE LA RAMPE DE MISE À L'EAU DE LA MAIRIE

14-06-15

Considérant que la rampe de mise à l'eau est en mauvais état; considérant que les travaux visés sont situés sur le lot 4 800 339 et que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel en est propriétaire; considérant que les travaux sont conformes aux dispositions relatives à la protection des rives et du littoral du règlement de zonage n° 436-2009; considérant que ces travaux doivent faire l'objet d'une autorisation du *Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques*; considérant que la demande exige des frais de 562 \$; considérant les exigences du Ministère, le conseil municipal doit identifier un signataire pour la présente demande; en conséquence, il est proposé par Patrick Lamothe, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer monsieur Maxime Dauplaise, directeur général et secrétaire trésorier afin de signer et dater tout document relatif à cette demande, et d'autoriser le paiement des frais relatifs à la demande d'autorisation.

SCELLEMENT DE FISSURES D'ASPHALTE

15-06-15

Considérant que la municipalité a procédé à une demande de soumission sur invitation pour le scellement de fissures d'asphalte; considérant la réception de sept (7) soumissions conformes; en conséquence, il est proposé par Diane Leduc, appuyé par Marie-France Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services du plus bas soumissionnaire conforme, *Gestion Pavex.*, pour le scellement de fissures d'asphalte selon l'option 3 au coût de 1,27 \$ le mètre linéaire.

MARQUAGE ET LIGNAGE DE CHEMINS ET STATIONNEMENTS

16-06-15

Considérant qu'il y a lieu, comme à chaque année, de faire effectuer le marquage des voies cyclables et des stationnements ainsi que le lignage des rues de la municipalité pour une meilleure sécurité; en conséquence, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat à la firme *Dura-Lignes* pour effectuer les travaux de lignage des rues et des stationnements au coût de 10 350 \$ plus taxes, et d'octroyer le contrat de marquage des voies cyclables à *Ligne Richelieu inc.* au coût de 1 455 \$ plus taxes.

NOUVELLES EXIGENCES ROMAEU

17-06-15

Considérant que le nouveau *Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU)* exige que les municipalités valident elles-mêmes les données inscrites au système de suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux (SOMAE) et produisent un rapport annuel pour le *Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)*; considérant que le mandat de notre exploitant actuel, Aquatech, ne comprend pas la responsabilité d'agent validateur; considérant que la Municipalité doit désigner un agent validateur ayant les connaissances suffisantes pour certifier que les informations transmises au SOMAE sont exactes et complètes pour catégoriser le type de débordement observé aux ouvrages de surverses exploités par la Municipalité et produire le rapport annuel 2014 avant le 1^{er} juin 2015; considérant que Aquatech a offert ses services afin d'assurer ces fonctions pour les années 2014 et suivantes;

en conséquence, il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Patrick Lamothe et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer monsieur André Tremblay d'Aquatech, agent valideur afin de répondre aux nouvelles obligations édictées par le règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées.

PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM)

18-06-15

Considérant l'annonce d'une enveloppe budgétaire disponible dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) par notre député, monsieur Sylvain Rochon, il est proposé par Diane Leduc, appuyé par Marie-France Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents de voir à compléter le formulaire de demande d'aide financière à cet effet et d'en affecter le montant en partie pour le projet de réfection du pavage et de l'égouttement du chemin du Chenal-du-Moine.

CONGRÈS 2015 DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

19-06-15

Il est proposé par Marie-France Bergeron, appuyé par Diane Leduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'inscription du maire et du directeur général au congrès 2015 de la *Fédération québécoise des municipalités* qui se tiendra les 24, 25 et 26 septembre prochain à Québec, et de défrayer tous les frais inhérents.

COMITÉ DES LOISIRS

20-06-15

Considérant la formation du comité des loisirs; considérant que ce comité est de nature consultative; il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner les membres aux postes suivants : madame Alix Bergeron, présidente, madame Louise Houle, vice-présidente, madame Geneviève Paradis, secrétaire, madame Émilie Godin, secrétaire et madame Kim Mongeau trésorière.

DEMANDE DE DON OU D'UNE COMMANDITE

21-06-15

Le conseil prend connaissance de la demande pour un don ou une commandite de la Société Saint-Jean-Baptiste de Richelieu pour la tenue de la messe de la Saint-Jean-Baptiste à Sainte-Anne-de-Sorel; considérant qu'après étude de la demande selon les critères de la *Politique de dons et de commandites*; il est proposé par Patrick Lamothe, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser 300 \$.

À 20 h, la conseillère Marie-France Bergeron déclare son intérêt dans le projet de règlement n° 495-2015 et se retire de la discussion.

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 495-2015
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 436-2009 AFIN
D'AGRANDIR LA ZONE H-126, D'ABROGER LA ZONE C-127,
D'AGRANDIR LA ZONE P-128 ET DE MODIFIER LA GRILLE
D'USAGES P-128

22-06-15

Le directeur général procède à la lecture du premier projet de règlement n° 495-2015.

Considérant que le conseil souhaite faire un réaménagement du secteur de l'hôtel de ville et de la rampe de mise à l'eau; considérant que ce terrain nécessite une attention particulière et de qualité pour son réaménagement; considérant l'élaboration d'un concept d'aménagement réalisé par la firme *APUR* en tenant compte des critères et des objectifs du conseil municipal; considérant que les dispositions sont susceptibles d'approbation par des personnes habiles à voter; considérant qu'un avis de motion a été donné par la conseillère Diane Leduc lors de la séance ordinaire du 4 mai 2015; en conséquence, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Diane Leduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le premier projet de règlement, portant le n° 495-2015 soit et est adopté. Également résolu de tenir la séance de consultation publique le lundi 29 juin à 19 h.

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 496-2015 DÉCRÉTANT LA
PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS AINSI QUE L'EXÉCUTION
DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU PAVAGE ET DE
L'ÉGOUTTEMENT DU CHEMIN DU CHENAL-DU-MOINE ET À
CETTE FIN, UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT REMBOURSABLES
EN QUINZE (15) ANS

23-06-15

Le directeur général procède à la lecture du règlement n° 496-2015.

Considérant qu'il est devenu nécessaire de procéder à des travaux majeurs de réfection du pavage et de l'égouttement du chemin du Chenal-du-Moine sur une distance approximative de 5 km situé entre la rue Salvail et le numéro civique 3126; considérant que le conseil désire faire préparer des plans et devis pour la réalisation des travaux de réfection du pavage et de l'égouttement du chemin du Chenal-du-Moine; considérant que le coût de ces travaux d'infrastructures ainsi que les frais inhérents sont évalués à 1 983 325 \$; considérant qu'un avis de motion a régulièrement été donné à la séance ordinaire du 4 mai 2015 par le conseiller Roger Soulières; considérant qu'une copie du projet de ce règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la tenue de la présente séance; considérant que des copies de ce projet de règlement sont à la disposition du public pour consultation depuis le début de la séance; considérant que l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés par le directeur général et secrétaire-trésorier; en conséquence, il est proposé par Patrick Lamothe, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présent d'adopter le règlement n° 496-2015 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux de réfection du pavage et de l'égouttement du chemin du Chenal-du-Moine et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en quinze (15) ans. Également résolu de tenir un registre le 10 juin 2015 de 9 h à 19 h.

AUTRES AFFAIRES

DEMANDE À LA MRC DE PIERRE-DE SAUREL CONCERNANT UNE CORRECTION À LA CARTE DE LA ZONE INONDABLE

24-06-15

Considérant la demande de correction de la carte des zones inondables de monsieur Claude Nadeau; considérant qu'en vertu des règles actuelles, il existe deux situations où une correction de la carte des zones inondables est admissible, soit :

1) à la suite de la mise en place, après la date d'approbation de la zone inondable, d'un ouvrage réalisé selon les règles de l'art, ayant pour effet de ceinturer un territoire et de le protéger contre les risques d'inondation. Ce projet doit préalablement avoir fait l'objet d'une dérogation;

2) afin de corriger une erreur sur une carte de risque d'inondation, par exemple lorsqu'un terrain a été rehaussé légalement ou s'il y a eu erreur.

Considérant l'entrée en vigueur, en date du 14 décembre 2009, du règlement de zonage n° 436-2009 incluant la *Politique relative à la protection du littoral, des rives et des plaines inondables*; considérant que ce règlement inclut la mise en œuvre de la « *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* », adoptée par le gouvernement du Québec par le décret 468-2005 du 18 mai 2005, et ce, en conformité avec le *Schéma d'aménagement et de développement de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel*; considérant que les limites de la zone inondable pour le lot 4 800 271 du cadastre du Québec ont été déterminées par l'entrée en vigueur du règlement n° 436-2009 qui incluait la carte en annexe D intitulée « cartes des zones à risque d'inondation »; considérant que le requérant, monsieur Claude Nadeau souhaite construire sur son lot quelques résidences actuellement en zone de récurrence 20-100 ans; considérant que selon le *ministère du Développement durable, de l'Environnement, et de la Lutte aux changements climatiques*, la mise en place d'un réseau d'aqueduc et l'exécution de travaux d'égout sont assujettis à un certificat d'autorisation en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*; considérant que le MDDELCC utilise les nouvelles cartes des plaines inondables basées sur les données LIDAR du fleuve Saint-Laurent et que lot 4 800 271 se trouve en zone 0-20 ans; considérant que le requérant, monsieur Claude Nadeau, souhaite obtenir une reconnaissance de prépondérance des cotes du lot 4 800 271, le tout, comme il est présenté au plan préparé par *Lessard et Doyon, arpenteurs-géomètres* en date du 11 mai 2015 portant le numéro de dessin 15NACL, minute 14788; considérant que le propriétaire de ce lot déclare n'avoir effectué aucun travail de rehaussement de ce terrain depuis l'entrée en vigueur de la carte du risque d'inondation de Sainte-Anne-de-Sorel du fleuve Saint-Laurent faisant partie intégrante du règlement de zonage n° 436-2009, désignée par le *ministre de l'Environnement* le 16 septembre 1996; considérant que la délimitation de la zone inondable est celle définie aux schémas d'aménagement et dans la réglementation municipale actuellement en vigueur; considérant que le MDDELCC a juridiction pour procéder à ces corrections. En conséquence, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

de demander à la MRC de Pierre-De Saurel son appui sur la demande présentée le 27 mai 2015, par monsieur Claude Nadeau, laquelle vise à corriger la carte de la zone inondable LIDAR pour le lot 4 800 271 du cadastre du Québec situé sur le chemin du Chenal-du-Moine, le tout, comme il est montré sur le plan préparé par *Lessard et Doyon, arpenteurs-géomètres*, en date du 11 mai 2015, portant le numéro de dessin 15NACL, minute 14788.

QUESTIONS DU PUBLIC

- Jean-Marie Paul, aménagement d'un parc à l'extrémité *est* de la municipalité.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

25-06-15

Tous les sujets étant traités, il est proposé par Diane Leduc, appuyé par Marie-France Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 20 h 18.

Michel Péloquin, maire

Maxime Dauplaise, directeur gén.
et secrétaire-trésorier

« Je, Michel Péloquin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Voir la liste des comptes ci-après

LISTE DES DÉPENSES
PRÉSENTÉE À LA SÉANCE DU 1ER JUIN 2015

<u>FURNISSEURS</u>	<u>DESCRIPTION</u>	<u>MONTANT</u>	<u>AUTORISATION</u>	<u>PAIEMENT</u>
0008 Bell Canada	Mairie avril 2015 Télémetrie avril 2015	300.46 \$ <u>515.16 \$</u> 815.62 \$	Règl. 491-2014	PAYÉ
0009 Hydro Québec MAI 2015	Chalet des loisirs 748, ch. Du Moine Garage 748 A, ch. Du Moine Garage 1685, ch. Du Moine Luminaire Joli-Bourg Éclairage public Mairie Bâtiment jeux d'eau Terrain des loisirs Stations de pompage	749.92 \$ 1 093.78 \$ 239.17 \$ 45.25 \$ 1 590.53 \$ 1 893.39 \$ 733.92 \$ 714.01 \$ <u>3 176.05 \$</u> 10 236.02 \$	Règl. 491-2014	PAYÉ
0009 Hydro Québec	Station pompage Île aux Fantômes	145.78 \$		
0010 R.I.A.R.Y.	Quote-part juin 2015	8 802.33 \$	Réso. 12-11-14	
0012 EBI Environnement Inc.	Location conteneur 8 verges, 748 ch. Du Moine 04/2015	250.57 \$	Règl. 491-2014	PAYÉ
0017 MRC De Pierre-De Sorel	Rôle d'évaluation mai 2015 Soutien informatique Dépliant touristique 2015 Projet UEL-PG Quote-part matières résiduelles juin 2015	4 783.51 \$ 265.55 \$ 279.97 \$ 887.62 \$ <u>15 025.95 \$</u> 21 242.60 \$	Règl. 491-2014	
0021 Xerox	Location 26/03 au 26/04/2015	165.49 \$	Règl. 491-2014	PAYÉ
0026 Patrick Morin	Pin pour la finition extérieure de la salle du conseil	629.14 \$	R. Latraverse	PAYÉ
0026 Patrick Morin	Réparation porte garage Quincaillerie boîte à fleurs Bois pour quais Poteaux terrain de balle Coupe vapeur pour bâtisses Mèche (perçage quai)	7.85 \$ 42.84 \$ 116.97 \$ 63.14 \$ 53.69 \$ <u>20.28 \$</u> 304.77 \$	R. Latraverse	
0030 Fourniture de bureau Denis	Fournitures de bureau	145.30 \$	M. Dauplaise	PAYÉ
0030 Fourniture de bureau Denis	Fournitures de bureau Fournitures de bureau terrain de jeux et activités MADA	36.19 \$ <u>91.22 \$</u> 127.41 \$	M. Dauplaise	
0036 Fonds d'information sur le territoire	Mutations mai 2015	32.00 \$	Règl. 491-2014	
038 Location Sorel Inc.	Location laveuse à pression	38.81 \$	R. Latraverse	
0049 Chantal et Petite caisse	Aliments Poste courriers recommandés Repas rencontre médiation St-Hyacinthe (M. Dauplaise) Produits sanitaires Stationnements formation M. Perron, G. Letendre 2 jours Soudure rampe Fleurs	43.00 \$ 41.79 \$ 20.00 \$ 34.47 \$ 27.00 \$ 60.00 \$ <u>113.83 \$</u> 340.09 \$	Règl. 491-2014	PAYÉ
0049 Chantal et Petite Caisse	Poste courriers recommandés Produits sanitaires Aliments Courroies pour terrain de balle	36.33 \$ 38.00 \$ 30.00 \$ <u>36.79 \$</u> 141.12 \$	Règl. 491-2014	
0064 Diane Leduc	Achat de fleurs	90.63 \$	M. Dauplaise	
0074 Impérial Esso	Toyota Ford 250 (égout) Ford 250 (aqueduc) Remise	118.15 \$ 439.42 \$ 287.27 \$ <u>-21.83 \$</u> 823.01 \$	Règl. 491-2014	PAYÉ
0094 Excavation M.D.Y. Inc.	Location tracteur pour branches au camping	229.95 \$	R. Latraverse	
0102 Ministre des finance - SQ	Sécurité publique - 1er versement 2015	103 836.00 \$	Règl. 491-2014	
0110 Visa Desjardins	Timbres Essence Hyundai (déplacements) Tableau liège salle du conseil Distribution journal 'Le Phare' Frais de stationnement (Ministère de l'Environnement)	390.92 \$ 59.54 \$ 78.85 \$ 245.76 \$ <u>8.00 \$</u> 783.07 \$	Règl. 491-2014	PAYÉ
0112 Canadian Tire	Ruban à mesurer (1 pour urbanisme)	19.53 \$	M. Dauplaise	
0118 R.A.E. Richelieu-Saint-Laurent	Quote-part 2ème versement 2015	25 157.33 \$	Règl. 491-2014	
0123 O.M.H. Sainte-Anne-de-Sorel	Quote-part 2015	3 815.00 \$	Réso. À venir	
0132 Équipements sanitaires Prodec	Produits sanitaires toilette publique (rampe mise à l'eau) Sanitaire et solvant pour bouées	77.55 \$ <u>47.82 \$</u> 125.37 \$	R. Latraverse	

0213 Reliance Protectron	Surveillance-sécurité mairie	357.34 \$	Règl. 491-2014	
0237 Centre multi-pièces	Huile pour tondeuse et taille bordure	55.19 \$	R. Latraverse	
0238 Comptoir Richelieu	Semence pour réparation terrains Tourbe et engrais terrain de balle	76.19 \$ 875.16 \$ 951.35 \$	R. Latraverse	
0276 Danis Construction Inc.	Terre végétale terrain balle (3 voyages)	931.30 \$	R. Latraverse	
0340 Tecnima Inc.	Base de bois, mat et drapeaux (salle du conseil)	189.71 \$	M. Dauplaise	PAYÉ
0355 Les imprimeries Sortrac Inc.	Affiches Parc Constant Plante (3 affiches propreté -déchets)	149.47 \$	M. Dauplaise	
0394 Me Serge Mercier, avocat	Constat d'infraction en vertu du règlement RM-460	435.07 \$	Règl. 491-2014	
0399 Antonio Moreau (1984) Ltée	Botte (M. Perron) Bottes (G. Letendre)	121.30 \$ 240.69 \$ 361.99 \$	M. Dauplaise	
0405 Gimatech	Vérifié les problèmes SP #5 et SP #7 Matériel&main d'œuvre SP #7	154.07 \$ 694.09 \$ 848.16 \$	R. Latraverse	
0415 Crédit-Bail	Location photocopieur 01/07 au 30/09/15	738.14 \$	Règl. 491-2014	
0487 Carrefour Action municipale et famille	Adhésion 2015-2016	41.39 \$	Règl. 491-2014	
0494 Go Depp International Inc.	10 lanternes pour bouées	4 462.50 \$	Réso. 22-05-15	
0569 Distribution JRV	Peinture toit de la bibliothèque et abris	504.25 \$	R. Latraverse	
0747 APUR Urbanistes conseils	Concept aménagement parc municipal (fin du mandat)	4 641.67 \$	Réso. 26-03-15	
0758 Aluminium Normand Desrosiers Inc.	Pliage d'aluminium fenêtres salle du conseil	109.23 \$	R. Latraverse	
0774 Groupe de géomatique Azimut	Mise à jour 15 avril 2015	114.98 \$	Règl. 491-2014	
0792 PG Solutions	Formation fin mois (Sylvie)	178.21 \$	M. Dauplaise	
0868 MuniConseil	Dossier B. Laprade	295.47 \$	M. Dauplaise	
0896 Environnement KMJ Inc.	Nettoyage ligne pluvial rue Ménard	764.15 \$	R. Latraverse	
99707 Médias Transcontinental (Les 2 Rives)	Avis public-projet de loi d'intérêt privé	738.00 \$	M. Dauplaise	
99941 Yvon Girard Atelier Mobile	Matériel&main d'œuvre soudure couvert SP #4	147.50 \$	R. Latraverse	
99742 ESBG - Défi Pierre Lavoie	Commandite Sylvain Dupuis	50.00 \$	Réso. 21-04-15	PAYÉ
99769 Les Entreprises Clément Forcier Inc.	Balayage de toutes les rues	2 299.50 \$	R. Latraverse	
99812 Aquatech société de gestion de l'eau	Étalonnage SP #8 (projet Marie-Didace)	816.32 \$	M. Dauplaise	
99850 Michèle Bérubé (inspectrice)	Frais déplacement formation Drummondville	66.00 \$	Règl. 485-2013	
99869 Centre de services partagés du Québec	Avis public-projet de loi d'intérêt privé	117.92 \$	M. Dauplaise	
99897 UM Bécancour-Yamaska 123011310 Inc.	Réparations des bouées	689.85 \$	M. Dauplaise	
99912 Textiles Raymond Parent Inc.	Coupe et installation des stores salle du conseil	132.22 \$	M. Dauplaise	
99917 Vidéotron	Téléphone maison des jeunes 23/05 au 23/06/2015 Téléphone voirie 24/05 au 23/06/2015	38.00 \$ 38.00 \$ 76.00 \$	Règl. 491-2014	PAYÉ
99918 La Capitale	Assurance-collective mai 2015	3 268.44 \$	Règl. 491-2014	PAYÉ
99921 Marina de Saurel Inc.	Cartes des Îles (20 à 5.00 \$)	114.98 \$	M. Dauplaise	
99932 Roy-Vézina et associés Inc.	Étude travaux infrastructure Île d'Embaras	1 141.13 \$	Réso. 13-11-14	
99940 Me Jean-Pierre Comeau	Honoraires-frais enregistrement achat Lot #4 484 152	797.35 \$	Réso. 14-04-15	PAYÉ
99943 René Jr Laferté	Animations Fête des Neiges et brunch MADA	350.00 \$	M. Dauplaise	PAYÉ
99948 Centre Sportif Défi X-Out	Activité terrain de jeux (dépôt 25 %)	93.05 \$	M. Dauplaise	
99963 Jade Péloquin	Divers et jeux pour les activités du terrain de jeux	162.00 \$	M. Dauplaise	
99944 Les Sols Champlain Inc.	Mélange à baseball pour le terrain de balle	2 833.47 \$	R. Latraverse	
99991 Le groupe Sports-Inter Plus	Accessoires pour terrain de balle	263.45 \$	M. Dauplaise	
99994 École Fernand Lefebvre	Gala Coup de cœur	100.00 \$	Réso. 14-05-15	PAYÉ
TOTAL :		208 683.69 \$		
SALAIRES MAI 2015		46 448.52 \$	Règl. 491-2014	PAYÉ
DAS MAI 2015		17 627.09 \$	Règl. 491-2014	PAYÉ
TOTAL :		272 759.30 \$	Incluant salaires et DAS	

À la séance ordinaire du conseil municipal tenue lundi le 6 juillet 2015 à 19 h 30 à la salle du conseil, 1685 chemin du Chenal-du-Moine, sont présents :

Michel Péloquin, maire
Marie-France Bergeron
Patrick Lamothe
Luc Latraverse
Diane Leduc
Pierre Pontbriand
Roger Soulières, conseillers

Maxime Dauplaise, secrétaire-trésorier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte. Vingt personnes assistent à la séance.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01-07-15

Il est proposé par Diane Leduc, appuyé par Patrick Lamothe et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout dans autres affaires à l'item 22 a) Félicitations.

INFORMATIONS DIVERSES

Le maire fait un état de situation concernant les travaux prévues de la rampe de mise à l'eau, il mentionne également qu'une série de vols de bateaux ont eu lieu durant la dernière semaine et rappelle quelques conseils de prévention.

ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS PRÉCÉDENTES

02-07-15

Il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2015 tel que présenté.

CORRESPONDANCE

03-07-15

-Loisir et Sport Montérégie : renouvellement adhésion.

Considérant l'offre de renouvellement de notre adhésion et la possibilité d'assister à l'assemblée générale annuelle; il est proposé par Marie-France Bergeron, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler notre adhésion à l'organisme et de nommer le conseiller Patrick Lamothe comme représentant de la municipalité et de l'autoriser à participer à l'assemblée générale annuelle.

04-07-15

-COMBEQ : adhésion 2015.

Considérant l'offre d'adhésion de la COMBEQ; considérant que notre inspectrice municipale est membre de l'ordre des urbanistes du Québec; en conséquence, il est proposé par Patrick Lamothe, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas donner suite.

05-07-15

-Planitaxe Ethier avocats inc. : mandat de récupération de TPS-TVQ.

Considérant l'offre de services de la firme Planitaxe (Ethier avocats inc.) de vérifier les réclamations de taxes (TPS et TVQ) de la municipalité faites au cours des dernières années; considérant le mandat confié à la même firme dans le passé et l'insatisfaction des résultats obtenus; il est proposé par Diane Leduc, appuyé par Marie-France Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas retenir les services de Planitaxe.

06-07-15

-M. Jean-Claude Doyon, M^{me} Liliane Dutil : problématique purge.

Considérant la réception d'une correspondance de M. Jean-Claude Doyon, M^{me} Liliane Dutil concernant une problématique reliée à la présence de la purge d'aqueduc; il est proposé par Patrick Lamothe, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accuser réception de la correspondance et de faire vérifier la situation par notre service des travaux publics.

07-07-15

CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES

Il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Marie-France Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser la correspondance aux archives de la municipalité.

08-07-15

ADOPTION DU RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT

Considérant le dépôt du rapport des dépenses en date du 6 juillet 2015; considérant que la liste comprend les dépenses autorisées par le conseil ou par un fonctionnaire autorisé en vertu du règlement de délégation n° 491-2014; en conséquence, il est proposé par Diane Leduc, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période comprise entre le 1^{er} juin 2015 et le 6 juillet 2015 apparaissant sur la liste soumise par le secrétaire-trésorier, et d'autoriser le secrétaire-trésorier à émettre les chèques nécessaires pour en effectuer le paiement.

COMITÉS MUNICIPAUX

Rapport des différents comités

M. le conseiller Patrick Lamothe rappelle la mise en place du comité loisirs et mentionne l'existence d'une infolettre.

09-07-15

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DÉPENSES

Il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Diane Leduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents de déposer aux archives le rapport des états comparatifs des revenus et dépenses de la municipalité en date du 30 juin 2015.

DÉPÔT DU RAPPORT SUR LES INDICATEURS DE GESTION 2014

10-07-15

Le directeur général dépose au conseil le rapport sur les indicateurs de gestion 2014 déposé au *ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire*; considérant que les membres du conseil ont pris connaissance dudit rapport; il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Patrick Lamothe et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le dépôt du rapport des indicateurs de gestion 2014.

O.M.H SAINTE-ANNE-DE-SOREL : DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2014

11-07-15

Il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Marie-France Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents de déposer aux archives les états financiers 2014 de l'*Office municipal d'habitation de Sainte-Anne-de-Sorel*.

RAPPORT DE L'INSPECTRICE MUNICIPALE

12-07-15

Considérant le dépôt du rapport de l'inspectrice municipale concernant la sécurité des piscines résidentielles du 23 juin 2015; considérant que plusieurs problématiques concernent des rehaussements de clôture et l'installation de loquets automatiques; considérant que certaines modifications nécessitent des délais; en conséquence, il est proposé par Patrick Lamothe, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'informer l'inspectrice municipale que toutes les piscines doivent être minimalement entourées de façon sécuritaire dans les plus brefs délais.

DEMANDE D'AUTORISATION SUR LE LOT 1119 PTIE DU CADASTRE DE LA PAROISSE DE SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC AFIN D'AUTORISER L'ALIÉNATION ET LE LOTISSEMENT D'UN LOT À DES FINS RÉSIDENTIELLES

13-07-15

Considérant qu'une demande a été déposée en mars dernier; considérant que le projet d'arpenteur-géomètre a été reçu le 18 juin 2015; considérant que la demande consiste à régulariser un bâtiment principal existant sur un terrain loué; considérant que le bâtiment principal n'est pas desservi par l'aqueduc et l'égout; considérant que cette demande est conforme au règlement de lotissement n° 437-2009 article 29 ainsi qu'avec les dispositions 1038 et 3030 au *Code Civil du Québec*; considérant que cette demande se situe dans la zone A-314 au règlement de zonage n° 436-2009; considérant que ce lotissement n'a aucun impact négatif sur le milieu agricole puisque c'est un milieu déjà construit; en conséquence, il est proposé par Patrick Lamothe, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la demande d'autorisation à des fins autres que l'agriculture pour le lot 1119 ptie du cadastre de la Paroisse de Saint-François-du-Lac.

DÉPÔT DES PLANS ET DEVIS DE LA RUE MARIE DIDACE

14-07-15

Considérant qu'il y a lieu de déposer les plans et devis relativement aux travaux d'infrastructures du prolongement de la rue Marie-Didace conformément aux dispositions du règlement n° 493-2015; il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Diane Leduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les plans et devis préparés par monsieur Luc Brouillette ingénieur soient joints au règlement d'emprunt n° 493-2015 pour en faire partie intégrante.

OCTROI DU MANDAT DE CONSTRUCTION DESSERTE EN EAU POTABLE ET EN ÉGOUT SANITAIRE, RUE MARIE-DIDACE

15-07-15

Considérant que la municipalité est allée en appel d'offres pour la construction d'une desserte en eau potable et égout sanitaire pour le prolongement de la rue Marie-Didace via le système électronique d'appel d'offres SEAO et le journal *Les 2 Rives* conformément au Règlement sur l'adjudication de contrats ainsi qu'à notre politique de gestion contractuelle; considérant que le *ministère des Affaires municipales* a approuvé le règlement d'emprunt n° 493-2015 pour ces travaux; considérant que le plus bas soumissionnaire conforme est la compagnie Danis Construction Inc.; considérant la recommandation de notre ingénieur-conseil, monsieur Luc Brouillette en date du 24 juin 2015; en conséquence, il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Patrick Lamothe et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat à l'entrepreneur Danis construction Inc. pour le projet desserte en eau potable et égout sanitaire pour le prolongement de la rue Marie-Didace au montant de 280 217,07 \$, taxes incluses.

OCTROI DU MANDAT D'ARPENTAGE DE CONSTRUCTION PROJET DESSERTE EN EAU POTABLE ET EN ÉGOUT SANITAIRE RUE MARIE-DIDACE

16-07-15

Considérant que la municipalité a procédé à une demande de soumission sur invitation pour des travaux d'arpentage; considérant la réception de quatre (4) soumissions conformes; en conséquence, il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services du plus bas soumissionnaire conforme, Lessard & Doyon, arpenteurs-géomètres, pour les travaux d'arpentage du prolongement de la rue Marie-Didace au coût de 1 868,34 \$ taxes incluses.

ACHAT DE SEL À DÉGLAÇAGE POUR LES HIVERS 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018

17-07-15

Considérant que le conseil municipal a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de sel à déglçage pour les hivers 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018; considérant que cinq (5) soumissionnaires ont déposé une soumission dans les délais prescrits, soit Sel Frigon inc., Mines Seleine, Sifto Canada, Sel Warwick, et Somavrac C.C. inc.; considérant qu'une soumission a été déposée 3 h 15 minutes en retard, considérant que chacune des soumissions ouverte s'avère conforme au devis; en conséquence, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Diane Leduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder le contrat d'achat de sel à déglçage pour les hivers 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 au plus bas soumissionnaire conforme soit à la compagnie Sel Warwick. au coût 94,00 \$ la tonne livrée plus taxes pour 2015-2016, 96,00 \$ la tonne livrée plus taxes pour 2016-2017 et 98,00 \$ la tonne livrée plus taxes pour 2017-2018.

DÉPÔT DU RAPPORT D'INSPECTION DES BORNES D'INCENDIE

18-07-15

Il est proposé par Marie-France Bergeron, appuyé par Patrick Lamothe et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le dépôt du rapport d'inspection des bornes d'incendie 2015 et de verser ledit rapport aux archives de la municipalité.

RÉFECTION DE LA STATION DE POMPAGE SP-3

19-07-15

Considérant qu'il y a lieu de remplacer le panneau de contrôle de la station de pompage SP-3; considérant que ces travaux ont été prévus aux prévisions budgétaires 2015; considérant la proposition de la compagnie GIMATECH électrique inc.; en conséquence, il est proposé par Diane Leduc, appuyé par Marie-France Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'exécution des travaux de remplacement du panneau de contrôle de la station de pompage SP-3 par la compagnie GIMATECH électrique inc. au coût de 8 461 \$ plus taxes.

DEMANDES DE DON OU D'UNE COMMANDITE

20-07-15

Le conseil prend connaissance de la demande pour un don ou une commandite de l'organisme AFEAS régionale Richelieu-Yamaska pour le 4^e gala femmes d'influences; après étude de la demande selon les critères de la *Politique de dons et de commandites*; il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas donner suite.

21-07-15

Le conseil prend connaissance de la demande pour un don ou une commandite de l'organisme Portail Digital; après étude de la demande selon les critères de la *Politique de dons et de commandites*; il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Diane Leduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas donner suite.

À 19 h 55, la conseillère Marie-France Bergeron déclare son intérêt dans le projet de règlement n^o 495-2015 et se retire de la discussion.

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N^o 495-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N^o 436-2009 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE H-126, D'ABROGER LA ZONE C-127, D'AGRANDIR LA ZONE P-128 ET DE MODIFIER LA GRILLE D'USAGES P-128

22-07-15

Le directeur général procède à la lecture du second projet de règlement n^o 495-2015.

Considérant que le conseil souhaite faire un réaménagement du secteur de l'hôtel de ville et de la rampe de mise à l'eau; considérant que ce terrain nécessite une attention particulière et de qualité pour son réaménagement; considérant l'élaboration d'un concept d'aménagement réalisé par la firme APUR en tenant compte des critères et des objectifs du conseil municipal; considérant que les dispositions sont susceptibles d'approbation par des personnes habiles à voter; considérant qu'un avis de motion a été donné par la conseillère Diane Leduc lors de la séance ordinaire du 4 mai 2015; considérant la tenue d'une consultation publique le 29 juin 2015 ; en conséquence, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Diane Leduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le second projet de règlement, portant le n^o 495-2015 soit et est adopté. Ledit projet de règlement est reproduit aux pages suivantes de ce procès-verbal.

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 494-2015 DÉCRÉTANT
L'OUVERTURE PUBLIQUE ET LA MUNICIPALISATION DU
PROLONGEMENT DE LA RUE MARIE-DIDACE

23-07-15

Attendu que les propriétaires des lots visés par le prolongement de la rue autorisée par la CPTAQ ont demandé à la municipalité d'acquérir l'emprise du chemin et de destiner cette emprise à la confection d'un chemin public sous juridiction municipale; attendu que messieurs Dominique Ferland et Claude Roy ont vendu les terrains nécessaires à la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel pour l'établissement dudit chemin, suivant les actes de vente préparés par M^e Jean-Philippe Martel, notaire; attendu que la municipalisation de ce chemin permettra l'émission de permis de construction recherchés par les contribuables de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel désireux d'établir des constructions en bordure du chemin faisant l'objet du présent règlement; attendu que le tracé dudit chemin portant le numéro de lot 5 722 099 apparaît sur le plan préparé par l'arpenteur-géomètre Louis Lessard en date du 20 mai 2015 joint au présent règlement pour en faire partie intégrante sous l'annexe 1; attendu que la municipalité a adopté le règlement d'emprunt n° 494-2015 pour la préparation de plans et devis et décrétant l'exécution de travaux d'infrastructures pour le prolongement de la rue Marie-Didace; considérant qu'un avis de motion avec dispense de lecture a régulièrement été donné à la séance du 19 janvier 2015 par le conseiller Pierre Pontbriand; considérant qu'une copie du projet de ce règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance; considérant que des copies de ce projet de règlement sont à la disposition du public pour consultation depuis le début de la séance; considérant que les membres du Conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture par le directeur général et secrétaire-trésorier; considérant que l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés par le directeur général et secrétaire-trésorier, en conséquence, il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Marie-France Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le second projet de règlement, portant le n° 494-2015 soit et est adopté. Ledit projet de règlement est reproduit aux pages suivantes de ce procès-verbal.

AUTRES AFFAIRES

FÉLICITATIONS À MADAME JOSÉE LAFOREST

24-07-15

Considérant que madame Josée Laforest, résidente de Sainte-Anne-de-Sorel, a reçu hier soir la médaille de l'Assemblée Nationale des mains du député provincial, monsieur Sylvain Rochon, pour son travail et son apport à la direction de l'Harmonie Calixa-Lavallée qui fête ses 100 ans d'existence cette année; considérant qu'il est important de souligner cet honneur et de la remercier d'avoir mis son talent en musique au profit de notre région; en conséquence, il est proposé par Diane Leduc, appuyé par Patrick Lamothe et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire parvenir une lettre de félicitations à madame Laforest pour l'obtention de cette distinction

QUESTIONS DU PUBLIC

- M. Dauphinois : état de la rampe de mise à l'eau.
- Jacques Voghel : second projet de règlement n° 495-2015.
- Jacques Joyal : second projet de règlement n° 495-2015.
- Mathieu Bergeron : second projet de règlement n° 495-2015.
- Nancy Deschênes : second projet de règlement n° 495-2015.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

25-07-15

Tous les sujets étant traités, il est proposé par Diane Leduc, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 20 h 40.

Michel Péloquin, maire

Maxime Dauplaise, directeur gén.
et secrétaire-trésorier

« Je, Michel Péloquin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Voir la liste des comptes ci-après

LISTE DES DÉPENSES
PRÉSENTÉE À LA SÉANCE DU 6 JUILLET 2015

<u>FOURNISSEURS</u>	<u>DESCRIPTION</u>	<u>MONTANT</u>	<u>AUTORISATION</u>	<u>PAIEMENT</u>
0007 Bell Mobilité	Cellulaires mai 2015 Cellulaires juin 2015	194.71 \$ <u>202.19 \$</u> 396.90 \$	Règl. 491-2014	PAYÉ
0008 Bell Canada	Mairie mai 2015 Télémetrie mai 2015	297.97 \$ <u>515.16 \$</u> 813.13 \$	Règl. 491-2014	PAYÉ
0009 Hydro Québec	Bibliothèque Parc Constant Plante Bateau-quai Éclairage public	400.09 \$ 29.29 \$ 29.29 \$ <u>1 643.55 \$</u> 2 102.22 \$	Règl. 491-2014	PAYÉ
0009 Hydro Québec	Garage - 748 A Chalet des loisirs	611.01 \$ <u>303.69 \$</u> 914.70 \$	Règl. 491-2014	
0010 R.I.A.R.Y.	Quote-part juillet 2015	8 802.33 \$	Réso. 12-11-14	
0011 Ville de Sorel-Tracy	Contre incendies juin 2015 Ajust. Contre incendies budget 2014 vs réel 2014 Cour municipale Contre incendies juillet 2015	24 741.00 \$ 9 985.28 \$ 60.00 \$ <u>24 741.00 \$</u> 59 527.28 \$	Règl. 491-2014	
0012 EBI Environnement Inc.	Location conteneur 8 verges, 748 ch. Du Moine 05/2015 Location 40 verges matières résiduelles Îles	248.51 \$ <u>598.99 \$</u> 847.50 \$	Règl. 491-2014	PAYÉ
0012 EBI Environnement Inc.	Voyage de compost saison 2015 Location conteneur juin 2015	270.19 \$ <u>248.51 \$</u> 518.70 \$	M. Dauplaise	
0017 MRC De Pierre-De Sorel	Rôle d'évaluation juin 2015 Collecte RDD Service informatique Quote-part matières résiduelles juillet 2015 (estimé)	4 783.51 \$ 1 637.57 \$ 48.97 \$ <u>15 025.95 \$</u> 21 496.00 \$	Règl. 491-2014	
0021 Xerox	Location 26/04 au 26/05/2015	206.67 \$	Règl. 491-2014	PAYÉ
0026 Patrick Morin	Robinet garage Quincaillerie diverses Pièces, accessoires billetterie Corde boîte à fleurs Vernis pour le croque-livres Quincaillerie pour billetterie	34.95 \$ 72.24 \$ 45.87 \$ 14.74 \$ 22.75 \$ <u>76.56 \$</u> 267.11 \$	R. Latraverse	
0030 Fournitures de bureau Denis	Fournitures de bureau Plastification cartes club de marche MADA	260.33 \$ <u>19.23 \$</u> 279.56 \$	M. Dauplaise	
0035 Pièces d'autos Carquest	Batterie tracteur à gazon John Deere Attaches pour pancartes commanditaires terrain balle	132.74 \$ <u>44.87 \$</u> 177.61 \$	R. Latraverse	
0036 Fonds d'information sur le territoire	Mutations juin 2015	44.00 \$	Règl. 491-2014	
0038 Location Sorel Inc.	Location laveuse à pression pour jeux d'eau Location motoculteur (plates-bandes)	98.36 \$ <u>207.77 \$</u> 306.13 \$	R. Latraverse	
0047 FQM	Formation M. Bérubé	144.87 \$	M. Dauplaise	
0049 Chantal et Petite caisse	Petite caisse pour le terrain de jeux	100.00 \$	Règl. 491-2014	PAYÉ
0049 Chantal et Petite caisse	Aliments Poste Horticulture Repas (M. Péloquin) Divers Crevaision Toyota Armoire Centre terrain de jeux Brosses toilettes extérieures Remboursement passe stationnement	21.25 \$ 48.37 \$ 19.99 \$ 17.10 \$ 20.70 \$ 32.18 \$ 90.00 \$ 4.31 \$ <u>109.20 \$</u> 363.10 \$	Règl. 491-2014	PAYÉ
0065 Lessard et Doyon, arpenteurs-géomètres	Opération cadastrale Lot #5 722 099	1 217.78 \$	Réso. 09-05-15	
0067 Gendron&Lamoureux	Diesel pour tondeuse, taille-herbe etc.	1 271.86 \$	Règl. 491-2014	
0069 Précise Parklink	Horodateur juin 2015	153.21 \$	Règl. 491-2014	PAYÉ
0069 Précise Parklink	Horodateur juillet 2015	153.21 \$	Règl. 491-2014	

0074 Impérial Esso	Hyundai urbanisme Hyundai formation M. Dauplaise Hyundai sécurité Toyota Ford 450 Ford 250 (égout) Ford 250 (aqueduc) Outils Remise	42.01 \$ Règl. 491-2014 28.48 \$ 48.00 \$ 149.84 \$ 124.78 \$ 156.66 \$ 309.87 \$ 111.67 \$ <u>-25.02 \$</u> 946.29 \$	PAYÉ
0094 Excavation M.D.Y. Inc.	Location pelle bris rue Lachapelle Achat 20 tonnes de pierres entrées rue Curé Vanasse	718.59 \$ R. Latraverse <u>494.39 \$</u> 1 212.98 \$	
0102 Ministre des finances du Québec	Demande attestation de conformité rampe de mise à l'eau	562.00 \$ M. Dauplaise	PAYÉ
0109 A.D.M.Q.	Formation du 14 mai (M. Dauplaise)	328.83 \$ M. Dauplaise	PAYÉ
0110 Visa Desjardins	Fourniture bureau Formation M. Péloquin Appel d'offres scellement asphalte Information index des immeubles Croque-livres Remise annuelle	21.48 \$ Règl. 491-2014 310.43 \$ 86.92 \$ 1.00 \$ 220.75 \$ <u>-22.43 \$</u> 618.15 \$	PAYÉ
0111 Desmarais protection	Batterie pour station de pompage SP #5	129.35 \$ M. Dauplaise	
0112 Canadian Tire	Tuyau et dévidoir pour fleurs mairie	131.60 \$ M. Dauplaise	
0132 Équipements sanitaires Prodec	Gants et grattoirs pour nettoyage des berges Produits sanitaires billetterie, jeux d'eau et garage	17.83 \$ M. Dauplaise <u>249.73 \$</u> R. Latraverse 267.56 \$	
0187 Ligne Richelieu Inc.	Sigles et flèches pour piste cyclable	1 672.89 \$ Rés.16-06-15	
0194 Emco Corporation	Couvercles bonhommes à eau Matériaux bris rue Lachapelle Réparation toilette billetterie	175.54 \$ R. Latraverse 380.16 \$ <u>765.58 \$</u> 1 321.28 \$	
0203 Serruriers Tracy - Sorel Inc.	Clés vestiaires et lumières terrain de balle	74.73 \$ M. Dauplaise	
0238 Comptoir Richelieu	Flours et terre Arroseur Tourbe pour réparation bris rue Lachapelle	1 170.82 \$ M. Dauplaise 19.24 \$ <u>62.09 \$</u> 1 252.15 \$	
0299 Rona-Bibeau	Divers pour salle du conseil	165.89 \$ R. Latraverse	PAYÉ
0276 Danis Construction	Poussière de roche terrain de balle	95.01 \$ R. Latraverse	
0355 Les imprimeries Sortrac	Coroplaste terrain de balle	45.99 \$ M. Dauplaise	
0389 Agritex	Filtre tracteur John Deere	142.74 \$ R. Latraverse	
0399 Antonio Moreau	Vêtements agent de sécurité	386.93 \$ M. Dauplaise	
0400 Mécanique générale MPC Rive Sud Inc.	Inspection SAAQ Ford 250 2011	138.48 \$ R. Latraverse	
0405 Gimitech Électrique Inc.	Bris lumières de rue - rue Lachapelle Matériel/main-d'œuvre station pompage # 5 Matériel/main-d'œuvre bibliothèque (finition) Matériel/main-d'œuvre salle du conseil	634.66 \$ R. Latraverse 535.41 \$ 1 186.38 \$ <u>3 247.63 \$</u> 5 604.08 \$	
0500 Catsports	Divers (amusements pour terrain de jeux)	155.96 \$ M. Dauplaise	PAYÉ
0514 Ménard Services Inc.	Pièces, réparation, main-d'œuvre syst. climatisation mairie	177.00 \$ M. Dauplaise	
0651 Aqua Data	Inspection des bornes et des vannes	8 002.26 \$ Rés. 10-12-14	
0678 Excavation des Îles	Installation des bouées saison 2015	2 535.20 \$ Rés. 08-05-15	
0688 Maxime Dauplaise	Fournitures de bureau Micro onde terrain de jeux, sacs à poubelle Frais de déplacements congrès ADMQ 2015 Frais de déplacements rencontre ADMQ 25 juin 2015	19.53 \$ M. Dauplaise 132.08 \$ 341.50 \$ 79.75 \$ 572.86 \$	
0717 Extermination Tecnic Plus	Traitement chalet des loisirs et mairie	220.00 \$ M. Dauplaise	
0790 Décalco Design Sorel-Tracy	Lettrage des bouées	2 155.78 \$ Rés.22-05-15	
0799 Croix-Rouge Canadienne Québec	Contribution 08/2015 au 09/2016	407.25 \$ Rés. 10-08-13	
0805 Groupe Maska Inc.	Graisse pour tondeuse	46.11 \$ R. Latraverse	
0878 Direction Vert	51 chandails pour terrain de jeux (payé lors de l'inscription)	693.01 \$ M. Dauplaise	PAYÉ
0896 Environnement KMJ Inc.	Nettoyage SP rue Du Quai, De la Rive et Île aux fantômes	1 543.92 \$ R. Latraverse	
99707 Médias Transcontinental (Les 2 Rives)	Avis public-projet de loi d'intérêt privé	246.00 \$ M. Dauplaise	PAYÉ
99707 Médias Transcontinental (Les 2 Rives)	Appel d'offres desserte rue Marie-Didace Distribution 'Temps Libre' 2 juin 2015 Avis public assemblée publique projet 495-2015	321.02 \$ M. Dauplaise 78.48 \$ <u>246.00 \$</u> 645.50 \$	

99735 Groupe Qualitas Inc.	Étude géotechnique rue Marie-Didace	6 818.02 \$	Réso. 25-03-15	
99812 Aquatech société de gestion de l'eau	Étalonnage stations de pompage	201.21 \$	Réso. 17-06-15	
99821 Société St-Jean-Baptiste-de-Richelieu	Messe de la St-Jean Baptiste	300.00 \$	Réso. 21-06-15	PAYÉ
99822 FBL s.e.n.c.r.l.	Audit exercice 2014	8 393.18 \$	Réso. 09-12-14	
99823 J-P Martel, Notaire Inc.	Dossier achat terrain cadastre 4 484 141 (Marie-Didace) Dossier achat terrain cadastre 5 722 099 (Marie-Didace)	1 012.31 \$ <u>1 012.31 \$</u> 2 024.62 \$	Réso. 09-05-15	
99824 René Arpin Inc.	Divers outils	361.77 \$	R. Latraverse	PAYÉ
99840 Location FGL	Location trancher à gaz panneau terrain de balle	87.18 \$	M. Dauplaise	
99863 Poirier Ford Inc.	Changement d'huile Ford 250	225.53 \$	R. Latraverse	
99867 SABL	Transport et guide pour inspection dans les Îles	390.92 \$	M. Dauplaise	
99897 UM Bécancour-Yamaska 123011310 Inc.	Réparations des bouées	442.65 \$	M. Dauplaise	
99917 Vidéotron	Téléphone maison des jeunes 24/06 au 23/07/2015 Téléphone voirie 24/06 au 23/07/2015	38.00 \$ <u>38.00 \$</u> 76.00 \$	Règl. 491-2014	PAYÉ
99918 La Capitale assurances	Assurance-collective juin 2015	3 274.40 \$	Règl. 491-2014	PAYÉ
99929 Luc Brouillette, ingénieur	Plan/devis desserte égout/aqueduc rue Marie-Didace	13 774.01 \$	Réso. 18-02-15	
99944 Les Sols Champlain Inc.	Mélange à baseball pour le terrain de balle	869.44 \$	R. Latraverse	
99951 Solotech Inc.	Ens. électro-voix, trépieds, micro pour activités diverses	1 082.82 \$	M. Dauplaise	PAYÉ
99953 Clôture Sorel-Tracy Inc.	Clôture et enclos terrain de balle	10 876.64 \$	Réso. 19-05-15	PAYÉ
99963 Jade Péloquin	Jeux et divers pour terrain de jeux	161.68 \$	M. Dauplaise	
99968 Centre animalier Pierre-De Saurel	Entente de services pour animaux	6 898.50 \$	Réso 17-04-15	
99991 Le groupe Sports-Inter Plus	Accessoires pour terrain de balle	63.23 \$	M. Dauplaise	

TOTAL : 188 923.45 \$

SALAIRES JUIN 2015 50 833.52 \$ Règl. 491-2014
DAS JUIN 2015 18 990.87 \$ Règl. 491-2014

TOTAL : 258 747.84 \$ Incluant salaires et DAS

À la séance ordinaire du conseil municipal tenue lundi le 24 août 2015 à 19 h 30 à la salle du conseil, 1685 chemin du Chenal-du-Moine, sont présents :

Michel Péloquin, maire
Marie-France Bergeron
Patrick Lamothe
Luc Latraverse
Diane Leduc
Pierre Pontbriand
Roger Soulières, conseillers

Maxime Dauplaise, secrétaire-trésorier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte. Douze personnes assistent à la séance.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01-08-15

Il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour avec la modification du point 13 qui devrait se lire : suivi à l'adoption du second projet de règlement n° 495-2015 modifiant le règlement de zonage n° 436-2009 afin d'agrandir la zone H-126, d'abroger la zone C-127, agrandir la zone P-128 et de modifier la grille d'usages P-128.

ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS PRÉCÉDENTES

02-08-15

Il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Diane Leduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2015 tel que présenté.

03-08-15

Il est proposé par Marie-France Bergeron, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 juillet 2015 tel que présenté.

INFORMATIONS DIVERSES

Le maire mentionne que la municipalité est toujours dans l'attente d'une autorisation du MDDELCC pour la réfection de la rampe de mise à l'eau;

Dans le dossier des égouts de l'Île-d'Embarras celui-ci est toujours à l'étude au MDDELCC;

La municipalité a reçu officiellement son titre de *Municipalité amie des aînées*, (MADA).

CORRESPONDANCE

04-08-15

-Résidents de la rue Paul : dépôt d'une pétition, dos-d'âne.

Considérant la réception d'une pétition relativement à la présence de dos-d'âne sur la rue Paul; il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Diane Leduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accuser réception de la pétition et de procéder à une analyse afin de trouver une solution satisfaisante et durable.

05-08-15

-SABL : invitation souper bénéfice.

Considérant l'invitation à participer à un souper bénéfice annuel samedi le 26 septembre prochain; il est proposé par Patrick Lamothe, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accuser réception de l'invitation et d'encourager les élus disponibles à y participer en achetant des billets.

06-08-15

-Société historique Pierre-De Saurel : renouvellement d'adhésion.

Suite à l'offre de renouvellement de notre adhésion à la Société historique Pierre-De Saurel; il est proposé par Diane Leduc, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au renouvellement de notre adhésion pour 2016 au montant de 200 \$.

CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES

07-08-15

Il est proposé par Marie-France Bergeron, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser la correspondance aux archives de la municipalité.

ADOPTION DU RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT

08-08-15

Considérant le dépôt du rapport des dépenses en date du 24 août 2015; considérant que la liste comprend les dépenses autorisées par le conseil ou par un fonctionnaire autorisé en vertu du règlement de délégation n° 491-2014; en conséquence, il est proposé par Diane Leduc, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période comprise entre le 6 juillet 2015 et le 24 août 2015 apparaissant sur la liste soumise par le secrétaire-trésorier, et d'autoriser le secrétaire-trésorier à émettre les chèques nécessaires pour en effectuer le paiement.

COMITÉS MUNICIPAUX

Rapport des différents comités

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

09-08-15

Le conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 juillet 2015 et il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Patrick Lamothe et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le dépôt du procès-verbal.

DÉROGATION MINEURE 2015-0002, 121 RUE DE LA RIVE, LOT
4 484 171

10-08-15

Considérant que la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel a reçu une demande de dérogation mineure à l'égard du lot 4 484 171 du cadastre du Québec dont l'adresse civique est le 121 rue de la Rive; considérant que la demande consiste à autoriser une piscine à 0,87 mètre de la ligne de lot alors que le règlement n° 436-2009 article 104 exige 1,50 mètre ce qui engendre une dérogation de 0,93 mètre, le tout tel qu'illustré sur le plan de levé des lieux de l'arpenteur Louis Lessard daté du 29 juin 2015 sous les minutes 14908; considérant que la piscine a fait l'objet d'un permis en 1986; considérant que le comité consultatif d'urbanisme a étudié cette demande et a recommandé d'autoriser ladite dérogation mineure; considérant que le maire a demandé aux personnes intéressées si elles avaient des questions et/ou des commentaires à l'égard de cette demande; considérant qu'aucune question n'a été posée concernant la dérogation mineure; il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Diane Leduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dérogation mineure pour la piscine creusée, et par conséquent réduire la marge minimum entre la piscine et la ligne de lot à 0,87 mètre alors que le règlement n° 436-2009 article 104 exige 1,50 mètre.

REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT N° 424-2008

11-08-15

Il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Diane Leduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel accepte l'offre qui lui est faite de la Banque Royale du Canada pour son emprunt par billets en date du 1^{er} septembre 2015 au montant de 706 800 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt n° 424-2008. Ce billet est émis au prix de 100,00 \$ CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billet, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

38 300 \$	2.35 %	1 ^{er} septembre 2016
39 400 \$	2.35 %	1 ^{er} septembre 2017
40 500 \$	2.35 %	1 ^{er} septembre 2018
41 700 \$	2.35 %	1 ^{er} septembre 2019
546 900 \$	2.35 %	1 ^{er} septembre 2020

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

12-08-15

REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT N°424-2008

Attendu que, conformément au règlement d'emprunt n° 424-2008, la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel souhaite emprunter par billet un montant total de 706 800 \$;

Attendu qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

Il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Patrick Lamothe et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit; qu'un emprunt par billet au montant de 706 800 \$ prévu au règlement d'emprunt n° 424-2008 soit réalisé; que les billets soient signés par le maire Michel Péloquin et le secrétaire-trésorier Maxime Dauplaise; que les billets soient datés du 1^{er} septembre 2015; que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement; que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2016	38 300 \$	
2017	39 400 \$	
2018	40 500 \$	
2019	41 700 \$	
2020	42 900 \$	(à payer en 2020)
2020	504 000 \$	(à renouveler)

Que pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 1^{er} septembre 2015), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement n° 424-2008, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

MISE À JOUR DU PLAN D'INTERVENTION EN INFRA-STRUCTURES

13-08-15

Considérant la proposition de services et honoraires professionnels pour la révision du plan d'intervention de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, déposée par Alan Harrer, ingénieur et directeur secteur infrastructures de la firme Avizo experts-conseils, en date du 6 août 2015; considérant qu'il y a lieu d'octroyer ce mandat à la firme Avizo experts-conseils au coût de dix-neuf mille huit cents dollars (19 800 \$) plus taxes; en conséquence, il est proposé par Patrick Lamothe, appuyé par Roger Soulières, et résolu à l'unanimité des conseillers présents : d'octroyer le mandat de révision du plan d'intervention des infrastructures de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel à la firme Avizo experts-conseils au montant de dix-neuf mille huit cents dollars (19 800 \$) plus taxes, d'autoriser et de mandater monsieur Maxime Dauplaise, directeur général, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel aux fins de la présente.

OMH RÉVISION BUDGÉTAIRE 2015

14-08-15

Considérant que la Société d'habitation du Québec a approuvé un budget révisé de l'OMH de Sainte-Anne-de-Sorel en date 3 juillet 2015; considérant que ce budget révisé doit être accepté par la municipalité; en conséquence, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Diane Leduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le budget révisé de l'OMH de Sainte-Anne-de-Sorel tel que présenté en date du 3 juillet 2015, maintenant notre quote-part à 3 815 \$.

REGROUPEMENT D'ACHATS, SERVICES D'ANALYSES BACTÉRIOLOGIQUES ET PHYSICO-CHIMIQUES

15-08-15

Considérant que les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* et du *Code municipal* permettent la création de regroupements d'achats entre les municipalités et les organismes sans but lucratif comme les régies intermunicipales de traitement de l'eau; considérant que la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel participe depuis plusieurs années à un regroupement d'achats avec des municipalités et organismes pour les services d'analyses bactériologiques et physico-chimiques pour l'eau potable; considérant que c'est la Ville de Sorel-Tracy qui procédera, pour et au nom des participants, à un appel d'offres; il est proposé par Diane Leduc, appuyé par Marie-France Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel confie à la Ville de Sorel-Tracy le mandat de procéder, en son nom et avec les autres municipalités et organismes intéressés, à un appel d'offres regroupé et à l'adjudication des contrats concernant les services d'analyses bactériologiques et physico-chimiques en fonction des besoins indiqués au mandat pour l'année commençant le 1^{er} janvier 2016, avec une option pour 2017 et 2018; que la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel s'engage à respecter les clauses de soumissions s'appliquant au regroupement d'achats.

FÊTE DES SAINTE-ANNOIS, OISES

16-08-15

Il est proposé par Patrick Lamothe, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents de remercier la population pour leur participation à la fête des Sainte-Annois et remercie le comité loisirs et les employés pour tous les efforts consentis pour la réussite de cette fête.

À 19 h 57, la conseillère Marie-France Bergeron déclare son intérêt dans le projet de règlement n° 495-2015 et se retire de la discussion.

SUIVI À L'ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N° 495-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 436-2009 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE H-126, D'ABROGER LA ZONE C-127, D'AGRANDIR LA ZONE P-128 ET DE MODIFIER LA GRILLE D'USAGES P-128

Le directeur général mentionne qu'aucune demande valide de participation à un référendum n'a été déposée. Un avis juridique de M^e Mario Paul-Hus est déposé en ce sens.

AVIS DE MOTION POUR PRÉSENTER LE RÈGLEMENT N° 497-2015 CONCERNANT LA SALUBRITÉ ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Pierre Pontbriand afin de présenter, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un

règlement n° 497-2015 concernant la salubrité et l'entretien des bâtiments avec dispense de lecture.

AUTRES AFFAIRES

QUESTIONS DU PUBLIC

- Mario Gamelin : dos-d'âne, rue Paul.
- Luc Beaudoin : dos-d'âne, rue Paul et Ménard.
- Pierre A. Arnold : dos-d'âne, rue Paul, rue Ménard et de la Rive et trajet de VTT.
- Normand Marchand : retrait des conteneurs à déchets pour les îles et absence de rampe pour les passerelles d'accès aux quais du bassin.
- Christian Bernard : retrait des conteneurs à déchets pour les îles.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

17-08-15

Tous les sujets étant traités, il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Diane Leduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 20 h 25.

Michel Péloquin, maire

Maxime Dauplaise, directeur gén.
et secrétaire-trésorier

« Je, Michel Péloquin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Voir la liste des comptes ci-après

LISTE DES DÉPENSES
PRÉSENTÉE À LA SÉANCE DU 24 AOÛT 2015

FOURNISSEURS	DESCRIPTION	MONTANT	AUTORISATION	PAIEMENT
0007 Bell Mobilité	Cellulaires juillet 2015	236.13 \$	Règl. 491-2014	PAYÉ
0007 Bell Mobilité	Cellulaires août 2015	301.03 \$	Règl. 491-2014	
0008 Bell Canada	Mairie juin 2015 Téléométrie juin 2015	336.28 \$ <u>499.40 \$</u> 835.68 \$	Règl. 491-2014	PAYÉ
0008 Bell Canada	Mairie juillet 2015 Téléométrie juin 2015 (compte perdu) Téléométrie juillet 2015	318.43 \$ 45.40 \$ <u>533.64 \$</u> 897.47 \$	Règl. 491-2014	PAYÉ
0009 Hydro Québec	Garage 1685, chenal du Moine Luminaires rue Joli-Bourg Luminaires de rues Jeux d'eau crédit sur estimé 28/02 au 01/04 Stations pompages Parc Constant Plante Bibliothèque Bateau-quai	65.29 \$ 40.31 \$ 1 590.53 \$ -199.89 \$ 3 960.03 \$ 135.59 \$ 802.96 \$ <u>27.41 \$</u> 6 422.23 \$	Règl. 491-2014	PAYÉ
0009 Hydro Québec	Luminaires de rues Terrain des loisirs (748A, ch. Chenail du Moine) Mairie	1 643.55 \$ 136.90 \$ <u>377.83 \$</u> 2 158.28 \$		
0010 R.I.A.R.Y.	Quote-part août 2015	8 802.33 \$	Réso. 12-11-14	
0011 Ville de Sorel-Tracy	Cour municipale Protection contre incendies	140.00 \$ <u>24 741.00 \$</u> 24 881.00 \$	Règl. 491-2014	
0012 EBI Environnement Inc.	Location conteneur 8 verges, 748 ch. Du Moine	248.51 \$	Règl. 491-2014	
0017 MRC De Pierre-De Sorel	Rôle d'évaluation juillet 2015 Ajustement quote-part mat. résiduelles juillet Quote-part mat. résiduelles août 2015 Rôle d'évaluation août 2015 Parcs branchés (Wi-Fi)	4 783.51 \$ 11.82 \$ 15 037.77 \$ 4 783.51 \$ <u>1 963.27 \$</u> 26 579.88 \$	Règl. 491-2014	
0021 Xerox	Location 25/05 au 25/06/2015 Location 25/06 au 26/07/2015	218.08 \$ <u>233.30 \$</u> 451.38 \$	Règl. 491-2014	PAYÉ
0026 Patrick Morin	Salle du conseil (factures mai 2015)	91.87 \$	R. Latraverse	PAYÉ
0026 Patrick Morin	Divers bibliothèque Pinceaux et gants pour peindre les toits Gaz propane et bonbonne pour BBQ terrain de jeux Vis pour réparation du quai Divers outils garage	371.58 \$ 40.41 \$ 44.82 \$ 25.67 \$ <u>113.90 \$</u> 596.38 \$	R. Latraverse	
0030 Fournitures de bureau Denis	Fournitures de bureau	183.89 \$	M. Dauplaise	
0035 Pièces d'autos Carquest	Outils installation afficheur de vitesse	57.38 \$	R. Latraverse	
0036 Fonds d'information sur le territoire	Mutations juillet 2015 Mutations août 2015	60.00 \$ <u>32.00 \$</u> 92.00 \$	Règl. 491-2014	
0038 Location Sorel Inc.	Réparation pour scie Location chaudron 90 litres (Fête de la famille)	26.43 \$ <u>50.59 \$</u> 77.02 \$	R. Latraverse	
0044 Cégep de Sorel-Tracy	Programme Cégep/Municipalités	930.60 \$	Règl. 491-2014	PAYÉ
0049 Chantal et Petite caisse	Poste et transport Piles et produits sanitaires Livre (croque-livres) Nettoyage des berges (École Sainte-Anne) Aliments	116.13 \$ 22.93 \$ 22.35 \$ 31.04 \$ <u>36.25 \$</u> 228.70 \$	Règl. 491-2014	PAYÉ
0049 Chantal et Petite caisse	Eau pour voiturette Pose écussons (agent de sécurité) Poste Fourniture bureau Aliments Divers sanitaires Fête de la famille (Barbe à papa)	5.73 \$ 27.02 \$ 11.50 \$ 2.89 \$ 19.25 \$ 9.19 \$ <u>60.00 \$</u> 135.58 \$		
0055 Société Mutuelle de Prévention Inc.	Forfait juillet à décembre 2015	567.39 \$	Règl. 491-2014	
0067 Gendron&Lamoureux	Diésel (outils divers)	728.02 \$	R. Latraverse	
0069 Précise Parklink	Horodateur août 2015	153.21 \$	Règl. 491-2014	
0074 Impérial Esso	Hyundai urbanisme Hyundai sécurité Toyota Ford 450 Ford 250 (égout) Ford 250 (aqueduc) Remise	65.01 \$ 65.01 \$ 226.93 \$ 146.20 \$ 76.69 \$ 76.67 \$ <u>-16.19 \$</u> 640.32 \$	Règl. 491-2014	PAYÉ

0074 Impérial Esso	Hyundai urbanisme Hyundai sécurité Toyota Ford 450 Ford 250 (égout) Ford 250 (aqueduc) Remise	68.05 \$ Règl. 491-2014 68.00 \$ 198.75 \$ 240.25 \$ 153.99 \$ 288.16 \$ <u>-25.83 \$</u> 991.37 \$	
0094 Excavation MDY Inc.	Location pépîne pour bris	517.39 \$ R. Latraverse	
0109 ADMQ	Guide de gestion des documents municipaux	91.93 \$ M. Dauplaise	
0110 Visa Desjardins	Appel d'offres déplaçant MAMOT Règl. #496-5015 Bureau en gros (souris M. Péloquin) Déplacement congrées M. Dauplaise Peinture gazon terrain de balle Éclateuse à maïs et maïs Congrès FQM M. Péloquin Congrès FQM M. Dauplaise Renouvellement assermentation M. Dauplaise Ford 250 (égout) Ford 250 (aqueduc)	75.65 \$ Règl. 491-2014 13.74 \$ 34.71 \$ 291.08 \$ 603.62 \$ 407.90 \$ 799.08 \$ 799.08 \$ 37.75 \$ 76.36 \$ <u>76.37 \$</u> 3 215.34 \$	PAYÉ
0110 Visa Desjardins	Poste recommandé et timbres Adapteur ordinateur de la voirie Transmetteur pour afficheur de vitesse Certificats et cadre pour reconnaissance	404.66 \$ Règl. 491-2014 14.19 \$ 45.93 \$ <u>115.99 \$</u> 580.77 \$	PAYÉ
0112 Canadian Tire	Cordon pour téléphone et piles Abris pour activités familiales (3) Eau fête de la famille	30.66 \$ M. Dauplaise 448.37 \$ <u>17.94 \$</u> 496.97 \$	
0118 R.A.E.	3 ème versement	25 157.33 \$ Rés. 12-12-14	
0132 Équipements sanitaires Prodec	Prod. sanitaires billetterie, maison des jeunes, terr.de jeux Prod. Sanitaires toilettes publiques	212.19 \$ M. Dauplaise <u>106.52 \$</u> 318.71 \$	
0178 Formules Municipales	Livre des minutes	406.17 \$ M. Dauplaise	
0179 Entreprises d'électricité D.A. Inc.	Réparations luminaires de rues	1 381.62 \$ M. Dauplaise	
0194 Emco Corporation	Réparation salle de bain des jeux d'eau	253.18 \$ R. Latraverse	
0197 A.D. Toilettes	Toilette portative Parc Henri-Letendre 10/06 au 10/07 Toilette portative Parc Henri-Letendre 10/07 au 10/08	160.97 \$ M. Dauplaise <u>160.97 \$</u> 321.94 \$	
0203 Serruriers Tracy - Sorel Inc.	Terrain de jeux, appel services, clés et recodage	164.41 \$ M. Dauplaise	
0235 Pierre Lefebvre Toyota	Batterie Toyota	172.41 \$ R. Latraverse	
0237 Centre Multi-pièces	Laveuse à pression Fil pour taille-bordures	1 034.72 \$ R. Latraverse <u>64.33 \$</u> 1 099.05 \$	
0238 Comptoir Richelieu	Fleurs et terre	68.26 \$ M. Dauplaise	PAYÉ
0238 Comptoir Richelieu	Aménagement - horticulture	200.71 \$ M. Dauplaise	
0276 Danis Construction	Asphalte pour bris rue Curé Vanasse	925.14 \$ R. Latraverse	
0281 Les Ent. Cournoyer Asphalte Ltée	Chaudière de collasse	126.47 \$ R. Latraverse	
0355 Les imprimeries Sortrac	Cartes d'affaires inspectrice Affiches terrain de jeux (2) et affiche rampe mise à l'eau (1) Chiffres collants laminés Fête familiales	69.67 \$ M. Dauplaise 229.95 \$ <u>32.19 \$</u> 331.81 \$	
0389 Agritex	Pièces tracteur à gazon et souffleur	162.08 \$ R. Latraverse	
0400 Mécanique Générale MPC	Pièces pour le tableau de pointage terrain de balle	26.59 \$ R. Latraverse	
0405 Gimatch Électrique Inc.	Réparer fils souterrain endommagés (clôture terr. balle) Vérifier problèmes pompes SP #1 et SP #2	231.24 \$ R. Latraverse <u>119.00 \$</u> 350.24 \$	
0407 Dominique et Henriette Ferland	Fauchage bordure de route	206.95 \$ M. Dauplaise	
0537 Les petits moteurs à gaz	Scie mécanique	58.37 \$ R. Latraverse	
0569 JRV Distribution	Colorant peinture pour les toits des abris Pinceaux	542.48 \$ R. Latraverse <u>52.88 \$</u> 595.36 \$	
0571 Les Carrières St-Armand Ltée	Sable fin pour terrain de baseball	431.16 \$ R. Latraverse	
0605 Vitrierie Duchesne Inc.	Réparer porte salle du conseil et 2 manivelles fenêtres	1 384.71 \$ M. Dauplaise	
0678 Excavation des Îles Inc.	Replacé bouée Chenal aux Corbeaux	344.93 \$ M. Dauplaise	
0774 Groupe de géomatiques AZIMUT Inc.	Mise à jour de la matrice	114.98 \$ Règl. 491-2014	
0790 Décalco Design Sorel-Tracy	Lettrage porte salle du conseil Panneau réfléchitif de rues	120.72 \$ M. Dauplaise <u>270.20 \$</u> 390.92 \$	
0868 Municonseil Avocats	Consultation générale	784.37 \$ M. Dauplaise	
0896 Environnement KMJ Inc.	Nettoyage et pompage des puisards	3 689.78 \$ R. Latraverse	
0940 Spectralité	Enseignes (4 ordures, 4 amende)	161.54 \$ M. Dauplaise	
99707 Médias Transcontinental S.E.N.C. (RS)	Avis - Demande de dérogation mineure	172.41 \$ M. Dauplaise	

99731	Autobus Bibeau Inc.	Voyages terrain de jeux (Biodôme et Gym-X-Out)	977.29 \$	M. Dauplaise	
99736	Excavation Luc Lefebvre Inc.	Service de caméra (Bris 1167, Ch. Du Chenal-du-Moine)	229.94 \$	R. Latraverse	
99811	Lucien Handfield Inc.	Plancher salle du conseil	4 709.33 \$	M. Dauplaise	
99840	Location FGL	Location BBQ pour le terrain de jeux (3 juillet 2015)	79.21 \$	M. Dauplaise	
99855	Me Luce Jacob	Honoraires et déboursés terrains rue Marie-Didace	635.34 \$	Réso. 16-03-15	
99917	Vidéotron	Téléphone maison des jeunes 24/07 au 23/08/2015 Téléphone voirie 24/07 au 23/08/2015	38.00 \$ <u>38.00 \$</u> 76.00 \$	Règl. 491-2014	PAYÉ
99917	Vidéotron	Téléphone maison des jeunes 24/08 au 23/09/2015 Téléphone voirie 24/08 au 23/09/2015	38.00 \$ <u>38.00 \$</u> 76.00 \$	Règl. 491-2014	PAYÉ
99919	Endress+Hauser	Achat débitmètre rue De La Rive	4 251.06 \$	M. Dauplaise	
99918	La Capitale assurances	Assurance-collective juillet 2015	3 301.72 \$	Règl. 491-2014	PAYÉ
99918	La Capitale assurances	Assurance-collective août 2015	3 290.85 \$	Règl. 491-2014	PAYÉ
99948	Centre sportif Défi X-Out	Terrain de jeux activité du 4 août 2015 (paiement final 75%)	308.96 \$	M. Dauplaise	
99957	Réal Huot Inc.	Rondelles caoutchouc compteurs d'eau	23.57 \$	R. Latraverse	
99963	Jade Péloquin	Activités terrain de jeux ; Biodôme, Insectarium, BBQ Pièces et produits pour activités diverses terrain de jeux	621.98 \$ <u>170.33 \$</u> 792.31 \$	M. Dauplaise	PAYÉ
99963	Jade Péloquin	Pièces et produits pour activités diverses terrain de jeux	166.08 \$	M. Dauplaise	
99967	Stéphane Lemay Métal	Pièce métal pour divers	34.50 \$	R. Latraverse	
99974	SEAO Constructo	Appel d'offres desserte eau et égout rue Marie-Didace	22.81 \$	M. Dauplaise	
GODI001	Christiane Godin	Remboursement de taxes payées en trop	498.62 \$	M. Dauplaise	PAYÉ

TOTAL : 141 465.24 \$

SALAIRES JUILLET 2015 74 362.48 \$ Règl. 491-2014
DAS JUILLET 2015 27 192.22 \$ Règl. 491-2014

TOTAL : 243 019.94 \$ Incluant salaires et DAS

À la séance ordinaire du conseil municipal tenue lundi le 14 septembre 2015 à 19 h 30 à la salle du conseil municipal de Sainte-Anne-de-Sorel, 1685 chemin du Chenal-du-Moine, sont présents :

Michel Péloquin, maire
Marie-France Bergeron, conseillère
Patrick Lamothe, conseiller
Luc Latraverse, conseiller
Diane Leduc, conseillère
Pierre Pontbriand, conseiller
Roger Soulières, conseiller

Maxime Dauplaise, secrétaire-trésorier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte. Six personnes assistent à la séance.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01-09-15

Il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant tel que présenté.

ADOPTÉE

ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS PRÉCÉDENTES

02-09-15

-Séance ordinaire du 24 août 2015

Il est proposé par Diane Leduc, appuyé par Marie-France Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 août 2015 tel que présenté.

ADOPTÉE

INFORMATIONS DIVERSES

Le maire donne des informations sur différents sujets d'actualités et le conseiller Roger Soulières mentionne que la Municipalité a reçu une certification famille pour la fête des Saint-Annois.

CORRESPONDANCES POUR DÉCISIONS

03-09-15

-Club VTT Vagabond : demande de permission de circuler pour la prochaine saison

Considérant la réception de la correspondance du club VTT Vagabond concernant la permission de circuler sur notre territoire pour la saison 2015-2016.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrick Lamothe, appuyé par Diane Leduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accuser réception et de reporter la décision lors d'une prochaine séance.

ADOPTÉE

04-09-15

-Ville de Mont St-Hilaire: invitation aux journées de formation de l'AQU

Le conseil prend connaissance de l'invitation aux prochaines journées de formation de l'Association québécoise d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas donner suite.

ADOPTÉE

05-09-15

-M. Alain Cayer, Président L.R.C. filiale 117 : invitation Jour du souvenir

Considérant la demande de la Légion royale canadienne pour déposer, comme à chaque année, une couronne de fleurs lors de la cérémonie du jour du souvenir qui aura lieu le dimanche 8 novembre prochain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Marie-France Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents de déléguer le conseiller Pierre Pontbriand pour aller déposer une couronne de fleurs d'une valeur de 100 \$.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCES AUX ARCHIVES

06-09-15

Il est proposé par Marie-France Bergeron, appuyé par Patrick Lamothe et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser la correspondance aux archives.

ADOPTÉE

ADOPTION DU RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT

07-09-15

Considérant le dépôt de l'analyse détaillée des comptes fournisseurs du 10 septembre couvrant la période du 25 août 2015 au 10 septembre 2015; considérant que la liste comprend les dépenses autorisées par le conseil ou par un fonctionnaire autorisé en vertu de règlement n° 491-2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Diane Leduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ratifier les paiements effectués en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'une résolution soit: 43 800,81 \$ de salaires incluant les DAS ainsi que des déboursés de 6 681,02 \$ et d'approuver les comptes à payer durant la période comprise entre le 25 août 2015 et le 10 septembre 2015 au montant de 126 187,91 \$ et d'autoriser le secrétaire-trésorier à émettre les chèques nécessaires pour en effectuer le paiement.

ADOPTÉE

COMITÉS MUNICIPAUX

Aucun rapport déposé.

-rapport des différents comités

Aucun rapport déposé en septembre.

08-09-15

OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNEL SUIVI D'INGÉNIERIE ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX, RUE MARIE-DIDACE

Considérant l'offre de service professionnel du 8 septembre 2015 pour le suivi d'ingénierie et la surveillance des travaux d'infrastructures de la rue Marie-Didace de monsieur Luc Brouillette, ingénieur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Patrick Lamothe et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le mandat de suivi en ingénierie et en surveillance pour les travaux d'infrastructures de la rue Marie-Didace à monsieur Luc Brouillette ingénieur au coût de 17 960 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

09-09-15

DÉPÔT DU RAPPORT 2014 SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE

Considérant le dépôt du rapport sur la gestion de l'eau potable 2014 en vertu de la stratégie québécoise d'économie d'eau potable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie-France Bergeron, appuyé par Diane Leduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le dépôt du rapport sur la gestion de l'eau potable 2014.

ADOPTÉE

10-09-15

DEMANDE DE DON OU D'UNE COMMANDITE

Le conseil prend connaissance de la demande d'une contribution financière pour la 26^e année de l'Opération Nez rouge après étude de la demande selon les critères de la Politique de dons et de commandites;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas donner suite.

ADOPTÉE

JOURNÉE INTERNATIONALE DES AÎNÉS

Considérant que le 1^{er} octobre 2015, des collectivités de partout dans le monde marqueront ensemble la « Journée internationale des aînés »; considérant que la « Journée des aînés » vise à célébrer et à reconnaître la contribution des aînés dans l'amélioration de notre milieu; considérant que les aînés de Sainte-Anne-de-Sorel sont présents dans tous les aspects de nos vies : ils sont nos parents, nos grands-parents, nos enseignants, nos bénévoles, nos mentors, nos voisins et nos collègues de travail; considérant que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel se veut inclusive, souhaitant soutenir les aînés et les aider à vieillir en restant actifs; considérant que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel favorise la participation des aînés en s'appuyant sur la concertation et la mobilisation de toute la communauté ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel souligne la « Journée des aînés » en les remerciant pour leur contribution d'hier et d'aujourd'hui et en sensibilisant l'ensemble de la population à la contribution, à l'importance et aux besoins particuliers des personnes aînées.

ADOPTÉE

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 495-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 436-2009 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE H-126, D'ABROGER LA ZONE C-127, AGRANDIR LA ZONE P-128 ET DE MODIFIER LA GRILLE D'USAGES P-128

11-09-15

À 19 h 48, la conseillère Marie-France Bergeron déclare son intérêt dans le règlement n° 495-2015 et se retire de la discussion.

Le directeur général procède à la lecture du règlement n° 495-2015.

Considérant que le conseil souhaite faire un réaménagement du secteur de l'hôtel de ville et de la rampe de mise à l'eau; considérant que ce terrain nécessite une attention particulière et de qualité pour son réaménagement; considérant l'élaboration d'un concept d'aménagement réalisé par la firme APUR en tenant compte des critères et des objectifs du conseil municipal; considérant que les dispositions sont susceptibles d'approbation par des personnes habiles à voter; considérant qu'un avis de motion a été donné par la conseillère Diane Leduc lors de la séance ordinaire du 4 mai 2015; considérant la tenue d'une consultation publique le 29 juin 2015; considérant qu'un second projet de règlement n° 495-2015 a été dûment adopté lors de la séance régulière du 6 juillet 2015; considérant qu'aucune demande d'approbation référendaire valide n'a été déposée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Diane Leduc et résolu à la majorité des conseillers présents d'adopter le règlement, portant le n° 495-2015 modifiant le règlement de zonage n° 436-2009 afin d'agrandir la zone H-126, d'abroger la zone C-127 et d'agrandir la zone P-128 et de modifier la grille d'usages P-128.

Le vote est demandé par le conseiller Pierre Pontbriand

Sont pour:
Roger Soulières
Diane Leduc
Luc Latraverse
Patrick Lamothe

Est contre:
Pierre Pontbriand

ADOPTÉE

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 497-2015 CONCERNANT LA SALUBRITÉ ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

12-09-15

Le directeur général procède à la lecture du règlement n° 497-2015.

Considérant que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et la *Loi sur les compétences municipales* accordent aux municipalités le pouvoir d'établir des normes et de prescrire des mesures relatives à la salubrité et à l'entretien des bâtiments; considérant qu'il est devenu opportun d'adopter un règlement permettant de régir la salubrité, l'encombrement excessif et l'entretien des bâtiments sur le territoire de la municipalité; considérant qu'un avis de motion a été dûment donné à la séance ordinaire du 24 août 2015 par le conseiller Pierre Pontbriand;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter

le règlement n° 497-2015 concernant la salubrité et l'entretien des bâtiments.

ADOPTÉE

AUTRES AFFAIRES
QUESTIONS DU PUBLIC

-Michel Chartrand : absence de conteneur pour les îles, vérifier la possibilité de paver (en ciment) l'accès à la rampe;
-Henri Caissy : présence du règlement n° 497-2015, rue Marie-Didace, report de la décision pour le Club de motoneiges;
-M. Proulx : SQ sortie sur l'eau dans la semaine, réserve mondiale de l'UNESCO, pollution suite aux événements de la baie de l'Île de Grâce, affaissement du chemin du Chenal-du-Moine face au 2868.

LEVÉE DE LA SÉANCE

13-09-15

Tous les sujets étant traités,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Leduc, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 20 h 43.

ADOPTÉE

Michel Péloquin, maire

Maxime Dauplaise,
directeur général
et secrétaire-trésorier

« Je Michel Péloquin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

À la séance ordinaire du conseil municipal tenue lundi le 5 octobre 2015 à 19 h 30 à la salle du conseil municipal de Sainte-Anne-de-Sorel, 1685 chemin du Chenal-du-Moine, sont présents :

Michel Péloquin, maire
Marie-France Bergeron, conseillère
Patrick Lamothe, conseiller
Diane Leduc, conseillère
Pierre Pontbriand, conseiller
Roger Soulières, conseiller

Maxime Dauplaise, secrétaire-trésorier

Est absent :

Luc Latraverse, conseiller

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte. Onze personnes assistent à la séance.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01-10-15

Il est proposé par Diane Leduc, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant tel que présenté.

ADOPTÉE

ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS PRÉCÉDENTES

02-10-15

-Séance ordinaire du 14 septembre 2015

Il est proposé par Patrick Lamothe, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2015 tel que présenté.

ADOPTÉE

INFORMATIONS DIVERSES

Le maire donne des informations sur différents sujets d'actualités. Monsieur Roger Soulières effectue des démarches concernant la pêche sur la glace, monsieur Patrick Lamothe fait un état de situation concernant le dragage des chenaux.

CORRESPONDANCE POUR DÉCISIONS

03-10-15

-M. Gérald Tremblay, demande d'autorisation Festival country

Considérant la demande d'autorisation pour la tenue du Festival Country 2016, 2017 et 2018 formulée par monsieur Gérald Tremblay, président de l'organisme *Festival country de Ste-Anne-de-Sorel*; considérant que l'article 14 du règlement n° RM-460-2013 stipule que «nul ne peut organiser, diriger ou participer à une parade, une marche, une manifestation, une course ou toute activité regroupant plus de quinze (15) participants dans un lieu public sans avoir préalablement obtenu une autorisation de la municipalité; considérant que la Sûreté du Québec doit approuver le plan soumis; considérant qu'après vérification auprès des autorités de la Sûreté du Québec, aucun dossier opérationnel n'a été ouvert lors des derniers événements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Marie-France Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'autoriser la tenue du Festival country pour 2016 au Parc Constant-Plante du 16 au 20 juin 2016 aux conditions suivantes :

- respecter le plan soumis à la Sûreté du Québec;
- délimiter clairement le terrain où se tiendra l'activité;
- avoir un minimum de quatre (4) agents de sécurité afin d'assurer la sécurité des participants;
- s'assurer de la salubrité des lieux;
- collaborer avec la Sûreté du Québec avant, pendant et après la tenue de l'événement;
- détenir une police d'assurance responsabilité de 2 000 000 \$ valide du 13 juin au 20 juin 2016;
- payer les frais de location de 500 \$.

Il est également résolu d'autoriser l'installation d'une affiche promotionnelle sur le panneau municipal situé à l'intersection de la rue du Quai et du chemin du Chenal-du-Moine, et de prêter le réfrigérateur dans la condition où il se trouve ainsi que des tables. De plus, aucun emplacement sur le côté asphalté ainsi que sur la portion gazonnée du parc Constant-Plante ne sera accepté tel que démontré sur le plan en annexe.

ADOPTÉE

04-10-15

-M. Jean-François La Barre, coordonnateur Guignolée 2015, demande d'autorisation

Considérant la tenue de la guignolée le dimanche 6 décembre prochain à Sainte-Anne-de-Sorel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie-France Bergeron, appuyé par Patrick Lamothe et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les bénévoles à effectuer du porte-à-porte pour amasser des denrées et de l'argent, et d'autoriser également l'installation de deux affiches aux entrées de la municipalité.

ADOPTÉE

05-10-15

CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES

Il est proposé par Diane Leduc, appuyé par Marie-France Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser la correspondance aux archives.

ADOPTÉE

06-10-15

ADOPTION DU RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT

Considérant le dépôt de l'analyse détaillée des comptes fournisseurs du 1^{er} octobre 2015 couvrant la période du 10 septembre 2015 au 1^{er} octobre 2015; considérant que la liste comprend les dépenses autorisées par le conseil ou par un fonctionnaire autorisé en vertu de règlement n^o 491-2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Diane Leduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ratifier les paiements effectués en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'une résolution soit : 41 444,43 \$ de salaires incluant les DAS ainsi que des déboursés de 421,39 \$ et d'approuver les comptes à payer durant la période comprise entre le 10 septembre 2015 et le 1^{er} octobre 2015 au montant de 130 498,33 \$ et d'autoriser le secrétaire-trésorier à émettre les chèques nécessaires pour en effectuer le paiement.

ADOPTÉE

COMITÉS MUNICIPAUX

-Rapport des différents comités

Aucun rapport déposé.

DÉPÔT DES ÉTATS TRIMESTRIELS DES REVENUS ET DÉPENSES

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil le rapport des états comparatifs des revenus et dépenses de la municipalité en date du 30 septembre 2015.

07-10-15

RESSOURCES HUMAINES

-Formation du comité de négociation

Considérant la réception de l'avis de rencontre de négociation pour le renouvellement de la convention collective des employés de la municipalité; considérant que le conseil municipal souhaite que le maire de la municipalité ainsi que deux conseillers municipaux participent aux travaux du comité de négociation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Leduc, appuyé par Marie-France Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à la constitution d'un comité ayant pour mandat de représenter le conseil à la table de négociation pour le renouvellement de la convention collective avec les employés de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, et que ce comité soit composé du maire monsieur Michel Péloquin et de Messieurs Roger Soulières et Patrick Lamothe.

ADOPTÉE

08-10-15

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

À 19 h 42, le maire Michel Péloquin déclare son intérêt dans le point relatif à l'autorité des marchés financiers et se retire de la discussion.

Considérant qu'il y a lieu de nommer un président d'assemblée en l'absence du maire et du maire suppléant pour la prochaine résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Diane Leduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer le conseiller Patrick Lamothe à titre de président d'assemblée pour la présentation de la prochaine résolution.

ADOPTÉE

09-10-15

-Autorité des marchés financiers

Considérant que le maire occupe un emploi dans le domaine des services financiers; considérant que la fonction de maire doit être déclaré à l'autorité des marchés financiers; considérant que monsieur le maire a toujours déclaré cette situation dans chacune de ses déclarations d'intérêts pécuniaires depuis son élection en novembre 2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confirmer à l'Autorité des marchés financiers que le conseil connaît la situation de double emploi du maire et confirme que ce dernier est régi au même titre que les autres élus par le règlement n° 486-2013 constituant le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel.

ADOPTÉE

10-10-15

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT POUR LE SERVICE U.É.L.

À 19 h 45, le maire Michel Péloquin reprend la présidence de l'assemblée.

Considérant la proposition de renouvellement de PG Solutions relativement au projet régional U.É.L. « Unité d'évaluation en ligne » permettant aux citoyens et aux professionnels (notaires, avocats,

arpenteurs, agents d'immeubles, institutions financières, etc...) d'avoir accès, par internet, aux données du rôle d'évaluation et à certaines données de taxation (pour les professionnels seulement); considérant qu'aucune tâche administrative n'est reliée à ce service pour les municipalités; considérant que PG Solutions collecte les abonnements et que la MRC de Pierre-De Saurel reçoit et distribue, selon le pourcentage du montant payé, les redevances aux municipalités; considérant que l'utilisation ce service est en constante évolution.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie-France Bergeron, appuyé par Patrick Lamothe et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel accepte de renouveler l'entente de service pour les années 2016, 2017 et 2018 au coût annuel de 1 170,00 \$ pour le service U.É.L. « Unité d'évaluation en ligne » proposé par PG Solutions.

ADOPTÉE

PROLONGEMENT DE LA RUE MARIE-DIDACE

11-10-15

-Décompte n° 1

Considérant le dépôt du premier décompte progressif préparé par notre ingénieur, monsieur Luc Brouillette, concernant les travaux exécutés en date du 1^{er} octobre 2015; considérant sa recommandation de paiement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Marie-France Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au paiement du premier décompte progressif des travaux reliés à la desserte en aqueduc et en égout sanitaire de la rue Marie-Didace au montant de 113 853,50 \$ à l'entrepreneur Danis Construction inc.

ADOPTÉE

12-10-15

-Avis de changement n° 1

Considérant le dépôt d'un avis de changement relativement au report du pavage ainsi qu'à l'ajout d'une membrane anticontaminante; considérant la recommandation de notre ingénieur conseil suite aux résultats des tests de sol;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Diane Leduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'avis de changement n° 1 et de reporter les travaux de pavage à 2016, selon la recommandation du 29 septembre 2015 de monsieur Luc Brouillette, ingénieur.

ADOPTÉE

13-10-15

-Réseau d'utilité public

Considérant que dans le cadre du projet de prolongement de la rue Marie-Didace, le réseau de Bell et Hydro-Québec doit être prolongé du côté pair de la rue; considérant que le réseau appartient à Bell et qu'une convention de réseaux de distribution aériens/promoteur doit être signée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Patrick Lamothe et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur général, monsieur Maxime Dauplaise, à signer pour et au nom de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel les documents nécessaires chez Bell et Hydro-Québec et d'accepter les frais inhérents s'il y a lieu.

ADOPTÉE

FÊTE DE L'HALLOWEEN

14-10-15

Considérant le dépôt du projet pour la tenue de la fête de l'Halloween sur l'île-aux-Fantômes présenté par le comité loisirs; considérant que ce projet innovateur cadre avec la vision et les objectifs du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Leduc, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la tenue des festivités sur l'île-aux-Fantômes et d'autoriser un budget de 1190 \$ destiné à la réalisation de cette fête tel que présenté par le comité loisirs. Également résolu que la municipalité fournisse un espace d'entreposage pour les décorations et équipements du comité loisirs.

ADOPTÉE

BRUNCH DES AÎNÉS

15-10-15

Considérant la présence de la politique *Municipalité Amie des Aînés*; considérant la volonté du conseil municipal de créer des liens forts entre les aînés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Diane Leduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'inviter les aînés à un brunch d'échanges le dimanche 15 novembre prochain à l'Hôtel de la Rive et d'établir le coût du brunch à 10 \$ par personne. Également résolu que la municipalité défraie les coûts excédentaires relativement à cette activité.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT N° 498-2015 CONCERNANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-SOREL

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Patrick Lamothe afin de présenter, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement n° 498-2015 concernant la circulation des véhicules hors route sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel.

AUTRES AFFAIRES QUESTIONS DU PUBLIC

- René Palardy : absence des salaires dans les comptes.
- Annabelle Kardaras : réglementation des piscines.
- Solange Fong : réglementation des piscines.
- Henry Caissy : sentier de motoneige.
- Pierre A. Arnold : déversement d'eaux usées de la Ville de Montréal.

LEVÉE DE LA SÉANCE

16-10-15

Tous les sujets étant traités,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrick Lamothe, appuyé par Diane Leduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 20 h 13.

ADOPTÉE

Michel Péloquin, maire

Maxime Dauplaise,
directeur général
et secrétaire-trésorier

« Je Michel Péloquin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

À la séance ordinaire du conseil municipal tenue lundi le 2 novembre 2015 à 19 h 30 à la salle du conseil municipal de Sainte-Anne-de-Sorel, 1685 chemin du Chenal-du-Moine, sont présents :

Michel Péloquin, maire
Marie-France Bergeron, conseillère
Patrick Lamothe, conseiller
Luc Latraverse, conseiller
Diane Leduc, conseillère
Pierre Pontbriand, conseiller
Roger Soulières, conseiller

Maxime Dauplaise, secrétaire-trésorier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte. Dix-neuf personnes assistent à la séance.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01-11-15

Il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Marie-France Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant tel que présenté.

ADOPTÉE

ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS PRÉCÉDENTES

02-11-15

-Séance ordinaire du 5 octobre 2015

Il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Diane Leduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2015 tel que présenté.

ADOPTÉE

INFORMATIONS DIVERSES

03-11-15

Le maire donne des informations sur différents sujets d'actualités, rencontre des municipalités riveraines du fleuve Saint-Laurent, mise au point sur un article concernant la consommation d'eau paru dans le journal *Les 2 Rives* du 27 octobre 2015.

Monsieur le conseiller Patrick Lamothe fait un retour sur le succès de la fête de l'Halloween tenue pour la première fois sur l'Île-aux-Fantômes. Il félicite et remercie les bénévoles, employés de la municipalité et résidants de l'Île-aux-Fantômes pour leur contribution et leur excellente collaboration pour la réussite de cette fête;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Leduc, appuyé par Marie-France Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents de transmettre une lettre de remerciements et de félicitations aux résidants de l'Île-aux-Fantômes.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE POUR DÉCISION

04-11-15

-Adhésion Société de sauvetage

Considérant que la municipalité procède à la vérification de la conformité des installations des piscines résidentielles; considérant que lors des

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

visites de propriétés, l'inspectrice fait part de suggestions visant à améliorer les règles concernant l'installation et l'utilisation sécuritaire des piscines; considérant que la Société de sauvetage peut fournir gracieusement des dépliants explicatifs aux municipalités membre; considérant l'offre d'adhésion de la Société de sauvetage; considérant que la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, consciente des dangers associés à l'utilisation des piscines, croît à l'importance de prendre les mesures adéquates pour assurer le respect de la réglementation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Leduc, appuyé par Patrick Lamothe et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adhérer à la Société de sauvetage au coût annuel de 146,60 \$.

ADOPTÉE

05-11-15

-Programme de remplacement de vieux appareils de chauffage au bois 2016

Considérant que l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) récidivera en mars 2016 avec le programme CHANGEZ D'AIR!; considérant que le programme CHANGEZ D'AIR! offre, aux propriétaires d'un vieil appareil de chauffage au bois non certifié, des incitatifs financiers pour le retirer ou le remplacer par un appareil de chauffage plus performant et certifié aux normes environnementales les plus récentes; considérant qu'en remplacement d'un ancien appareil de chauffage au bois, la remise offerte sera de 300 \$ et 150 \$ pour le retrait d'un vieil appareil de chauffage; considérant que la municipalité devrait assumer les frais reliés à la portion des remises municipales de 125 \$ pour les retraits et de 150 \$ pour les remplacements; considérant que ce programme vise uniquement les propriétaires d'un vieil appareil de chauffage au bois non certifié;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie-France Bergeron, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas adhérer au programme en 2016.

ADOPTÉE

06-11-15

-Invitation Gala excellence agricole 2016

Considérant l'invitation à participer au prochain *Gala de l'excellence agricole* qui se tiendra le samedi 21 novembre prochain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Diane Leduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'achat d'un billet au montant de 85 \$ et de déléguer le conseiller Patrick Lamothe pour y assister.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES

07-11-15

Il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser la correspondance aux archives.

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

ADOPTION DU RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT

08-11-15

Considérant le dépôt par le secrétaire-trésorier du rapport des dépenses autorisées, soit par le conseil ou par un fonctionnaire autorisé en vertu du règlement de délégation de pouvoir de dépenser n° 494-2014; considérant que le conseil, pour appliquer une saine gestion et un suivi adéquat des finances, s'est assuré que les crédits budgétaires étaient disponibles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Leduc, appuyé par Patrick Lamothe et résolu à l'unanimité des conseillers présents

-de ratifier les paiements déjà effectués en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'une résolution de ce conseil soit : un montant de 34 005, 58 \$ en salaires, contributions de l'employeur et autres déductions à la source pour le mois d'octobre 2015; ainsi qu'un déboursé de 133 046,87 \$ pour la période comprise entre le 1^{er} octobre et le 5 novembre 2015;

-et d'autoriser l'émission des chèques pour le paiement des comptes à payer pour la période de 193 961,81\$.

ADOPTÉE

COMITÉS MUNICIPAUX

-rapport des différents comités

-comité consultatif d'urbanisme

09-11-15

-Dépôt du procès verbal séance du 21 octobre 2015

Le conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 21 octobre 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le dépôt du procès-verbal.

ADOPTÉE

10-11-15

-Dérogação mineure du 8 rue Pierre-Maxime

Considérant que la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel a reçu une demande de dérogação mineure à l'égard du lot 4 800 349 du cadastre du Québec dont l'adresse civique est le 8 rue Pierre-Maxime; considérant que la demande consiste à autoriser un deuxième bâtiment accessoire de type remise au lieu d'une remise et d'un garage tel que spécifié à l'article 101 du règlement de zonage n° 436-2009; considérant que le comité consultatif d'urbanisme a étudié cette demande et a recommandé de ne pas accorder ladite dérogação mineure et de suggérer au conseil de modifier le règlement de n° 436-2009 afin d'assouplir certaines normes relatives aux bâtiments accessoires; considérant que l'orientation du conseil favorisera éventuellement l'ajout de bâtiments accessoires; considérant que le maire a demandé aux personnes intéressées si elles avaient des questions et/ou des commentaires à l'égard de cette demande; considérant qu'aucune question n'a été posée concernant la dérogação mineure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrick Lamothe, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

d'autoriser la dérogation mineure pour l'ajout d'un deuxième bâtiment accessoire de type remise au lieu d'une remise et d'un garage tel que spécifié à l'article 101 du règlement de zonage n° 436-2009; également résolu d'entreprendre les démarches nécessaires en vue de permettre ce type de situation au règlement de zonage n° 436-2009.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE 2015

11-11-15

Le maire fait la lecture du rapport sur la situation financière de la municipalité pour l'année 2015 qui s'achève, démontrant un surplus budgétaire estimé de 196 500 \$. Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance dudit rapport;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrick Lamothe, appuyé par Diane Leduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le dépôt du rapport du maire.

ADOPTÉE

R.I.A.R.Y. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016

12-11-15

Il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'adopter les prévisions budgétaires 2016 de la R.I.A.R.Y., et d'autoriser le paiement de notre quote-part annuelle de 107 506 \$.

ADOPTÉE

PROLONGEMENT DE LA RUE MARIE-DIDACE

13-11-15

-Décompte n° 2

Considérant le dépôt du deuxième décompte préparé par notre ingénieur, monsieur Luc Brouillette, concernant les travaux exécutés en date du 27 octobre 2015; considérant sa recommandation de paiement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Marie-France Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents

de procéder au paiement du deuxième décompte des travaux reliés à la desserte en aqueduc et en égout sanitaire de la rue Marie-Didace au montant de 155 404,95 \$ à l'entrepreneur Danis Construction inc.

ADOPTÉE

DROIT DE PASSAGE CLUB DES NEIGES DE SOREL-TRACY INC.

14-11-15

Considérant que le *Club des Neiges de Sorel-Tracy inc.* demande un droit de passage pour le sentier local sur les lots 4 799 020 et 4 800 492 appartenants à la municipalité;

Considérant l'entrée en vigueur prochaine du règlement n° 498-2015 concernant la circulation des véhicules hors route;

Considérant que la Municipalité est sensible aux désirs des adeptes de sports motorisés;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Patrick Lamothe et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser un droit de passage pour un sentier de motoneige sur les lots 4 799 020 et 4 800 492 du cadastre du Québec appartenant à la municipalité. Également résolu, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité les documents relatifs à la cession d'un droit de passage d'une période d'une année se terminant le 31 octobre 2016.

ADOPTÉE

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 498-2015 CONCERNANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-SOREL

15-11-15

ATTENDU QUE la *Loi sur les véhicules hors route* édicte les règles qui s'appliquent aux véhicules hors route, portant notamment sur l'équipement obligatoire, les lieux de circulation et les règles d'utilisation et de circulation et accorde certains pouvoirs de réglementation aux municipalités;

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 14 de l'article 626 du *Code de la sécurité routière*, une municipalité locale peut, par règlement, établir des normes et des prohibitions d'utilisation et de circulation des véhicules de loisir sur son territoire;

ATTENDU QUE les « Club des Neiges Sorel-Tracy inc. » et « Club VTT Vagabond du Bas-Richelieu » demandent à la Municipalité de reconnaître certains sentiers aménagés pour la circulation des véhicules hors route;

ATTENDU QUE la Municipalité est consciente des retombées économiques importantes de l'industrie des véhicules hors route et qu'elle se préoccupe du développement économique de la région;

ATTENDU QUE la Municipalité est sensible aux désirs des adeptes de sports motorisés;

ATTENDU QUE les citoyens ont droit au respect de leur quiétude et à la sécurité qui en découle;

ATTENDU QUE la Municipalité veut encadrer la circulation des véhicules hors route sur son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité veut minimiser les inconvénients entre les utilisateurs de véhicules hors route et les citoyens afin de respecter et d'assurer une qualité de vie pour les citoyens;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance régulière du 5 octobre 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le présent règlement, portant le n° 498-2015 soit et est adopté.

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

AVIS DE MOTION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT
No 499-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'ADMINISTRATION DES
RÈGLEMENTS D'URBANISME N° 439-2009

16-11-15

Considérant que la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel désire apporter des modifications à son règlement d'administration concernant les pénalités; considérant les recommandations du comité consultatif d'urbanisme C.C.U; considérant qu'un avis de motion a été donné séance tenante par le conseiller Roger Soulières ce 2 novembre 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Marie-France Bergeron et résolu à la majorité des conseillers présents

que le projet de règlement portant le n° 499-2015 soit et est adopté;

qu'une assemblée publique de consultation soit tenue le 7 décembre à 19 h;

Le vote est demandé :

Est contre :

Pierre Pontbriand

Sont pour :

Marie-France Bergeron,
Patrick Lamothe,
Luc Latraverse,
Diane Leduc,
Roger Soulières

ADOPTÉE

AUTRES AFFAIRES
QUESTIONS DU PUBLIC

Henri Caissy : période de tolérance la première année concernant les heures de circulation des motoneiges sur la rue Avelin-Péloquin;

Nathalie Jean : règlement concernant la circulation hors route; accumulation d'eau sur la rue Curé-Vanasse;

Bernard Paris : règlement concernant la circulation hors route;

Pierre A. Arnold : absence dans le règlement sur les VHR d'une permission d'accéder au sentier à partir des résidences;

Roger Turcotte : service de transport collectif, absence de service efficient, possibilité d'adhérer au service Taxibus;

Gérald Bergeron : coût des travaux rue Marie-Didace;

Mario Forcier : prévoir un stationnement pour les utilisateurs de VTT.

LEVÉE DE LA SÉANCE

17-11-15

Tous les sujets étant traités,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Leduc, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 20 h 50.

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

Michel Péroquin, maire

Maxime Dauplaise,
directeur général
et secrétaire-trésorier

« Je Michel Péroquin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

À la séance ordinaire du conseil municipal tenue lundi le 7 décembre 2015 à 19 h 30 à la salle du conseil municipal de Sainte-Anne-de-Sorel, 1685 chemin du Chenal-du-Moine, sont présents :

Michel Péloquin, maire
Marie-France Bergeron, conseillère
Patrick Lamothe, conseiller
Luc Latraverse, conseiller
Diane Leduc, conseillère
Pierre Pontbriand, conseiller

Maxime Dauplaise, secrétaire-trésorier

Est absent :

Roger Soulières, conseiller

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte. Seize personnes assistent à la séance.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01-12-15

Il est proposé par Marie-France Bergeron, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant tel que présenté.

ADOPTÉE

ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS PRÉCÉDENTES

02-12-15

-séance ordinaire du 2 novembre 2015

Il est proposé par Diane Leduc, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2015 tel que présenté.

ADOPTÉE

INFORMATIONS DIVERSES

03-12-15

-Félicitations Mérite agricole

La municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel tient à souligner la persévérance, la ténacité et la détermination qui caractérisent monsieur Pierre Péloquin propriétaire de la ferme le Chien blanc. Cette entreprise fondée en 2011 à Sainte-Anne-de-Sorel fut le tout premier incubateur agricole de brebis laitières de la région. Monsieur Péloquin a connu son lot de défis au cours des dernières années. L'étable qui comptait 130 moutons et brebis en provenance de Charlevoix à son démarrage, a subi de multiples transformations et améliorations technologiques afin de répondre à la demande de ses clients. Considérant la tenue du Gala de l'Excellence Agricole de Pierre-De Saurel le 21 novembre dernier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrick Lamothe, appuyé par Diane Leduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents de féliciter monsieur Pierre Péloquin propriétaire de la ferme le Chien blanc pour son prix Distinction 2015 reçu le 21 novembre dernier lors de la 11^e édition du Gala Excellence Agricole.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE POUR DÉCISION

04-12-15

-Projet du coffre à jouets communautaire

Considérant que depuis 2009, le comité *Pour le plaisir de bouger et bien manger* travaille en partenariat avec les municipalités de la MRC de Pierre-De Saurel pour la mise en place d'activités qui font bouger les petits et les grands telles que : Le défi patin, le défi parc, la formation pour les animateurs de camps de jour (le programme DAFA), le comité familles en fête et le comité Action loisirs etc.; considérant que le projet du coffre à jouets communautaire permettra un meilleur accès à de l'équipement permettant de mettre en valeur les espaces verts des municipalités; considérant que le matériel pourra être utilisé pour faire émerger les jeux libres et rappeler aux jeunes le plaisir de bouger; considérant que les municipalités doivent confirmer leurs participations en remplissant les conditions d'obtention d'un coffre, soit :

- Promotion des saines habitudes de vie.
- Établir un système de gestion des clés en collaboration avec un service de garde, organisation ou autre intervenant s'il y a lieu.
- Conserver le coffre et son contenu en bonne condition et le rendre accessible dans un des parcs de sa municipalité.

Considérant que le comité *Pour le plaisir de bouger et de bien manger* s'engage :

- à faire don d'un coffre à jouets communautaire aux municipalités intéressées; (d'une valeur de 700 \$)
- de faire l'achat de jouets et de payer les frais d'installation (plaque de béton pour ancrer le coffre) jusqu'à concurrence de 800 \$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Patrick Lamothe et résolu à l'unanimité des conseillers présents

de confirmer notre intention d'obtenir un coffre à jouets communautaire, au comité *Pour le plaisir de bouger et de bien manger*, et s'engage à respecter les conditions d'obtention.

ADOPTÉE

05-12-15

-5e édition de la Course de la Fondation Hôtel-Dieu de Sorel

Considérant la demande de la Fondation Hôtel-Dieu de Sorel pour la tenue d'une course à pied dans les rues de Sainte-Anne-de-Sorel le 11 septembre 2016; considérant que la tenue d'une telle activité sur le territoire de Sainte-Anne-de-Sorel nécessite une autorisation du conseil municipal; considérant que la collaboration de la Sûreté du Québec sera nécessaire afin d'assurer le bon ordre de l'activité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrick Lamothe, appuyé par Diane Leduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'autoriser la collecte de fonds via une course à pied dont le circuit empruntera les rues de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel. Également résolu que la municipalité puisse offrir l'assistance de l'agent municipal mais ne pourra pas fournir d'équipement de signalisation.

ADOPTÉE

06-12-15

-M. Bernard Robitaille: demande d'achat d'un terrain municipal

Considérant la seconde demande d'acquisition d'une partie du lot 4 799 020 du cadastre du Québec, anciennement une partie du lot 135-P du

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

cadastre de la Paroisse de Sainte-Anne-de-Sorel, appartenant à la municipalité déposée par monsieur Robitaille; considérant la résolution n° 03-09-13 de ce conseil refusant la vente de ses terrains alléguant le projet de remembrement des terres agricoles; considérant que la démarche de remembrement est en cours de processus avec le dépôt d'un projet de loi privé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Marie-France Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents de refuser la vente de ses terrains tant que le processus de remembrement ne sera pas terminé.

ADOPTÉE

07-12-15

-Club VTT Vagabond: demande d'autorisation parade annuelle

Considérant la demande d'autorisation pour circuler dans les rues de la municipalité, dimanche le 13 décembre 2015 à compter de 10 h 30;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie-France Bergeron, appuyé par Patrick Lamothe et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le Club VTT Vagabond Bas-Richelieu à tenir leur parade annuelle et de transmettre notre accord au capitaine de la Sûreté du Québec du Poste de la MRC de Pierre-De Saurel.

ADOPTÉE

08-12-15

-Association québécoise d'urbanisme: adhésion annuelle

Il est proposé par Diane Leduc, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler notre adhésion à l'Association québécoise d'urbanisme en indiquant qu'il s'agira d'une adhésion individuelle et d'y déléguer notre inspecteur en bâtiment et en environnement, madame Michèle Bérubé, urbaniste, au coût annuel de 158.67 \$.

ADOPTÉE

09-12-15

-Adhésion Union des municipalités du Québec

Considérant l'ajout de faits nouveaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de reporter la décision à une séance ultérieure

ADOPTÉE

10-12-15

-CJE Pierre-De Saurel : demande d'appui

Considérant que le Carrefour jeunesse-emploi de Pierre-De Saurel (CJE PDS) souhaite être l'hôte d'une rencontre du Réseau national des Carrefours jeunesse-emploi du Québec (RCJEQ) dans notre région; considérant que cette année, le CJE PDS désire déposer sa candidature pour recevoir cet événement et doit recevoir l'appui des municipalités de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrick Lamothe, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents

que la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel appui le Carrefour jeunesse-emploi de Pierre de Saurel (CJE PDS) dans ses démarches pour la tenue de la rencontre annuelle du Réseau national des Carrefours jeunesse-emploi du Québec (RCJEQ).

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

ADOPTÉE

11-12-15

-Fabrique de Sainte-Anne-de-Sorel : demande d'aide financière

Considérant que la fabrique de Sainte-Anne-de-Sorel est présentement en campagne de financement pour amasser des fonds pour des réparations importantes à l'église de notre municipalité; considérant que plusieurs travaux restent à faire à l'intérieur de l'église; considérant que l'église de Sainte-Anne-de-Sorel est un joyau architectural faisant partie de notre patrimoine historique; considérant que l'église peut être mise à la disposition de la municipalité pour différentes réunions publiques; considérant que la municipalité a utilisé l'église à quelques reprises pour des rencontres citoyennes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Leduc, appuyé par Marie-France Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser en 2015 un montant de 2 000 \$.

ADOPTÉE

12-12-15

-Mme Nancy Giguère et M. Philippe Grenier : demande de modification au règlement n° RM-460-2013, concernant la paix et le bon ordre

Considérant la correspondance de madame Nancy Giguère et de monsieur Philippe Grenier demandant la modification de l'article 11 du règlement n° RM 460-2013 stipulant que nul ne peut participer à un jeu ou une activité sur la chaussée; considérant que le jeu dans la rue est un enjeu important dans plusieurs municipalités; considérant que le Code de la sécurité routière précise à l'article 500 *qu'on ne peut entraver la rue*; considérant que certaines municipalités analysent la possibilité de permettre les jeux dans certaines rues précises; considérant que le règlement n° RM 460-2013 est un règlement uniformisé dans la MRC de Pierre-De Saurel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Leduc, appuyé par Patrick Lamothe et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accuser réception de la correspondance et de procéder à une analyse afin d'évaluer les options qui pourraient être applicable dans ces cas.

ADOPTÉE

13-12-15

-Corporation du lien cyclable Sainte-Anne-de-Sorel/Yamaska : demande d'aide financière Vélo sur l'eau

Considérant le dépôt d'une demande d'aide financière pour la poursuite du service Vélo sur l'eau reliant nos rives à celles de la municipalité de Yamaska; considérant que le service Vélo sur l'eau a reçu des sommes importantes de la part de la municipalité pour sa mise en place; considérant que ce service bénéficie à l'ensemble de la région et que son exploitation devrait être soutenu par un effort régional;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Diane Leduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'informer la corporation du lien cyclable Sainte-Anne-de-Sorel/Yamaska que la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel ne contribuera pas financièrement au fonctionnement du service Vélo sur l'eau.

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

14-12-15

-Solidarité rurale du Québec : renouvellement d'adhésion 2016

Considérant l'offre de renouvellement de notre adhésion à Solidarité rurale du Québec, organisme représentant les municipalités rurales en matière de développement rural au coût de 250 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie-France Bergeron, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas renouveler notre adhésion pour l'année 2016.

ADOPTÉE

15-12-15

CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES

Il est proposé par Patrick Lamothe, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser la correspondance aux archives.

ADOPTÉE

-UPA, L'agriculture au coeur du financement de votre municipalité

-Nouveaux pourcentages des subventions pour les programmes Cégep/Municipalités

ADOPTION DU RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT

16-12-15

Considérant le dépôt par le secrétaire-trésorier du rapport des dépenses autorisées, soit par le conseil ou par un fonctionnaire autorisé en vertu du règlement de délégation de pouvoir de dépenser n° 494-2014; considérant que le conseil, pour appliquer une saine gestion et un suivi adéquat des finances, s'est assuré que les crédits budgétaires étaient disponibles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Leduc, appuyé par Marie-France Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents

-de ratifier les paiements déjà effectués en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'une résolution de ce conseil soit: un montant de 32 722,75 \$ en salaires, contributions de l'employeur et autres déductions à la source pour le mois de novembre 2015; ainsi qu'un déboursé de 33 809,51 \$ pour la période comprise entre le 3 novembre et le 3 décembre 2015;

-et d'autoriser l'émission des chèques pour le paiement des comptes à payer pour la période de 165 582,31 \$.

ADOPTÉE

COMITÉS MUNICIPAUX

-Rapport des différents comités

-Comité consultatif d'urbanisme

17-12-15

-Dépôt du procès-verbal séance du 18 novembre 2015

Le conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 18 novembre 2015;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Leduc, appuyé par Patrick Lamothe et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le dépôt du procès-verbal.

ADOPTÉE

18-12-15

-Dérogação mineure du 580 chemin du Chenal-du-Moine

Considérant que la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel a reçu une demande de dérogation mineure à l'égard du lot 4 484 349 du cadastre du Québec dont l'adresse civique est le 580, chemin du Chenal-du-Moine pour l'Église; considérant que la demande de dérogation est de séparer le terrain de l'Église de celui du cimetière puisqu'ils seront gérés par deux compagnies différentes; considérant que la demande déroge au règlement de lotissement n° 437-2009 à l'article 26 puisque le cimetière n'aura pas de frontage à une rue publique; considérant que la demande vise un usage de type institutionnel; considérant que la demande ne cause pas de nuisance aux voisinages; considérant que cette subdivision de terrain ne créera pas d'achalandage supplémentaire; considérant que cette demande de séparer les lots n'aura aucun impact sur le territoire; considérant l'existence d'une servitude notariée afin que les usagers du cimetière aient un accès en tout temps par la voie existante; considérant que le comité consultatif d'urbanisme a étudié cette demande et a recommandé favorablement cette dérogation mineure; considérant que le maire a demandé aux personnes intéressées si elles avaient des questions et/ou des commentaires à l'égard de cette demande; considérant qu'aucune question n'a été posée concernant la dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Leduc, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dérogation mineure afin de permettre de séparer le terrain de l'église de celui du cimetière sans que ce dernier ait un frontage à la voie publique tel que l'exige l'article 26 du règlement de lotissement n° 437-2009.

ADOPTÉE

19-12-15

-Demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale – Île du Moine

Considérant que la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel a reçu une demande pour l'ajout d'une serre sans fondation sur l'Île du Moine pour le lot 4 801 469 du cadastre du Québec; considérant que le demandeur est membre de l'UPA et cultive l'île depuis quelques années et fait la production de fines herbes et légumes sous le nom de : *Les Fruits et Légumes du Survenant*; considérant que le demandeur est propriétaire du chalet M-30 et de toute la terre derrière les chalets de M-10 à M-140; considérant qu'au plan d'urbanisme règlement n° 435-2009 intitulé : «Diagnostic d'aménagement» des percées visuelles ont été identifiées dans le but de : 1) protéger les vues 2) favoriser la mise en valeur des berges; considérant que le règlement n° 445-2010 intitulé règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale encadre les nouvelles constructions principales ou accessoires à l'usage agricole sur l'Île du Moine; considérant qu'il y a des objectifs et critères d'évaluation pour l'ajout d'une serre sur l'Île du Moine et qu'ils ont été étudiés par le comité consultatif d'urbanisme le 18 novembre dernier; considérant la lettre de motivation pour l'ajout d'une serre du propriétaire; considérant qu'une grande partie de l'Île du Moine est située en zone inondable 0-20 ans, et qu'il existe des dispositions particulières pour l'ajout de bâtiments;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

considérant que pour ne pas nuire aux critères d'évaluation et aux percées visuelles, le CCU recommande :

- Que la serre soit dissimulée derrière le chalet M-30;
- Que la façade la plus courte de la serre doit faire face à la terre ferme du côté de Sainte-Anne-de-Sorel;
- Que la façade n'a pas besoin de se faire couvrir par un revêtement de bois puisque les façades des chalets existants la dissimuleront;
- Que s'il est impossible de cacher la serre, elle devra se faire dissimuler par une haie de cèdres et que les plans devraient avoir lors de la plantation au moins 2 mètres de hauteur (6');
- Un plan modèle extrait de la matrice graphique (non à l'échelle) illustre le projet

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrick Lamothe, appuyé par Diane Leduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander des précisions supplémentaires au demandeur quant au modèle de l'abri et de reporter la décision à une séance ultérieure.

ADOPTÉE

HORAIRE DU BUREAU MUNICIPAL PÉRIODE DES FÊTES 2015-2016

20-12-15

Il est proposé par Marie-France Bergeron, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le bureau municipal soit fermé durant la période des fêtes 2015-2016 du 22 décembre à midi jusqu'au 5 janvier 2016 inclusivement.

ADOPTÉE

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR 2016

21-12-15

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Patrick Lamothe et résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2016, qui débiteront à 19 h 30 le :

lundi le 11 janvier	mardi le 2 février
lundi le 7 mars	lundi le 4 avril
lundi le 2 mai	lundi le 6 juin
lundi le 4 juillet	lundi le 29 août
lundi le 12 septembre	lundi le 3 octobre
lundi le 7 novembre	lundi le 5 décembre

qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Le directeur général mentionne qu'il a reçu toutes les déclarations d'intérêts pécuniaires des élus.

TERRAIN DE JEUX 2016, SUBVENTION SALARIALE

22-12-15

Considérant qu'il y a lieu de demander une subvention dans le cadre d'un projet d'emploi pour étudiants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Marie-France Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel accepte la responsabilité du projet présenté dans le cadre du programme « Emplois d'été Canada 2016 »; que le directeur général Maxime Dauplaise soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec le gouvernement du Canada; que la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel s'engage par ses représentants, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

ADOPTÉE

RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES GÉNÉRALES

23-12-15

Considérant que le contrat de nos assurances générales vient à échéance le 31 décembre prochain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Diane Leduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler nos assurances générales avec la Mutuelle des municipalités du Québec pour 2016 selon la proposition de Chapdelaine Assurances au montant de 31 279 \$.

ADOPTÉE

R.A.E ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016

24-12-15

Il est proposé par Patrick Lamothe, appuyé par Marie-France Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les prévisions budgétaires 2016 de la Régie d'assainissement des eaux Richelieu/Saint-Laurent augmentant le coût notre quote-part d'environ 6%.

ADOPTÉE

SERVICE DE CONSULTATION JURIDIQUE 2016

25-12-15

Considérant qu'il y a lieu de renouveler notre entente de services avec le bureau de Me Mario Paul-Hus de chez Municonseil, avocats, pour diverses opinions verbales en droit municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Leduc, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler pour l'année 2016, l'entente de services de consultations juridiques avec la firme Municonseil, avocats, selon un mandat forfaitaire au montant de 825 \$ plus taxes et déboursés.

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

- 26-12-15 PRIORITÉS D'ACTION 2016 POUR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC
- Considérant qu'il y a lieu de faire connaître à la Sûreté du Québec nos priorités d'intervention pour l'année 2016;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie-France Bergeron, appuyé par Patrick Lamothe et résolu à l'unanimité des conseillers présents
- d'établir les priorités suivantes :
- le contrôle de la vitesse dans la zone de 70 km/h du chemin du Chenal-du-Moine;
 - le suivi de la loi et règlements concernant les véhicules hors route, sur les rues Avelin-Péloquin et de la Rive;
 - la vitesse sur l'eau.
- ADOPTÉE
- 27-12-15 FÊTE DES NEIGES 2016
- Considérant la tenue de la Fête des neiges 2016, le samedi 6 février prochain; considérant qu'il y a lieu d'engager certaines dépenses afin de réaliser cette belle fête hivernale;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Patrick Lamothe et résolu à l'unanimité des conseillers présents
- d'autoriser des dépenses pour une somme maximale de 2 000 \$ pour la location de jeux gonflables, tours de chevaux et l'organisation générale de cette fête.
- ADOPTÉE
- 28-12-15 PROLONGEMENT DE LA RUE MARIE-DIDACE
- demande d'autorisation CPTAQ pour servitude d'utilité publique**
- Considérant le prolongement de la rue Marie-Didace; considérant qu'un côté de la rue n'est pas desservi par Hydro-Québec et que la municipalité en a fait la demande; considérant le plan d'accompagnement de l'arpenteur Lessard et Doyon fait le 18 novembre 2015 sous les minutes 15108; considérant que la servitude projetée empiète d'un mètre dans la zone agricole et n'est pas incluse dans l'autorisation n° 370864; considérant que la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* exige le dépôt d'une demande pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture; considérant que cette servitude n'aura aucun impact négatif sur la culture sur cette terre;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Diane Leduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents de produire une demande d'autorisation à des fins autres que l'agriculture pour l'obtention d'une servitude d'utilité publique d'un mètre de large sur une longueur de 286,51 mètres sur le lot 4 484 149 du cadastre du Québec appartenant à madame Christiane St-Germain. Également résolu de défrayer les frais relatifs à cette demande et d'autoriser le directeur général à signer l'ensemble des documents relativement à l'obtention de ladite servitude.
- ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

29-12-15

-Mandat notaire servitude d'utilité publique

Considérant le développement prochain du prolongement de la rue Marie-Didace; considérant que la municipalité doit obtenir une servitude d'utilité publique pour le prolongement du réseau d'Hydro-Québec et Bell; considérant le plan d'accompagnement de l'arpenteur Lessard et Doyon fait le 18 novembre 2015 sous les minutes 15108; considérant la résolution no 13-10-15 de ce conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Marie-France Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'acquisition de la servitude sur les lots mentionnés au plan d'accompagnement de l'arpenteur Lessard et Doyon fait le 18 novembre 2015 sous les minutes 15108 et de payer les frais et honoraires de Me Jean-Pierre Comeau pour l'acte de servitude, de leurs copies et de leurs enregistrements. Également résolu d'autoriser le maire Michel Péloquin et le directeur général Maxime Dauplaise à signer l'acte de servitude et tous autres documents relatifs.

ADOPTÉE

PROJET DE PAVAGE ET ÉGOUTTEMENT CHEMIN DU CHENAL-DU-MOINE

30-12-15

-Mandat pour plan et devis remplacement de huit ponceaux

Considérant qu'il y a lieu de faire préparer des plans et devis pour le remplacement de huit ponceaux relativement au projet de réfection du pavage et de l'égouttement du chemin du Chenal-du-Moine; considérant l'offre de service du 2 décembre 2015 de monsieur Luc Brouillette, ingénieur; considérant que le ministère des Affaires municipales a approuvé le règlement d'emprunt no 496-2015 pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Leduc, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confier le mandat de préparer des plans et devis pour le remplacement de huit ponceaux à monsieur Luc Brouillette, ingénieur, selon son offre de services professionnels du 2 décembre 2015 au coût de 5380,00 \$ plus taxes ainsi que les frais d'analyse au MDDELCC de 562 \$ s'il y a lieu. Il est également résolu d'autoriser monsieur Luc Brouillette, ingénieur, à soumettre une demande de certificat d'autorisation au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et à présenter tout engagement en lien avec cette demande si nécessaire. Il est de plus résolu que la municipalité s'engage si nécessaire à transmettre au MDDELCC, au plus tard soixante (60) jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

ADOPTÉE

DEMANDE POUR BRANCHEMENT D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT

31-12-15

Considérant que la compagnie Habitation Aqua-Sécurité inc. à l'intention d'acquérir la propriété du 771 chemin du Chenal-du-Moine en vue d'y construire une habitation collective sis au 771 chemin du Chenal-du-Moine; considérant la promesse d'achat concernant l'assiette de la rue Alfred-Caisse intervenue entre la compagnie Habitation Aqua-Sécurité inc. et Les entreprises Denis Villiard inc. ainsi que la promesse de vente du 771 chemin du Chenal-du-Moine intervenue avec madame Nicole Crête; considérant qu'il y a lieu d'effectuer, aux frais du promoteur, les

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

entrées d'eau et d'égout nécessaires au projet; considérant que le règlement n° 383-2005 stipule que toute entrée d'eau supérieure à 1 pouce et toute entrée d'égout supérieure à 5 pouces doit être autorisée par le conseil; considérant que les travaux consistent à l'installation d'une entrée de 100mm/4 pouces pour l'alimentation en eau, ainsi qu'une entrée d'égout de 150 mm/6 pouces tel que présenté au plan préparé par Luc Lemay ing.; considérant que la municipalité a obtenu deux soumissions pour effectuer ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Patrick Lamothe et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'installation des services municipaux lorsque la transaction de vente de l'assiette de la rue privée Alfred-Caisse au profit de la compagnie Habitation Aqua-Sécurité inc. sera complétée. Également résolu de faire effectuer les travaux par le plus bas soumissionnaire conforme soit : Danis Construction, au coût de 16 470 \$ plus taxes, le tout aux frais du promoteur.

ADOPTÉE

ADOPTION DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES DE 2E GÉNÉRATION

32-12-15

Considérant qu'en vertu de l'article 8 de la Loi sur la sécurité incendie RLRQ c S-3.4., la MRC de Pierre-De Saurel doit se doter d'un schéma de couverture de risques en sécurité incendie; considérant qu'un schéma de couverture de risques en sécurité incendie couvre présentement le territoire de la MRC de Pierre-De Saurel; considérant que le schéma doit, selon l'article 29 de cette même loi, être révisé au cours de la sixième année qui suit la date de sa dernière attestation; considérant que le schéma actuel a été attesté le 3 mars 2009 par le Ministère de la sécurité publique; considérant que le projet de schéma doit répondre aux exigences de la Loi sur la sécurité incendie, au même titre que le schéma actuel, et fixer, pour le territoire, des objectifs de protection contre les incendies et les actions requises pour les atteindre; considérant que la MRC de Pierre-De Saurel (MRC) a proposé à la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel des objectifs de protection optimale, notamment sur la prévention et la formation des effectifs; considérant qu'un projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération a été élaboré et doit être approuvé par les douze (12) municipalités situées sur le territoire de la MRC; considérant que le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération doit être approuvé par le ministre de la Sécurité publique; considérant que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel a pris connaissance du projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération 2016-2020 le 3 décembre 2015; considérant que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel doit respecter les actions inscrites à l'intérieur de son plan de mise en œuvre municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Leduc, appuyé par Marie-France Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel :

1. APPROUVE le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération 2016-2020; et
2. RESPECTE les actions inscrites à l'intérieur de son plan de mise en œuvre municipal.

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

33-12-15

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 499-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME N° 439-2009

Considérant que la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel désire apporter des modifications à son règlement d'administration concernant les pénalités; considérant les recommandations du comité consultatif d'urbanisme C.C.U; considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance du 2 novembre 2015 par le conseiller Roger Soulières; considérant l'adoption d'un projet de règlement n° 499-2015 le 2 novembre 2015; considérant la tenue d'une assemblée publique de consultation ce 7 décembre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie-France Bergeron, appuyé par Luc Latraverse et résolu à la majorité des conseillers présents

que le règlement portant le n° 499-2015 soit et est adopté;

Le vote est demandé:

Est contre:

Pierre Pontbriand

Sont pour:

Marie-France Bergeron
Patrick Lamothe
Luc Latraverse
Diane Leduc

ADOPTÉE

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE L'ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016 ET DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2016-2018

Le maire mentionne qu'il y aura une séance extraordinaire pour l'adoption des prévisions budgétaires 2016 et du plan triennal 2016-2017-2018, le jeudi le 10 décembre 2015 à 19 h.

AVIS DE MOTION POUR PRÉSENTER LE RÈGLEMENT N° 500-2015 CONCERNANT LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016, LE PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS, LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016 ET LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Diane Leduc afin de présenter à une séance extraordinaire de ce conseil, un règlement n° 500-2015 concernant les prévisions budgétaires 2016, le plan triennal d'immobilisations, les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2016 et les conditions de leur perception.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

AVIS DE MOTION RÉGLEMENT N° 501-2015 MODIFIANT LE RÉGLEMENT N° 498-2015 CONCERNANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-SOREL

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Luc Latraverse afin de présenter à une prochaine séance de ce conseil, un règlement n° 501-2015 modifiant le règlement n° 498-2015 concernant la circulation des véhicules hors route sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel.

AUTRES AFFAIRES

QUESTIONS DU PUBLIC

Bernard Robitaille: vente d'une lisière de terrain.

Gilles Marcotte: différence de prix entre les deux soumissionnaires entrée eau et égout, mise au point sur le paiement du pont de l'Île-aux-Fantômes, gestion des cabanes à pêche sur le Chenal-du-Moine.

Maurice La Madeleine: obligation d'obtention d'une carte pour la bibliothèque.

LEVÉE DE LA SÉANCE

34-12-15

Tous les sujets étant traités,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Leduc, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents

de lever la séance à 20 h 40.

ADOPTÉE

Michel Péloquin, maire

Maxime Dauplaise,
directeur général
et secrétaire-trésorier

« Je Michel Péloquin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

À la séance extraordinaire du conseil municipal tenue jeudi le 10 décembre 2015 à 18 h 30 à la salle du conseil municipal de Sainte-Anne-de-Sorel, 1685 chemin du Chenal-du-Moine, sont présents :

Michel Péloquin, maire
Marie-France Bergeron, conseillère
Patrick Lamothe, conseiller
Luc Latraverse, conseiller
Diane Leduc, conseillère
Pierre Pontbriand, conseiller
Roger Soulières, conseiller

Maxime Dauplaise, secrétaire-trésorier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte. Personne assiste à la séance.

La séance extraordinaire a été convoquée par le secrétaire-trésorier, à la demande du maire, et l'avis de convocation a été remis à tous les membres du conseil en date du 7 décembre 2015.

Les membres étant tous présent, ils renoncent à l'avis de convocation.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

35-12-15

Il est proposé par Diane Leduc, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1-Ouverture de la séance
- 2-Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3-Adhésion et/ou renouvellement association municipale
- 4-Demande d'entretien du phare de l'Île du Moine
- 5-Sollicitation d'appui pour l'entretien du phare de l'île du Moine
- 6-Expertise visant la recherche de la cause de la déformation de la chaussée du chemin du Chenal-du-Moine
- 7-Questions du public
- 8-Levée de la séance

ADOPTÉE

ADHÉSION ET/OU RENOUVELLEMENT ASSOCIATION MUNICIPALE

36-12-15

Considérant l'offre d'adhésion à l'UMQ; considérant que la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, membre de la Fédération québécoise des municipalités du Québec souhaite changer de regroupement municipal; considérant que l'Union des municipalités du Québec a pour but de défendre les intérêts des municipalités auprès des différents gouvernements, sociétés et organismes; considérant que l'Union des municipalités du Québec offre différents services aux municipalités membres, dont certains sont exclusifs à l'Union des municipalités du Québec; considérant qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité d'être membre de cette union municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Patrick Lamothe et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adhérer, pour l'année 2016, à l'Union des municipalités du Québec pour une somme de mille quatre cent onze dollars (1 411,00 \$) plus taxes, mais de ne pas recourir aux services du Carrefour du capital

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

humain. Également résolu d'informer la MRC de Pierre-De Saurel du retrait de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel au sein de la Fédération québécoise des municipalités du Québec (FQM).

ADOPTÉE

DEMANDE D'ENTRETIEN DU PHARE DE L'ÎLE DU MOINE

37-12-15

Considérant que le phare de la pointe de l'île du Moine nécessite des travaux d'entretien et d'esthétique; considérant que le phare de la pointe de l'île du Moine représente un symbole important pour les citoyens de Sainte-Anne-de-Sorel; considérant que le phare de la pointe l'île du Moine se situe à la porte d'entrée du chenal-du-Moine et représente la signature touristique de notre municipalité; considérant que le phare de la pointe de l'île du Moine est la propriété du ministère des Pêches et des Océans et de la Garde côtière canadienne; considérant que la municipalité veut mettre sur pied un projet de reconnaissance patrimonial de ses phares;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrick Lamothe, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire parvenir au ministère de Pêches et Océans Canada et de la Garde côtière canadienne une demande de procéder à des travaux d'entretien et d'esthétique du phare de la pointe de l'île du Moine.

ADOPTÉE

SOLLICITATION D'APPUI POUR ENTRETIEN DU PHARE DE L'ÎLE DU MOINE

38-12-15

Considérant que le phare de la pointe de l'île du Moine nécessite des travaux d'entretien et d'esthétique; considérant que le phare de la pointe de l'île du Moine représente un symbole important pour les citoyens de Sainte-Anne-de-Sorel; considérant que le phare de la pointe l'île du Moine se situe à la porte d'entrée du chenal-du-Moine et représente la signature touristique de notre municipalité; considérant que le phare de la pointe de l'île du Moine est la propriété du ministère des Pêches et des Océans et de la Garde côtière canadienne; considérant que la municipalité veut mettre sur pied un projet de reconnaissance patrimonial de ses phares;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrick Lamothe, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander à la MRC de Pierre-De Saurel son appui à la démarche de la municipalité afin que le ministère de Pêches et Océans Canada et de la Garde côtière canadienne procèdent à des travaux d'entretien et d'esthétique du phare de la pointe de l'île du Moine.

ADOPTÉE

EXPERTISE VISANT LA RECHERCHE DE LA CAUSE DE LA DÉFORMATION DE LA CHAUSSÉE DU CHEMIN DU CHENAL-DU-MOINE

39-12-15

Considérant la présence d'une déformation de la chaussée observée sur le chemin du Chenal-du- Moine entre les numéros civiques 2868 et 2884; considérant qu'il y a lieu de faire réaliser une étude afin de déterminer les causes de cette déformation et de faire une recommandation quant aux travaux à réaliser afin de stabiliser le talus du chemin du Chenal-du-Moine à cet endroit; considérant que la municipalité à demander des

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

propositions de service de firme spécialisée pour la réalisation d'une étude géotechnique; considérant la réception de deux propositions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Marie-France Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le mandat de réalisation d'une étude concernant la déformation de la chaussée observée sur le chemin du Chenal-du-Moine entre les numéros civiques 2868 et 2884 au plus bas soumissionnaire soit le Groupe Qualitas inc. au coût de 5 950 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

40-12-15

Tous les sujets étant traités,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Diane Leduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 18 h 45.

ADOPTÉE

Michel Péroquin, maire

Maxime Dauplaise,
directeur général
et secrétaire-trésorier

« Je Michel Péroquin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

À la séance extraordinaire du conseil municipal tenue jeudi le 10 décembre 2015 à 19 h à la salle du conseil municipal de Sainte-Anne-de-Sorel, 1685 chemin du Chenal-du-Moine, sont présents :

Michel Péloquin, maire
Marie-France Bergeron, conseillère
Patrick Lamothe, conseiller
Luc Latraverse, conseiller
Diane Leduc, conseillère
Pierre Pontbriand, conseiller
Roger Soulières, conseiller

Maxime Dauplaise, secrétaire-trésorier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte. Quatre personnes assistent à la séance.

La séance extraordinaire du budget a été annoncée lors du dépôt du rapport du maire lors de la séance ordinaire du 2 novembre 2015.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

41-12-15

Il est proposé par Diane Leduc, appuyé par Marie-France Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'adopter l'ordre du jour suivant:

- 1-Ouverture de la séance
- 2-Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3-Présentation des prévisions budgétaires de l'an 2016
- 4-Adoption du règlement no 500-2015 concernant le budget 2016, le plan triennal d'immobilisations, les taux de taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2016 et les conditions de leur perception
- 5-Questions du public portant exclusivement sur le budget
- 6-Levée de la séance

ADOPTÉE

PRÉSENTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'AN 2016

À la demande du maire, le directeur général présente les prévisions budgétaires 2016.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 500-2015 CONCERNANT LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016, LE PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS, LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016 ET LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION.

42-12-15

Le directeur général et secrétaire-trésorier procède à lecture du règlement.

Considérant que la corporation municipale de Sainte-Anne-de-Sorel doit adopter ses prévisions pour l'année 2016; considérant que le budget pour l'année 2016 doit prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent; considérant que la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q. c. F-2.1) permet de fixer plusieurs taux de taxes foncières générales selon les catégories d'immeubles; considérant que la *Loi sur la*

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

fiscalité municipale (L.R.Q. c. F-2.1) permet d'imposer une tarification pour financer différents biens, services ou activités; considérant les articles 244.29 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q. c. F-2.1)*; considérant qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 7 décembre 2015 par la conseillère Diane Leduc;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrick Lamothe, appuyé par Diane Leduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'adopter le règlement n° 500-2015 concernant les prévisions budgétaires 2016, le plan triennal d'immobilisations, les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2016 et les conditions de leur perception.

ADOPTÉE

QUESTIONS DU PUBLIC PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LE BUDGET

Aucune question.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets étant traités,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie-France Bergeron, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents

de lever la séance à 19 h 35.

ADOPTÉE

Michel Péloquin, maire

Maxime Dauplaise,
directeur général
et secrétaire-trésorier

« Je Michel Péloquin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »